



## DOCUMENT DE REFERENCE

Conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document de référence a été déposé auprès de l'AMF sous forme de rapport annuel le 14 mars 2008.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération boursière que s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF.

Responsables de l'information financière :

Dominique Godet, Directeur financier APRIL GROUP, Tel : +33 (0)4 72 36 18 98  
Jean-Marc Atlan, Kaelia, Tel: +33 (0)4 72 00 35 81

# APRIL GROUP

## Document de référence 2007

### Table des matières

N° de pages

#### I – DOCUMENT PRINCIPAL

– Chapitre 1 : Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	3 à 4
– Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	4 à 14
– Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de la société	15 à 37
– Chapitre 4 : Patrimoine – Situation Financière - Résultats	37 à 38
– Chapitre 5 : Le gouvernement d'entreprise	39 à 57
– Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	58

#### II – RAPPORT DE GESTION

– Rapport de gestion	59 à 99
– Tableau de résultats des cinq derniers exercices	100
– Rapport du Président du Conseil d'administration	101 à 114
– Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	115 à 116

#### III – COMPTES CONSOLIDÉS

– Comptes consolidés et annexe APRIL GROUP au 31/12/07	117 à 190
– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	191 à 193

#### IV – COMPTES SOCIAUX

– Comptes sociaux et annexe APRIL GROUP au 31/12/07	194 à 210
– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	211 à 212
– Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	213 à 217
– Texte des résolutions proposées	218 à 231
– Table de concordance	232 à 234

En application de l'article 28 du règlement européen 809 / 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2006.
- Le rapport de gestion, les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2007.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

# I – Document principal

## 1. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

### 1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL GROUP.

### 1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 191 et 211, qui ne contiennent pas d'observation.

A ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le Président-directeur général  
Monsieur Bruno Rousset  
Lyon, le 12 mars 2008

### 1.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

Cabinet MAZARS – Le Premium - 131, boulevard Stalingrad – 69624 Villeurbanne CEDEX.  
Représenté par Monsieur Max DUMOULIN.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2002. Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES - 185, avenue Charles de Gaulle – 92201 Neuilly-sur-Seine.

Représenté par Monsieur Jean-Claude LEMAIRE.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006. Première entrée en fonction par décision de l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Jean-Marie BARBEREAU.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2002.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Le cabinet BEAS, 7/9, Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Nommé par l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

#### **1.4. Politique d'information**

Responsables de l'information :

Dominique Godet, Directeur financier APRIL GROUP, Tel: +33 04 72 36 18 98

Jean-Marc Atlan, Kaelia, Tel: +33 04 72 00 35 81

#### **1.5. Documents accessibles au public**

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la société et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

## **2. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital**

### **2.1. Renseignements de caractère général concernant la société**

#### **2.1.1. Dénomination sociale et siège social**

Dénomination sociale : APRIL GROUP, anciennement APRIL S.A.

APRIL S.A. a pris la dénomination APRIL GROUP lors de l'Assemblée générale mixte du 31 mars 2000, l'ancienne dénomination d'APRIL S.A. était AGLAE. AGLAE a pris la dénomination sociale APRIL S.A. après l'absorption de sa filiale GROUPE APRIL, réalisée le 3 avril 1997.

Siège social : 83-85, boulevard Vivier Merle - 69003 LYON.

#### **2.1.2. Forme juridique**

Société Anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce, forme sociale adoptée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 août 2007.

### **2.1.3. Législation applicable**

APRIL GROUP est une société de droit français soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

### **2.1.4. Date de constitution et durée de la société**

La société a été constituée le 22 février 1990 pour une durée de 99 années qui expirera le 31 mai 2089 sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle a été immatriculée le 1<sup>er</sup> juin 1990.

### **2.1.5. Objet social**

L'article 3 des statuts prévoit que la société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises ;
- les études mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales ;
- la création de tous groupements, organismes, associations, sociétés ;
- le courtage et la présentation d'opérations d'assurances sous toutes ses formes ; toutes opérations d'audit d'assurances ou de risques, l'animation de réseaux de correspondants professionnels de l'assurance ; la gestion de contrats ;
- l'assistance, le conseil, la formation et la communication ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de donation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

### **2.1.6. Registre du Commerce et des Sociétés**

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 377 994 553. Le Code APE de la société est 6420Z.

### **2.1.7. Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Il a une durée de 12 mois.

### **2.1.8. Forme des actions**

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

### **2.1.9. Assemblées générales**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce transposées à l'article 21 des statuts, le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, ce dont il est justifié conformément à la réglementation.

### **2.1.10. Droits attachés aux actions – Droit de vote double**

L'article 12 des statuts prévoit que :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées générales, chaque action donne droit à une voix.

L'article 23 des statuts prévoit en outre que :

Selon une décision de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions entièrement libérées, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

#### **2.1.11. Existence de seuils statutaires**

L'article 10 des statuts dispose que :

Tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les quinze jours, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social.

L'obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil entier de 2,5% est franchi à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de la société ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées, dans les conditions prévues par la Loi, du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoute l'obligation des franchissements de seuils prévue par la législation en vigueur.

#### **2.1.12. Identification des détenteurs de titres au porteur**

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité, l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### **2.1.13. Répartition des bénéfices (article 29 des statuts) et paiement du dividende (article 30 des statuts)**

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé la somme nécessaire à la constitution de la réserve légale dans les conditions prévues par la Loi.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle détermine les parts respectivement affectées à la

constitution de réserves, aux actionnaires sous forme de dividendes et au report à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions, dans les conditions prévues par la Loi ou en numéraire.

L'article L.27 du Code du Domaine de l'Etat précise que les dividendes afférents à des actions sont en principe prescrits à l'issue d'un délai de cinq ans. Les dividendes atteints par la prescription quinquennale doivent être reversés à l'Etat.

#### **2.1.14. Organes de direction et de contrôle de la société**

##### **La Direction générale (article 15 des statuts) :**

La Direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un Directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs généraux délégués.

Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur général et des Directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

##### **Le Conseil d'administration (article 14 des statuts) :**

- La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la Loi.  
Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un Administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les

actions. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'Administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque Administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

- La durée des fonctions des Administrateurs est de 2 années.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Toutefois, le mandat de tout membre personne physique prend fin, de plein droit, sans possibilité de renouvellement, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle l'intéressé atteint l'âge de 75 ans.

- Le Conseil d'administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction générale, sur demande du Directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs. La convocation des Administrateurs peut se faire par tous moyens. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Ces procédés de visioconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés :

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des Administrateurs.

- Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice du Président, du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

- Le Conseil d'administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération.



Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

## **2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital**

### **2.2.1. Modification du capital et des droits attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### **Acquisition par la société de ses propres actions**

Aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 26 avril 2007, la société a été autorisée, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social, soit 2 036 597 actions, en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital social ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la dixième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2006.

Cette autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007, valable pour une durée de 18 mois, a été transférée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 28 août 2007 pour sa durée initiale.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action (de nominal de 0,4 euro).

En date du 5 mars 2008, le montant total des achats d'actions dans le cadre du programme d'animation du cours s'élève à 4 916 737,10 € pour 120 171 actions, tandis que le nombre total de titres vendus est de 122 579 actions pour un montant total de 5 059 745,65 €.

Les interventions ont été effectuées dans une fourchette de cours entre 35,55 €, prix minimal à la vente et 46,75 €, prix maximal à l'achat.

Au 5 mars 2008, la société détenait directement et indirectement 161 976 actions APRIL GROUP (0,40 % du capital). Ces actions ont une valeur nominale de 64 790,40 € et une valeur comptable de 6 719 682, 83 €.

### 2.2.2. Capital social au 28 février 2008

Nombre d'actions : 40 810 632 actions ordinaires.

Valeur nominale : 0,4 euro.

Montant du capital : 16 324 252,80 euros entièrement libéré.

### 2.2.3. Capital autorisé mais non émis

Le Conseil d'administration de la société est autorisé à augmenter le capital social au titre des délégations énumérées dans le tableau suivant :

En Euros	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en euros)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en euros)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	27 avril 2006	26 juin 2008	10 000 000 (a)	N / A	-	10 000 000 (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	27 avril 2006	26 juin 2008	10 000 000 (a)	N / A	-	10 000 000 (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	27 avril 2006	26 juin 2008	500 000	N / A	-	500 000
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	27 avril 2006	26 juin 2008	10 % du capital social	N / A	-	10 % du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	27 avril 2006	26 juin 2009	5 % du capital social	N / A	(b)	259 000
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	27 avril 2006	26 juin 2009	5 % du capital social	N / A	N / A	5% du capital social

(a) Plafond commun.

(b) L'autorisation donnée au Directoire puis au Conseil d'administration a été mise en œuvre à travers l'émission de trois plans en 2007. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2007. L'augmentation de capital maximum associée à ces trois plans représente 103 600 €.

(c) L'Assemblée générale du 28 août 2007 ayant décidé le changement de mode de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'administration a prévu que ces délégations initialement consenties au profit du Directoire par l'Assemblée générale du 27 avril 2006, pourront être utilisées par le Conseil d'administration.

#### 2.2.4. Instruments financiers non représentatifs du capital

Non applicable.

#### 2.2.5. Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société.

#### 2.2.6. Tableau d'évolution du capital

Date	Type d'opération	Montant Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nominal Action	Nombre d'actions cumulé
22/02/90	Constitution	250 000 FRF		250 000 FRF	100 FRF	2.500
03/06/93	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 FRF		1 000 000 FRF	100 FRF	10.000
18/12/95	Augmentation de capital par incorporation de réserves et division du nominal	9 000 000 FRF		10.000.000 FRF	10 FRF	1 000 000
11/09/97	Augmentation de capital (par élévation du nominal résultant de l'incorporation de la prime de fusion et d'une partie des réserves, suivie d'une division du nominal)	90 000 000 FRF		100 000 000 FRF	25 FRF	4 000 000
31/03/00	Augmentation de capital par apport en nature	452 925 FRF	24 868 675 FRF	100 452 925 FRF	25 FRF	4 018 117
31/03/00	Conversion du capital social en euros	758 518,3 EUR		16 072 468 EUR	4 EUR	4 018 117
26/04/01	Division du nominal par 10	0 EUR	0 EUR	16 072 468 EUR	0,4 EUR	40 181 170
19/02/04	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31 décembre 2003 liée à l'exercice de stock-options	14 080 EUR	0 EUR	16 086 548 EUR	0,4 EUR	40 216 370
10/01/05	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31 décembre 2004 liée à l'exercice de stock-options	87 737,20 EUR	0 EUR	16 174 285,20 EUR	0,4 EUR	40 435 713
27/01/06	Constatation par le Directoire de	62 508,00 EUR	0 EUR	16 236 793,20 EUR	0,4 EUR	40 591 983

	l'augmentation du capital au 31 décembre 2005 liée à l'exercice de stock-options					
22/01/07	Constatation par le Directoire de l'augmentation du capital au 31 décembre 2006 liée à l'exercice de stock-options	55 986,00 EUR	0 EUR	16 292 779,20 EUR	0,4 EUR	40 731 948
28/02/08	Constatation par le Conseil d'administration de l'augmentation du capital au 31 décembre 2007 liée à l'exercice de stock-options	31 473,60 EUR	0 EUR	16 324 252,80 EUR	0,4 EUR	40 810 632

La société holding a été créée en 1990. Néanmoins, l'activité a été développée depuis 1988.

### 2.3. Répartition du capital et des droits de vote à la clôture des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions					% du capital					% en droits de vote				
	2003	2004	2005	2006	2007	2003	2004	2005	2006	2007	2003	2004	2005	2006	2007
Bruno ROUSSET	13 516 907	13 516 897	10	10	10	33,61	33,43	0,00	0,00	0,00	48,83	48,57	0,00	0,00	0,00
Evolem	11 789 657	11 776 657	25 168 544	25 168 544	25 168 544	29,32	29,12	62,00	61,79	61,67	21,30	21,23	67,67	67,71	68,58
<i>Total Bruno ROUSSET (direct/indirect)</i>	<i>25 306 564</i>	<i>25 293 554</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 168 554</i>	<i>25 168 554</i>	<i>62,93</i>	<i>62,55</i>	<i>62,00</i>	<i>61,79</i>	<i>61,67</i>	<i>70,15</i>	<i>69,80</i>	<i>67,67</i>	<i>67,71</i>	<i>68,58</i>
Xavier COQUARD	824 396	749 396	420 016	420 016	113 323	2,05	1,85	1,03	1,03	0,28	2,98	2,70	1,63	1,63	0,43
Salariés et autres Nominatifs	239 754	180 444	110 888	111 290	110 101	0,60	0,45	0,27	0,27	0,27	0,43	0,46	0,33	0,31	0,32
Générali Vie (ex Fédération Continentale)	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0,99	0,99	0,99	0,98	0,98	1,45	1,44	1,55	1,55	1,53
Hannover Re	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0,99	0,99	0,99	0,98	0,98	1,45	1,44	1,55	1,55	1,53
Auto détention	13 084	11 120	12 090	171 575	155 067	0,03	0,03	0,03	0,42	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Public (*)	13 032 572	13 401 199	14 080 435	14 060 513	14 463 587	32,41	33,14	34,69	34,52	35,44	23,54	24,16	27,27	27,25	27,61
Total	40 216 370	40 435 713	40 591 983	40 731 948	40 810 632	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(\*) Le nombre de porteurs est identifié par l'intermédiaire d'une étude TPI (Titre au Porteur Identifiable) réalisée par EUROCLEAR pour le compte d'APRIL GROUP.

2002 : environ 6500 porteurs

2003 : environ 7000 porteurs

2004 : environ 6400 porteurs

2005 : environ 6900 porteurs

2006 : environ 6947 porteurs

2007 : environ 10 310 porteurs

A la connaissance de la société, depuis 2006, les sociétés FMR Corp. et « Fidelity Investment International », pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, possèdent plus de 5 % du capital social et des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur les titres de la société.

## 2.4. Marché des instruments financiers de la société

L'action d'APRIL GROUP est cotée au compartiment A de la bourse de Paris et a intégré le SBF 120 en novembre 2003.

Evolution de l'action avril 2007 – mars 2008



## 2.5. Dividendes

Depuis son introduction en bourse, APRIL GROUP a pris le parti de distribuer à ses actionnaires un montant de l'ordre de 25 % de son résultat net sous forme de dividendes.

Distribution des dividendes au cours des neuf derniers exercices :

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Dividende net	0,44*	0,40*	0,33*	0,22*	0,15	0,48	0,16	0,122	0,095
Avoir fiscal	-	-	-	-	0,075	0,24	0,08	0,061	0,0475
Revenu global brut	0,44	0,40	0,33	0,22	0,225	0,72	0,24	0,183	0,1425

\* Ces revenus sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

La distribution du dividende 2007 figurant dans ce tableau a été proposée par le Conseil d'administration d'APRIL GROUP du 28 février 2008 et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 avril 2008.

### 3. Renseignements concernant l'activité de la société

#### 3.1. Présentation de la société et du Groupe

##### 3.1.1. Historique

Dates	Evénements 1988/2007
1988	Création d'APRIL (complémentaire santé, décès, accident)
1990	Lancement de l'activité d'assurance collective PME – PMI
1992	Offre de produits d'épargne
1993	Première force de vente terrain Mise en place de NOEMIE pour garantir le remboursement immédiat des frais de santé
1996	Création de l'activité de gestion pour compte de tiers, qui deviendra Aglaé en 1998
1997	Gestion en 24h Prix de la Satisfaction Client Certification ISO 9001 Introduction en Bourse (Second Marché de la Bourse de PARIS) le 23 octobre Acquisition d'Axeria (ex-CPA Vie) Création du site april.fr
1998	Acquisition de CETIM Création d'AXERGY Lancement d'INTRAPRIL (extranet) APRIL intègre le SBF 250
1999	Création d'ATELINA Acquisition de GMP Gestion Acquisition de l'AIPS
2000	Création d'APRIL GROUP (Holding) Création d'APRIL Spa Création d'APRIL Hispania Services Création d'AVANDIA Création d'ASSURANCIEL Création de BE SERVICES Acquisition d'IPM Acquisition de TMS/ABI Acquisition de CONTACT ASSISTANCE Acquisition de CITM Portail Travelexpat.com
2001	Acquisition d'IMPACT ASSURANCES Acquisition de London & European Filialisation d'AFFLUANCE Prix Cristal de la Transparence Financière Création d'APRIL Conseils Gestion en 12H APRIL Assurances
2002	Fin de l'activité de BE SERVICES et d'ATELINA Création d'ARRIMANCE (rapprochement de GMP Gestion et CETIM) Acquisition de SFG (Société Française de Garantie) Acquisition d'Europassur Création de Résolution en partenariat avec le groupe MONCEAU
2003	Cession de CITM et fin de l'activité d'APRIL Hispania Services Acquisition de FG&A Prix du meilleur rapport annuel des sociétés hors SBF 120 Bruno ROUSSET : Grand Prix de l'Entrepreneur Intégration du titre APRIL dans le SBF 120

	Adoption d'un mode d'administration par Directoire et Conseil de surveillance Acquisition d'Hausmann conseils
2004	Acquisition de COUCHON Assurances Acquisition de RHODIA Assurances rebaptisée Axeria IARD Acquisition de FORUM et CIARE Fusion des sociétés AGLAE et APRIL Solutions Rachat de la participation CARDIF dans Axeria Prévoyance Création de la société AXERIA INSURANCE COMPANY Ltd, Fusion des sociétés APRIL Services et FLANDIN FINANCES Cession de la participation dans le capital de la société APIC
2005	Acquisition du solde du capital de la société SFG Acquisition des sociétés CGCA et GI2A Acquisition de la société Assurance Juridique Acquisition de la société FRANCE PLAISANCE ASSURANCE Création d'Assurtis en joint-venture avec la société MEDIATIS Acquisition du solde du capital de la société Résolution Acquisition du solde du capital de la société FG&A Acquisition de la société Cogealp Acquisition de la société febs AG Création de la société AS CONSEILS & AUDIT Acquisition de la société SASCO Acquisition des sociétés SEPCOFI et EAC Création d'Habitanace en joint-venture avec le réseau Guy HOCQUET Création d'APRIL Germany Acquisition du solde du capital de la société FORUM ASSURANCES FLANDIN FINANCES devient APRIL COURTAGE Création des sociétés MERLE ASSURANCES et VIVIER ASSURANCES
2006	Acquisition du solde du capital de la société Assurance Juridique Acquisition de Dierrevi SpA en Italie Acquisition d'AVS Acquisition de DOUDET CHARLET Acquisition de Moral Caraïbes Création des sociétés APRIL Iberia, VILLETTE ASSURANCES, APRIL Cover, APRIL Service, APRIL Direct, APRIL Réseau, APRIL International, APRIL Projet, APRIL Partenariats, ISR Courtage, Axeria Vie, APRIL Yacht Broker di Assicurazioni, Solucia Protection Juridique. Acquisition du solde du capital de la société Europassur
2007	Acquisition d'AMT Assurances Nouvelle organisation du groupe autour des compagnies d'assurances et de quatre pôles métiers : Prévoyance Individuelle, Corporate (regroupement des activités d'assurances collectives et de dommages entreprises), Dommages Particuliers, Vie et Epargne Création d'APRIL Marketing Solutions Création d'APRIL Cover Création d'APRIL North America et acquisition de deux cabinets de courtage québécois ESCAPADE Assurances et Dave Rochon Assurances Inc. APRIL GROUP entre dans le capital d'ASSURDOM Gestion à hauteur de 38,2 % Evolution du mode de gouvernance d'APRIL GROUP, assurée par un Conseil d'administration dont la Présidence et la Direction générale sont confiées à Bruno Rousset Création d'APRIL Corporate Broking Création d'APRIL Santé Création de Solidaris Prise de participation majoritaire d'APRIL GROUP dans Assinco Création d'APRIL Mediterranean Limited et d'Axeria Re Limited Création d'Axeria Courtage Création d'APRIL Réunion Fusion des cabinets CIARE, AVS et DOUDET-CHARLET



Création d'APRIL CEE Development Création d'APRIL Assurances Entreprises Création d'APRIL Solutions Entreprises
---

### **3.1.2. Principales activités d'APRIL GROUP**

#### **ORGANISATION ET METIERS**

Les activités d'APRIL GROUP se répartissent dans quatre pôles métiers (Prévoyance Individuelle, Corporate issu du regroupement des activités d'assurances collectives et de dommages entreprises, Dommages Particuliers, Vie et Epargne) et de quatre compagnies d'assurances (Azeria IARD, Azeria Prévoyance, Azeria Vie et Solucia Protection Juridique)

#### **APRIL GROUP Holding anime ces 4 pôles :**

##### **APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE :**

Ce pôle regroupe l'ensemble des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats de santé et prévoyance individuelle :

- APRIL Assurances ;
- APRIL Mobilité ;
- APRIL Iberia (Espagne) ;
- APRIL Italia (Italie) ;
- APRIL Financial Services AG (Allemagne) ;
- APRIL Santé ;
- APRIL Marketing Solutions ;
- Solidaris ;
- APRIL Réunion ;
- TMS CONTACT.

##### **APRIL GROUP CORPORATE :**

Ce pôle regroupe sous cette marque l'ensemble des sociétés portant une offre à destination des entreprises : santé et prévoyance collectives, dommages destinés aux entreprises :

- APRIL Cover ;
- CIARE ;
- Dierrevi Spa (Italie) ;
- Europassur ;
- SASCO ;
- APRIL Corporate Broking ;
- Assinco ;
- APRIL Assurances Entreprises ;
- Cogealp ;
- Hausmann Conseils ;
- SEPCOFI ;
- APRIL Solutions Entreprises.

##### **APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS :**

Ce pôle regroupe sous cette marque l'ensemble des sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats dommages destinés aux particuliers :

- APRIL Yacht Broker di Assicurazioni (Italie);
- Habitanca ;
- L&E (Grande Bretagne) ;
- APRIL Solutions ;

- Easyssur ;
- AMT Assurances ;
- SFG ;
- FGA ;
- CGCA ;
- GI2A ;
- FRANCE PLAISANCE ASSURANCE ;
- Assurtis ;
- APRIL Premium (ex APRIL Iard) ;
- Mutant Assurances ;
- ASSURDOM Gestion ;
- APRIL Immobilier (ex Résolution) ;
- Moral Caraïbes ;
- AMC ;
- Mutassur.

#### **APRIL GROUP VIE et EPARGNE :**

Ce pôle regroupe sous cette marque les sociétés qui conçoivent, gèrent et distribuent des contrats d'épargne destinés aux particuliers :

- Axeria Vie ;
- APRIL Patrimoine ;
- ISR Courtage.

#### **APRIL GROUP Holding anime également les sociétés suivantes :**

- Axeria Prévoyance est une compagnie d'assurances mixte spécialisée en assurance de personnes. Elle est, quel que soit le domaine concerné, spécialiste de la conception d'offres de produits (santé, prévoyance, assurance de prêt) "sur mesure" et du pilotage du risque ;
- Axeria Iard (ex Rhodia Assurances) est une compagnie d'assurances spécialisée en assurance dommages ;
- Solucia Protection Juridique est une compagnie d'assurances spécialiste de la protection juridique ;
- APRIL CEE Development développe et distribue des produits d'assurance pour les pays d'Europe Centrale et de l'Est ;
- APRIL North America est une structure holding animant deux courtiers canadiens ;

#### **Le groupe s'est également doté de groupements d'intérêt économique transversaux :**

- GIE APRIL Technologies est une SSII spécialiste des systèmes informatiques dédiés à l'assurance ;
- GIE La Maison Commune ;
- GIE APRIL Courtage ;
- GIE MicroReso ;
- GIE APRIL Services ;
- GIE Axeria Courtage ;

APRIL GROUP est un architecte de solutions d'assurance concevant des produits dont le risque sera porté par des assureurs externes ou internes, et qui seront distribués auprès de clients finaux (individuels, groupes ou entreprises) par des réseaux de distribution indépendants ou développés en propre. Architecte de service en assurances, APRIL GROUP conçoit et met en œuvre pour ses partenaires distributeurs des solutions associant la clarté des offres d'assurance, la rapidité de gestion et la qualité de la relation établie avec les clients assurés, leur permettant de se différencier aux yeux de leurs clients et de les fidéliser. C'est en cela que le modèle d'APRIL GROUP reste original sur le marché de l'assurance, sans concurrent comparable. Les sociétés du Groupe sont soumises à l'évolution de la législation dans le secteur des produits d'assurance et d'épargne.

### 3.1.3. Chiffres clés consolidés

En milliers d'euros	2004 CRC	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS	2007 IFRS
- Chiffre d'affaires	339 030	335 175	445 214	520 400	604 183
- Résultat d'exploitation/opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires	51 863 15,30%	60 507 18,05%	83 559 18,77%	96 913 18,62%	104 441 17,29%
- Résultat courant avant impôt en pourcentage du chiffre d'affaires	60 646 17,89%	58 458* 17,44%	80 553* 18,09%	96 717* 18,59%	104505* 17,30%
- Résultat net consolidé (part du groupe) avant amortissement des survaleurs en pourcentage du chiffre d'affaires	37 543 11,07%	NA	NA	NA	NA
- Résultat net consolidé (part du groupe) après amortissement des survaleurs en pourcentage du chiffre d'affaires	34 166 10,08%	35 726 10,66%	53 836 12,09%	65 074 12,50%	72 111 11,94%
- Marge brute d'autofinancement en pourcentage du chiffre d'affaires	60 026 17,71%	60 108 17,93%	67 630 15,19%	86 518 16,63%	114 171 18,90%
Capitaux propres part du groupe	136 663	142 210	195 743	242 073	294 392
Trésorerie nette	125 680	125 488	139 773	161 225	167 392

\* Dont variation de valeur des écarts d'acquisition : - 1 646 K€ en 2004, - 2 641 K€ en 2005, -52 K€ en 2006 et 26K€ en 2007

### 3.1.4. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>		31 DECEMBRE 2007					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES		16 936	394 139	218 292		-25 184	604 183
Dont	France	16 936	379 565	201 871		-25 184	573 188
	Hors France		14 574	16 421			30 995
Produits activités ordinaires		20 322	414 757	227 521	7 462	-32 180	637 882
Résultat opérationnel		-565	92 984	19 621	-7 395		104 645
Dont	France	-565	92 595	17 344	-7 334		102 040
	Hors France		389	2 277	-61		2 605
RESULTAT NET		-978	56 194	14 886	2 009		72 111

<i>En milliers d'euros</i>		31 DECEMBRE 2007					
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Primes acquises		5 054	138 341	95 437		-23 269	215 563
Commissions		11 882	250 440	102 672		-363	364 631
Prestations services			5 358	20 183		-1 553	23 989
CHIFFRE D'AFFAIRES		16 936	394 139	218 292		-25 184	604 183

### 3.1.5. Propriétés foncières

Non applicable.

### 3.1.6. Activités d'extraction

Non applicable.

### 3.1.7. Evènements exceptionnels

Non applicable.

### 3.2. Dépendance à l'égard des brevets et licences

Non applicable.

### 3.3. Effectifs de la société

- Evolution de l'effectif total 2002-2007 :

2002	2003	2004	2005	2006	2007
963	914	1 103	1 814	1 959	2 446

- Données sociales 2007 :

- **Répartition :**
  - ⇒ 69% de femmes
  - ⇒ 31% d'hommes
- **Répartition par tranche d'âge :**
  - ⇒ 20/30 ans : 30 %
  - ⇒ 31/40 ans : 42 %
  - ⇒ plus de 40 ans : 28 %
- **Moyenne d'âge :**
  - ⇒ 35 ans.
- **Ancienneté moyenne :**
  - ⇒ 5 ans.
- **Statut :**
  - ⇒ Dirigeants, cadres, assimilés cadres : 35%
  - ⇒ Employés : 65%

En 2007, APRIL GROUP a renforcé son taux d'encadrement (31% en 2006) mais celui-ci reste cependant inférieur à la profession. Ceci est principalement dû à l'organisation du Groupe et à un organigramme assez plat.

- **Répartition par branche :**
  - ⇒ Santé/Prévoyance : 42 %
  - ⇒ Assurance Dommages : 52 %
  - ⇒ Epargne : 2 %
  - ⇒ Autres : 4 %
- **Répartition par zone géographique**
  - ⇒ Rhône Alpes : 57 %
  - ⇒ Ile de France : 13 %
  - ⇒ Autres régions : 15 %
  - ⇒ DOM : 10 %
  - ⇒ International : 5 %

### **3.4. Politique d'investissements**

Le développement d'APRIL GROUP s'exprime dans la croissance organique et la croissance externe.

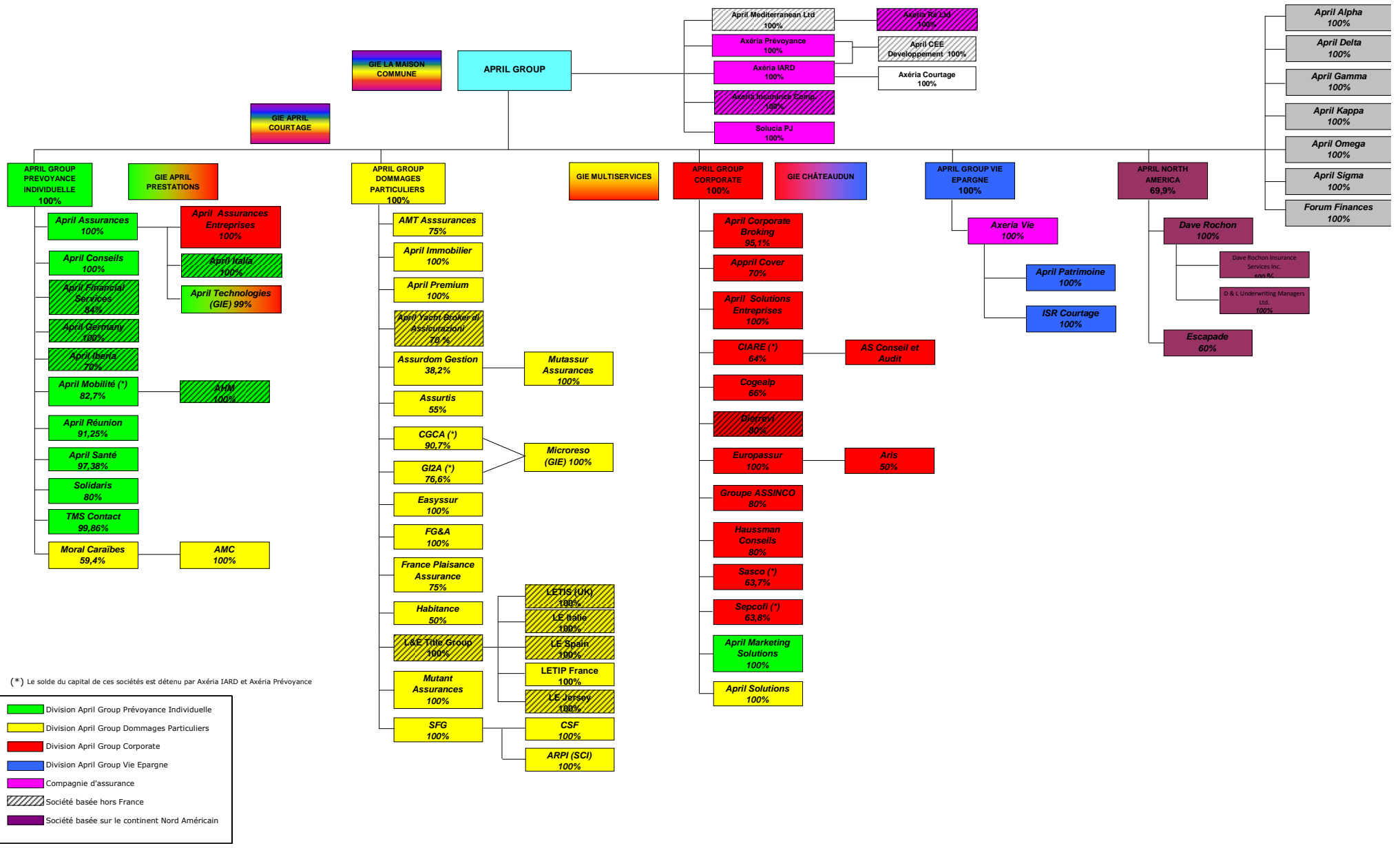
Le capital humain est au cœur de la croissance organique du Groupe. Dès lors, une politique d'investissements dynamique est mise en œuvre auprès des femmes et des hommes qui constituent ses équipes, que ce soit par :

- le développement professionnel et personnel via la formation, l'Université APRIL et la participation à des projets et des ateliers transversaux ;
- les recrutements nombreux effectués en 2007 qui ont pour but de renforcer les fonctions clés et d'enrichir l'éventail des personnalités et des expertises ;
- l'association à la création de valeur au travers des accords d'intéressement.

En parallèle, la croissance externe est un élément fort de la stratégie du Groupe et de la réalisation du plan à moyen terme. Elle a pour objectifs :

- la diversification du portefeuille d'activités ;
- l'élargissement de la chaîne de valeur ;
- l'entrée sur de nouvelles formes de distribution ;
- l'acquisition de compétences complémentaires ;
- l'élargissement du champ géographique, tant en France qu'à l'international.

# Organigramme juridique au 31 décembre 2007



### **3.4.1. Description des principaux investissements**

#### **3.4.1.1. Au cours de l'exercice 2007**

##### **AMT Assurances**

APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS a procédé le 5 janvier 2007 à l'acquisition de 75% du capital de la société AMT, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance moto.

##### **Axeria Vie**

Axeria Vie a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 17 janvier 2007. Cette compagnie, détenue à 100% par APRIL GROUP VIE EPARGNE, accompagne APRIL GROUP dans le développement de ses activités en assurance-vie.

##### **ISR Courtage**

ISR Courtage, structure de courtage dédiée à la distribution via internet de produits d'investissements socialement responsables, a démarré son activité en 2007.

##### **Febs, devenue APRIL Financial Services AG**

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE a procédé le 19 février 2007 au rachat de 10% des minoritaires de la société APRIL Financial Services AG. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 84%.

##### **APRIL Germany**

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE a procédé le 16 mai 2007 au rachat de 20% des minoritaires de la société APRIL Germany. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 100%.

##### **APRIL North America**

APRIL GROUP a procédé, via sa filiale APRIL NORTH AMERICA créée à cet effet, à l'acquisition des cabinets de courtage canadiens Dave Rochon Assurances Inc., le 8 juin 2007 et ESCAPADE Assurances Voyages, le 11 juin 2007. La société ESCAPADE Assurances Voyages, basée à Sainte Croix, est spécialisée dans les produits d'assurances voyages à destination des particuliers. La société Dave Rochon Assurances Inc., basée à Montréal, est un courtier grossiste spécialisé dans les risques aggravés en assurances dommages des entreprises et des particuliers.

##### **ASSURDOM Gestion**

APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE a procédé le 22 juin 2007 à l'acquisition de 38,2% du capital de la société ASSURDOM Gestion sur l'Ile de la Réunion. ASSURDOM Gestion est un courtier grossiste spécialisé dans les risques dommages essentiellement à destination des particuliers.

##### **Assinco**

APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 7 novembre 2007 à l'acquisition de 80% de la société Assinco. Assinco est une société de courtage d'assurance, opérant directement ou par le biais de ses 16 filiales, dans l'assurance de personnes, l'assurance dommages aux biens et l'assurance crédit, pour les entreprises et les particuliers en France métropolitaine et dans les DOM-TOM.

##### **APRIL Cover**

APRIL Cover, créée en 2006, a démarré son activité en 2007. Cette société met à la disposition des petites et moyennes entreprises l'ensemble des outils nécessaires à la gestion de leur poste client afin de prévenir et gérer les risques de non paiement : prévention, indemnisation, gestion du recouvrement, optimisation du financement.



### **Solidaris**

Solidaris, anciennement APRIL Partenariats, développe depuis 2007 des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté homosexuelle.

### **APRIL Réunion**

APRIL Réunion, anciennement APRIL Distribution, a démarré son activité en 2007 sur l'île de la Réunion. La société intervient principalement dans le domaine de la santé-prévoyance individuelle.

### **APRIL CEE Development**

APRIL GROUP crée en 2007 APRIL CEE Development, société de courtage basée à Budapest, afin de développer son activité en Hongrie.

### **APRIL Mediterranean Ltd et Axeria Re Ltd**

APRIL GROUP a procédé, via sa filiale APRIL Mediterranean Ltd (holding d'animation régionale) à la création d'Axeria Re Ltd le 28 décembre 2007. Axeria Re Ltd est une société de réassurance basée à Malte.

### **APRIL Santé**

APRIL GROUP a lancé en 2007 l'activité d'APRIL SANTE, réseau de points de vente et d'espaces de conseils en matière de services et d'assurance santé de la famille.

**APRIL Corporate Broking**, anciennement APRIL International, démarre son activité de conception, intégration et gestion de solutions d'assurance IARD pour les entreprises, proposée via un réseau de courtiers et d'agents d'assurance.

## **3.4.1.2. Au cours de l'exercice 2006**

### **Assurance Juridique (devenue Mutant Assurances)**

APRIL GROUP a procédé le 16 février 2006 à l'acquisition de 25% du capital de la société Assurance Juridique, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

### **Dierrevi SPA**

APRIL DEVELOPPEMENT (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 11 mai 2006 à l'acquisition de 80% du capital de la société Dierrevi SPA. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la commercialisation de contrats d'assurances pour les flottes automobiles en Italie.

### **APRIL Iberia**

APRIL Iberia, créée le 31 mai 2006, a débuté son activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'assureurs-conseils indépendants en Espagne fin décembre 2006.

### **DOUDET CHARLET**

APRIL DEVELOPPEMENT (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a procédé le 27 juin 2006 à l'acquisition de 100% du capital de la société DOUDET CHARLET. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

### **AVS**

APRIL CORPORATE (devenue APRIL GROUP CORPORATE) a procédé le 3 juillet 2006 à l'acquisition de 100% du capital de la société AVS. Cette société de courtage intervient principalement sur les risques industriels (dommages et responsabilité civile).

### **Moral Caraïbes**

APRIL COURTAGE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE) a procédé le 20 juillet 2006 à l'acquisition de 59,4% du capital de la société Moral Caraïbes, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance dommages auprès des particuliers. Cette société détient 100% de la société AMC.

### **Solucia Protection Juridique**

La société Solucia Protection Juridique a obtenu l'agrément du Comité des Entreprises d'Assurance par décision du 20 octobre 2006. Cette compagnie conçoit et gère des contrats de Protection Juridique.

### **Europassur**

APRIL CORPORATE (devenue APRIL GROUP CORPORATE) a procédé le 30 novembre 2006 à l'acquisition de 25% du capital de la société Europassur, portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 100%.

## **3.4.1.3. Au cours de l'exercice 2005**

### **SFG**

Acquisition le 1<sup>er</sup> janvier 2005 du solde du capital de la société SFG.

### **CGCA / GI2A**

APRIL Assurances a acquis 100 % du capital des sociétés CGCA et GI2A, le 7 janvier 2005. Ces sociétés sont spécialisées dans la conception et la gestion de produits de niches en assurance dommages de particuliers. CGCA détient également 100 % de la société ACI. ACI, CGCA et GI2A détiennent 100 % du GIE AGIR.

### **Assurance Juridique (devenue Mutant Assurances)**

APRIL GROUP a acquis 75 % du capital de la société Assurance Juridique et de ses 13 filiales au cours du mois de mars 2005. Cette compagnie d'assurances conçoit, gère et commercialise des produits de protection juridique et d'assurance dommages.

### **FRANCE PLAISANCE ASSURANCE**

APRIL DEVELOPPEMENT (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 75 % du capital de la société FRANCE PLAISANCE ASSURANCE le 22 avril 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance multirisques pour les bateaux de plaisance.

### **Assurtis**

APRIL DEVELOPPEMENT (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) et LASER, à travers sa filiale MEDIATIS spécialisée dans la vente en direct de crédits, ont créé en commun le 1<sup>er</sup> juin 2005 la société Assurtis.

Cette société est détenue à 55 % par APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS et à 45 % par MEDIATIS. Par l'intermédiaire d'un réseau de points de vente franchisés, Assurtis assure la distribution de crédits à la consommation (prêts personnels renouvelables, amortissables, regroupement de créances) et de contrats d'assurance (auto, habitation, santé,...).

### **Résolution**

Acquisition du solde du capital de la société Résolution entre le 30 juin 2005 et le 15 décembre 2005. Résolution est devenue APRIL Immobilier en 2007.

### **FG&A**

Acquisition du solde du capital de la société FG&A le 30 juin 2005.

### **Cogealp**

APRIL GROUP a procédé le 1<sup>er</sup> juillet 2005 à une prise de participation de 66 % du capital de la société de courtage Cogealp, spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance santé et prévoyance collectives pour les entreprises et opérant sous la marque ALP.

### **Febs (devenue APRIL Financial Services AG)**

APRIL Assurances a acquis 74 % du capital de la société febs AG le 6 juillet 2005. Cette société, basée à Munich (Allemagne), est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance pour les crédits à la consommation, notamment les crédits automobiles.

### **SASCO**

APRIL DEVELOPPEMENT (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 100 % du capital de la société SASCO le 7 septembre 2005. Cette société de courtage est spécialisée dans la conception et la gestion des contrats d'assurances pour les PME, notamment en assurance dommages.

### **SEPCOFI / EAC**

APRIL SOLUTIONS, le 26 septembre 2006, a acquis 100 % du capital des sociétés de courtage SEPCOFI et EAC, respectivement basées à Lyon et à Paris. Ces sociétés sont spécialisées dans le conseil et la conception de programmes d'assurance et de protection sociale collective à destination du personnel des entreprises.

### **Habitanace**

APRIL Assurances et GUY HOCQUET (groupe d'agents immobiliers indépendants) ont créé la société HABITANCE le 5 octobre 2005. Ce cabinet de courtage, détenu à 50 % par chacun des deux partenaires, a pour vocation d'apporter des solutions d'assurance aux agents immobiliers du réseau GUY HOCQUET.

### **APRIL Germany**

APRIL COURTAGE (devenue APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE) et la société GO LIFE ont créé la société APRIL Germany le 12 décembre 2005. Détendue à 80 % par APRIL COURTAGE et 20 % par GO LIFE, cette société a pour objet de développer en Allemagne une activité de conception, gestion et assistance à la vente de programmes d'assurance auprès d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants.

### **FORUM Assurances**

Acquisition le 15 décembre 2005 du solde du capital de la société FORUM ASSURANCES.

## **3.4.1.4. Au cours de l'exercice 2004**

### **CIARE SA**

APRIL DEVELOPPEMENT (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 100 % de la société COURTAGE INDUSTRIEL D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES EUROPEENNE - CIARE SA et de sa filiale à 100 % CIARE INVESTISSEMENT, le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Cette société est spécialisée dans l'assurance dommages des entreprises. Elle conçoit et gère des offres sur mesure en matière de risques industriels et risques de la construction. Elle est implantée à Lyon et Saint Etienne.

### **FORUM Assurances**

APRIL DEVELOPPEMENT (devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS) a acquis 90 % de la société FORUM ASSURANCES le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Cette société de courtage est spécialisée dans les niches de l'assurance dommages des PME, automobiles haut de gamme et multirisques immeubles et bureaux. Elle est basée à Lyon.

### **Axeria Iard**

APRIL GROUP a acquis 100 % de la société RHODIA ASSURANCES le 8 juillet 2004. Cette compagnie d'assurances, devenue Axeria IARD, intervient principalement en dommages et risques divers : automobiles (particuliers, locations longue durée et flottes), multirisques habitation (particuliers et immeubles) et risques professionnels.

### **Axeria Prévoyance**

APRIL GROUP a acquis la participation de 35 % détenue par le groupe CARDIF dans AXERIA Prévoyance le 31 décembre 2004.

APRIL GROUP détient désormais 100 % du capital.

## **3.4.1.5. Au cours de l'exercice 2003**

### **CITM**

APRIL GROUP a cédé la totalité de sa participation dans la société CITM le 5 mars 2003.

### **FG&A**

APRIL GROUP a acquis 60 % de la société Finance Groupements et Assurances – FG&A le 1<sup>er</sup> avril 2003. Cette société est spécialisée dans la conception et la distribution de programmes d'assurance de responsabilité civile et des risques sociaux.

### **CSF (Cabinet Serge Fisnot)**

APRIL GROUP a acquis, par l'intermédiaire de la SOCIETE FRANCAISE DE GARANTIE, 80 % du CABINET SERGE FISNOT le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

### **Hausmann Conseils**

APRIL GROUP a procédé à l'acquisition de 80 % de la société Hausmann Conseils le 1<sup>er</sup> octobre 2003. Cette société conçoit des programmes d'assurance collective de personnes en santé et prévoyance.

### **COUCHON Assurances**

APRIL GROUP a acquis 100 % de la société COUCHON Assurances le 23 décembre 2003. Cette société est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance IARD à destination des particuliers.

### **FORUM FINANCES**

APRIL GROUP a acquis 100 % de la société FORUM FINANCES le 1<sup>er</sup> octobre 2003. FORUM FINANCES était détenue à 59,58 % jusqu'à cette date.

## **3.4.2. Investissements en cours de réalisation**

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

## **3.4.3. Investissements futurs**

La société étudie en permanence des opportunités d'investissements.

## **3.5. Rapport de Gestion**

Voir le rapport de gestion p. 59 et suivantes.

### **3.6. Risque de l'émetteur : le Risk management au sein d'APRIL GROUP.**

#### **3.6.1. Identification des facteurs de risques**

Le Risk manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du Groupe APRIL.

Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du Groupe APRIL : risques financiers, risques relatifs aux métiers et aux opérations d'assurance, risques opérationnels, risques comptables, risques stratégiques et risques de non-conformité juridique.

Le Risk manager identifie de nouveaux risques sur la base des remontées des entretiens de cartographie des risques, des informations dont il dispose ou de ses échanges avec les professionnels du risque ou du secteur de l'assurance, avec les membres du Comité de Développement Durable. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations remontées par le responsable de l'audit interne lors de ses missions d'audit et lors des missions des différents autres intervenants (contrôleurs financiers, auditeurs des pôles métiers, commissaires aux comptes...).

Le Risk manager alerte et conseille le Comité de Groupe, et rend compte de cette mission au Comité de Développement Durable.

Chaque type de risques fait l'objet d'une étude approfondie visant à déboucher sur un plan d'actions décliné par société, afin de supprimer, transférer ou réduire le risque résiduel. Les dirigeants des sociétés sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions défini lors des restitutions d'audit ou des cartographies et en rendent compte formellement au moins une fois par an lors du Comité stratégique de juin.

Le responsable de l'audit interne groupe veille en parallèle à la cohérence et à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne au sein des sociétés du Groupe. Il coordonne et contrôle l'activité de tous les acteurs de l'audit interne du Groupe.

Un plan d'audit annuel est préparé en tenant compte de l'exposition aux risques des différentes sociétés composant le Groupe. Ce plan concerne l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le plan de l'année N est validé en fin d'exercice N-1 par le Comité de Groupe. Il est revu de façon formelle deux fois par an et présenté au Comité de Développement Durable deux fois par an pour suivi. Il est par ailleurs mis à jour régulièrement en fonction des priorités identifiées en cours d'exercice.

Les missions sont de plusieurs types : missions transversales et thématiques d'optimisation, missions spécifiques d'audit et de contrôle, missions de suivi des sociétés récemment intégrées au groupe et missions de suivi d'audits précédents. Ces missions sont réalisées selon la charte de l'audit interne, référentiel connu par tous les dirigeants des sociétés du Groupe.

Toutes les missions donnent lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une synthèse des recommandations émises, classées en trois catégories : risque élevé, risque modéré, risque faible. Pour chaque recommandation, une date butoir de mise en œuvre ainsi qu'un responsable sont désignés.

Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré à travers des missions de suivi au cours desquelles les points de progrès sont vérifiés par rapport aux recommandations préconisées et aux dates butoir prévues.

Durant l'exercice 2007, huit sociétés du Groupe ont fait l'objet de douze missions d'audit interne. Les champs d'investigations ont notamment été les suivants : protection

intellectuelle au sein du Groupe, revue des contrats d'assurance, application de la loi sur l'intermédiation, process pré-clôture, indemnisations, risques informatiques. Par ailleurs, deux audits de suivi d'intégration ont été réalisés sur des sociétés ayant intégré le groupe en 2005.

L'ensemble de ces travaux vise à conforter le dispositif de contrôle interne au sein des sociétés du Groupe.

### **3.6.2. Risque de marché (taux, change, actions, crédit)**

#### **3.6.2.1. Lien entre l'activité et les risques identifiés**

L'activité d'APRIL GROUP s'articule autour de deux axes principaux dont l'approche en termes de risques de marché diffère sensiblement : le courtage, qui n'expose pas le Groupe aux risques de marché et les compagnies d'assurances dont la gestion des risques de marché représente un des cœurs de métier.

#### **Le courtage**

A travers son activité et son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un Besoin en Fonds de Roulement négatif, le courtage permet au groupe de présenter un niveau d'endettement particulièrement faible (le total des dettes financières au bilan consolidé est de 30 305 K€ seulement) pour un niveau de liquidité très élevé (la trésorerie nette et équivalents s'élèvent à 177 718 K€ dans le bilan consolidé).

Les dettes financières du groupe sont composées essentiellement d'un prêt subordonné pour 1 524 K€, d'emprunts bancaires divers pour 10 703 K€, de comptes courants créditeurs pour 2 294 K€ et des passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires pour 15 118 K€.

La trésorerie du groupe, en dehors des concours bancaires courants, est investie intégralement en placements financiers à court terme (96 568 K€ au 31 décembre 2007) à travers essentiellement un OPCVM « équivalent monétaire » dédié (April Trésorerie).

#### **Les compagnies d'assurances**

L'une des fonctions de base de l'activité d'assurance consiste à investir les primes reçues des clients dans l'optique de régler les sinistres éventuels futurs.

La gestion d'actif, c'est-à-dire le choix des classes d'actifs et des supports d'investissement, est donc un élément primordial de la gestion des compagnies d'assurances. Afin d'en améliorer les performances, la gestion financière des portefeuilles d'assurance du groupe est déléguée auprès d'un prestataire externe qualifié.

La gestion actif / passif permet de maximiser l'adéquation entre la cadence des règlements futurs et l'investissement de ces primes dans les différentes classes d'actifs.

#### **3.6.2.2. Evaluation des risques**

Au 31 décembre 2007, APRIL GROUP détient, à travers les compagnies d'assurances (dont les principales sont Axeria Prévoyance et Axeria IARD) un portefeuille de placements financiers d'une valeur de marché de 309 797 K€ et qui se décompose ainsi :

En milliers d'euros	Valeur de marché	%	Coût historique	Plus ou moins valeurs latentes
Obligations	178 366	58%	183 158	-4 792
OPCVM obligations	0	0%	0	0
<b>Total Obligations</b>	<b>178 366</b>	<b>58%</b>	<b>183 158</b>	<b>-4 792</b>
Actions	0	0%	0	0
OPCVM Actions	51 500	17%	41 654	9 847
<b>Total Actions</b>	<b>51 500</b>	<b>17%</b>	<b>41 654</b>	<b>9 847</b>
Autres	25 760	8%	24 729	1 031
Monétaire	54 171	17%	53 683	488
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>309 797</b>	<b>100%</b>	<b>303 224</b>	<b>6 573</b>
<i>dont Axeria Prévoyance</i>	<i>181 848</i>	<i>59%</i>	<i>171 933</i>	<i>9 914</i>
<i>dont Axeria IARD</i>	<i>61 272</i>	<i>20%</i>	<i>57 900</i>	<i>3 372</i>
<i>dont autres compagnies</i>	<i>66 677</i>	<i>22%</i>	<i>73 391</i>	<i>-6 713</i>

### **Risque de liquidité :**

Compte tenu de la gestion actif passif, ce risque n'est pas significatif.

### **Risque actions :**

Les compagnies d'assurances du groupe ont investi 17% de leurs portefeuilles sur le marché des actions, là où l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles fixe la limite à 65% de l'actif réglementé. Les sociétés adoptent donc une allocation très prudente par rapport à la réglementation en vigueur.

L'investissement se fait exclusivement par le biais d'OPCVM, ce qui permet d'assurer une meilleure répartition des risques. Ces OPCVM détiennent des titres couvrant divers secteurs économiques : banque, assurance, grande distribution, cosmétiques, industrie etc.; en grande majorité sur l'Europe dont la France et accessoirement sur le Japon.

Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2007 le détail de l'exposition du portefeuille au risque actions par zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'euros)	Europe	Etats Unis	Autres Zones	Total
Actions				
OPCVM actions	49 328		2 172	51 500
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>49 328</b>		<b>2 172</b>	<b>51 500</b>
<i>en %</i>	<i>95,8%</i>		<i>4,2%</i>	<i>100,0%</i>

### **Risque de change :**

Le portefeuille d'APRIL GROUP est intégralement investi en euros mais il peut subsister un risque de change indirect à travers les supports sous-jacents (OPCVM actions notamment). Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2007 l'exposition du portefeuille aux risques sur les marchés de change :

<b>EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE (en milliers d'euros)</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Actifs financiers libellés en EUR	305 954	98,8%
Actifs financiers libellés en GBP	2 411	0,8%
Actifs financiers libellés en USD		
Actifs financiers libellés en autres devises	1 432	0,5%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>309 797</b>	<b>100,0%</b>

### **Risque de taux :**

Le portefeuille d'APRIL GROUP est majoritairement composé d'obligations et il est donc exposé au risque sur les marchés de taux. Il s'agit plus particulièrement d'un risque de perte de juste valeur pour les obligations à taux fixe, d'un risque de cash flow sur les coupons pour les obligations à taux variable.

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition au 31 décembre 2007 du portefeuille par rapport au risque de taux par échéance :

<b>EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX PAR ECHEANCE (en milliers d'euros)</b>	<b>inf. à 1 an</b>	<b>inf. à 2 ans</b>	<b>inf. à 3 ans</b>	<b>inf. à 4 ans</b>	<b>inf. à 5 ans</b>	<b>sup. à 5 ans</b>	<b>TOTAL</b>
Obligations exposées au risque de juste valeur	28 268	19 881	12 073	24 567	10 175	45 753	140 717
OPCVM obligations exposés au risque de juste valeur							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de juste valeur							
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur							
<b>Instruments financiers exposés au risque de juste valeur</b>	<b>28 268</b>	<b>19 881</b>	<b>12 073</b>	<b>24 567</b>	<b>10 175</b>	<b>45 753</b>	<b>140 717</b>
Obligations exposées au risque de cash flow	2 628	1 378		5 447	2 974	25 222	37 649
OPCVM obligations exposés au risque de cash flow							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de cash flow							
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow							
<b>Instruments financiers exposés au risque de cash flow</b>	<b>2 628</b>	<b>1 378</b>		<b>5 447</b>	<b>2 974</b>	<b>25 222</b>	<b>37 649</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>30 896</b>	<b>21 259</b>	<b>12 073</b>	<b>30 014</b>	<b>13 149</b>	<b>70 975</b>	<b>178 366</b>
<i>en %</i>	<i>17,3%</i>	<i>11,9%</i>	<i>6,8%</i>	<i>16,8%</i>	<i>7,4%</i>	<i>39,8%</i>	<i>100,0%</i>

### **Risque de crédit :**

Le portefeuille d'APRIL GROUP est exposé au risque de crédit à travers les émetteurs des obligations détenues en portefeuille ; cependant ce risque est limité par une sélection rigoureuse des émetteurs (plus de 90% actifs obligataires ont des émetteurs notés au minimum A par Standard & Poor's).

Le tableau ci-dessous ventile, au 31 décembre 2007, le portefeuille obligataire par notation émetteur :



EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR NOTATION EMETTEUR (1) (en milliers d'euros)	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	TOTAL
Obligations exposées au risque de crédit	1 003	78 913	28 766	53 718	15 966		178 366
OPCVM obligations exposés au risque de crédit							
<b>TOTAL PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE</b>	<b>1 003</b>	<b>78 913</b>	<b>28 766</b>	<b>53 718</b>	<b>15 966</b>		<b>178 366</b>
<i>en %</i>	<i>0,6%</i>	<i>44,2%</i>	<i>16,1%</i>	<i>30,1%</i>	<i>9,0%</i>		<i>100,0%</i>

(1) Notation de l'agence Standard & Poors (long terme)

APRIL GROUP ne détient par ailleurs dans ses portefeuilles aucun véhicule de titrisation de type CDO ou autre.

APRIL GROUP est également soumis au risque de crédit à travers les réassureurs à qui les compagnies cèdent une partie des risques de leurs contrats d'assurance. Le groupe ne fait appel qu'à un nombre restreint de réassureurs dont la solvabilité est reconnue : plus de 75% des cessions en réassurance sont réalisées avec des réassureurs disposant au minimum d'une notation A par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2007, la ventilation des primes réassurées par la notation des réassureurs est la suivante :

REPARTITIONS DES PRIMES CEDEES PAR NOTATION REASSUREUR en %	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	Total
En % des primes cédées	22,7%	1,3%	52,6%	23,0%	0,4%		100,0%

### **Sensibilité du portefeuille titres :**

#### **Marchés de taux :**

De façon régulière, c'est-à-dire chaque trimestre, un état présentant la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux ainsi que la sensibilité du passif est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Au 31 décembre 2007, la sensibilité moyenne du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP à une variation des taux d'intérêt est 2,79 (pour rappel 2,40 au 31 décembre 2006) et si l'on prend en compte la totalité du portefeuille (y compris actions et autres actifs), celle-ci tombe à 1,61 (pour rappel 1,56 au 31 décembre 2006).

Cela signifie que si les taux d'intérêt augmentent de 1 point en valeur absolue (par exemple s'ils passent de 4% à 5%), le portefeuille d'APRIL GROUP devrait perdre 1,61% de sa valeur.

#### **Marchés actions :**

Le portefeuille actions est sensible à une évolution positive ou négative des marchés financiers actions.

En ce sens et compte tenu de la constitution du portefeuille, le risque sur le portefeuille actions peut être assimilé au risque existant sur les principaux indices des marchés financiers comme par exemple l'EUROSTOXX 50. Ainsi, une baisse de 10% de l'indice EUROSTOXX 50 entraînerait une baisse de l'ensemble du portefeuille d'APRIL GROUP de 5.251 K€.

### **3.6.2.3. Procédures et moyens de suivi mis en place**

Dans le but d'améliorer la performance et afin de mieux appréhender les risques de marché, la gestion d'actifs des compagnies d'assurances est déléguée à une société de gestion spécialisée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans le cadre de cette délégation, des limites sont fixées en termes de pourcentage du portefeuille investi sur les différents supports obligataires et actions (ratios de dispersion, ratios d'emprise, limitation en termes de notations émetteurs...).

De plus, le Code des Assurances, auquel sont soumises les compagnies d'assurances, fixe également des limites d'investissement.

Grâce à un reporting complet réalisé par le gestionnaire délégataire incluant notamment des éléments comptables (inventaire, résultat comptable, plus ou moins-values latentes...) et un récapitulatif des performances et des différents niveaux d'exposition sur les marchés, un suivi du portefeuille financier est réalisé avec une fréquence mensuelle.

La Commission Financière, organe de gouvernance du Groupe APRIL, comptant parmi ses membres les dirigeants des compagnies et des représentants du gestionnaire délégataire et qui se réunit tous les trimestres, joue également un rôle essentiel dans le suivi et le pilotage des risques de marché. Lors de ses réunions, son rôle est d'analyser les différents marchés et l'environnement économique et financier, de dresser un bilan de la gestion de la période écoulée et de fixer les grandes orientations de la gestion financière et les contraintes de gestion à venir.

### **3.6.3. Risques juridiques**

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques d'APRIL GROUP.

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du Groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés.

L'activité opérationnelle des sociétés du groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. En complément, un contrat spécifique de responsabilité civile sur les activités de franchiseur a également été souscrit. Les directions juridiques des différentes sociétés du groupe sont chargées de vérifier de manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont pour l'essentiel centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL GROUP afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques du groupe.

### **Litiges**

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat de l'émetteur.

### Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	31 décembre 2007
Provisions pour litiges	3 021	-5	696	-621	3 091
Provisions pour retraite	3 996	1 138	518	-125	5 527
Autres provisions risques et charges	8 430	255	2 252	-5 278	5 659
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>15 447</b>	<b>1 388</b>	<b>3 466</b>	<b>-6 024</b>	<b>14 277</b>

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4 %
- taux de revalorisation des salaires : 2 %
- taux d'inflation : 2 %

La diminution des autres provisions pour risques et charges est consécutive aux relocalisations réalisées pour plusieurs sociétés du groupe.

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

#### 3.6.4. Risques industriels et environnementaux

De par la nature de son activité (services en assurance), le Groupe n'est pas concerné par de tels risques.

#### 3.6.5. Assurances et couvertures des risques

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du Groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux ;
- Responsabilité Civile Professionnelle du courtier ;
- Responsabilité Civile Professionnelle du franchiseur ;
- garantie financière ;
- tous risques informatiques ;
- multirisques bureaux ;
- régime de prévoyance et de santé complémentaire.

Le Risk manager réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance souscrits par les sociétés du groupe afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées à leurs activités.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont souscrits auprès de sociétés externes au groupe. En revanche, le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance qui fait partie du groupe.

Le tableau ci-après récapitule les différents contrats ainsi que leur niveau de couverture :

Type de contrat	Assureur (Externe / Interne)	Garanties	Franchise
Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux	EXTERNE	7,5 M€ (Sous-limite de 3,75 M€ pour faute non- séparable)	Pas de Franchise
Responsabilité Civile Professionnelle du courtier	EXTERNE	7 M€ ou 7,6 M€ selon la nature d'activité de la société concernée (tous dommages confondus)	15 000 € ou 150 000 € selon la société concernée
Responsabilité Civile Professionnelle du franchiseur	EXTERNE	750 000 € / sinistre	7 000 €
Garantie Financière	EXTERNE	115 000 €	Pas de franchise
Tous Risques Informatiques	EXTERNE	5 106 170 € (remplacement à neuf du matériel)	1 500 €
Multirisques Bureaux	EXTERNE	13,6 M€ d'engagement maximum (valeur à neuf mobilier, matériel, marchandises)	1 804 €
Régime de Prévoyance et de Santé Complémentaire	INTERNE (Axeria Prévoyance) pour le régime de prévoyance	Garanties standards pour les cadres et les non cadres	Pas de franchise

En 2007, une refonte complète des contrats suivants a été menée par le Risk manager :

- Responsabilité Civile Professionnelle courtier ;
- garantie Financière ;
- démarchage bancaire et financier ;
- multirisques bureaux ;
- tous risques informatiques.

Les contrats ont été entièrement revus et de nouveaux contrats ont été souscrits pour 2008. Les assureurs retenus pour ces nouveaux contrats restent extérieurs au groupe. Cette refonte répond à une volonté de meilleure gestion des coûts du transfert de risque au sein du Groupe associée à une optimisation des garanties acquises dans un contexte d'élargissement des activités du Groupe, tant en nature qu'en volume.

### **3.6.6. Autres risques particuliers**

La démarche d'identification des facteurs de risques présentée plus haut et, plus particulièrement, la mise en place de cartographies dans la quasi-totalité des sociétés opérationnelles du groupe a permis d'identifier un ensemble de risques opérationnels ou stratégiques bruts, tant internes qu'externes auxquels a été associée pour chacun une évaluation du degré de maîtrise.

Sur cette base, des chantiers de contrôle interne et des thèmes potentiels d'audit interne ont été identifiés, qui viendront alimenter en 2008 les plans d'audit groupe, pôle, société et par une boucle qualité itérative, les cartographies de risque 2008.

## **4. Patrimoine – Situation financière – Résultats**

### **4.1. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale d'APRIL GROUP et des sociétés qui composent le Groupe n'est intervenu au cours de l'exercice 2007, à l'exception de la société Mutant Assurances qui a quitté son statut de compagnie d'assurances pour un statut de courtier en assurances.

### **4.2. Comptes consolidés et sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2007**

#### **4.2.1. Etats financiers certifiés sur les trois derniers exercices**

Voir les comptes sociaux d'APRIL GROUP au 31 décembre 2007 p. 194 et suivantes.

#### **4.2.2. Comptes consolidés**

Voir les comptes consolidés d'APRIL GROUP au 31 décembre 2007 p. 117 et suivantes.

#### **4.2.3. Résultats**

Voir rapport de gestion p. 59 et suivantes et tableau des résultats des 5 derniers exercices p. 100.

#### **4.2.4. Montant du dividende global et par action des trois derniers exercices**

Voir rapport de gestion p. 63.

#### **4.2.5. Tableaux des ressources et utilisation des fonds – Tableau de financement**

Voir les comptes sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2007 p. 194 et suivantes.

### 4.3. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leur réseau pris en charge par le Groupe

Exercices couverts : 1/01/2007 au 31/12/2007

	Mazars				Deloitte				Autres			
	Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%		Montant K€ (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006(a)	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	45	43	6%	8%	37	37	17%	11%				
Filiales intégrées globalement	540	408	74%	80%	179	140	83%	43%	78	32	100%	52%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Émetteur	40		6%			152		46%		30		48%
Filiales intégrées globalement	104	58	14%	12%								
<i>Sous-total</i>	729	509	100%	100%	216	329	100%	100%	78	62	100%	100%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
Sous-total	0	0			0	0			0	0		
<b>TOTAL</b>	729	509	100%	100%	216	329	100%	100%	78	62	100%	100%

(a) Premier exercice du mandat pour Deloitte & Associés

## 5. Le Gouvernement d'Entreprise

### 5.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

#### 5.1.1. Composition des organes d'administration et de direction au 31 décembre 2007

##### Conseil d'administration :

Administrateurs	Fonction	Nombre d'actions APRIL GROUP détenues	Date de nomination ou de dernier renouvellement
Bruno ROUSSET	Président-directeur général d'APRIL GROUP	25 168 554 (*)	28/08/2007
Xavier COQUARD	Administrateur d'APRIL GROUP	113 323	28/08/2007
André ARRAGO	Membre du Directoire d'HANNOVER RE	400	28/08/2007
Jean-Claude AUGROS	Directeur de l'ISFA	20	28/08/2007
Bernard BELLETANTE	Directeur général adjoint d'EUROMED	250	28/08/2007
Gilles DUPIN	Directeur général du groupe MONCEAU ASSURANCES	300	28/08/2007
Philippe MARCEL	Président Adecco France	1 070	28/08/2007
Jean-Yves NOUY	Directeur général SHAM	20	28/08/2007
Gilles PARDI	Président du Directoire du groupe HYPARLO	1	28/08/2007
Guy RIGAUD	Président du Directoire de Rhône-Alpes Création et Directeur général d'Amorçage Rhône-Alpes	750	28/08/2007
Vanessa ROUSSET	Directrice générale de la société Evolem SA	1	28/08/2007

(\*) dont 25 168 544 par la société Evolem détenue à 100 % par Bruno Rousset

Les autres fonctions et mandats des administrateurs d'APRIL GROUP figurent dans le rapport de gestion, pages 79 à 92.

Pour des raisons de sécurité, l'adresse des administrateurs d'APRIL GROUP est celle du siège de la société : APRIL GROUP : 83-85, boulevard Vivier Merle – 69003 LYON.

#### 5.1.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

L'Assemblée générale du 28 août 2007 a décidé de faire évoluer la gouvernance de la société en optant pour la formule à Conseil d'administration qui semble la plus adaptée à la nouvelle organisation du Groupe.

- Nombre de réunions du Conseil de surveillance au cours du dernier exercice clos : trois.
- Nombre de réunions du Conseil d'administration au cours du dernier exercice clos : deux.
- Un règlement intérieur régit le fonctionnement du conseil.

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP assume l'ensemble des missions définies par la Loi. Il est également conçu grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions.

Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes suivants :

- suivi des dossiers d'acquisition et de créations de nouvelles sociétés ou activités ;
  - suivi de l'intégration des nouvelles sociétés au sein du Groupe ;
  - suivi des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel ;
  - suivi du Risk management et des travaux d'audit interne ;
  - suivi de la politique de création de nouveaux produits et services ;
  - suivi des budgets prévisionnels et des réalisations ;
  - suivi du processus de notation financière de certaines filiales.
- Le Comité de Développement Durable a tenu cinq réunions au cours de l'exercice écoulé. Il est composé du Président du Conseil d'administration et de quatre administrateurs indépendants :
- Jean-Claude AUGROS ;
  - Bernard BELLETANTE ;
  - Philippe MARCEL ;
  - Guy RIGAUD.

Le Comité de Développement Durable se réunit en qualité de Comité d'audit et de Comité des rémunérations lors de séances spécifiques. Il a également pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (maîtrise des risques et suivi de l'audit interne, politique d'acquisition et d'intégration des nouvelles sociétés, culture du Groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management

- Le Comité d'investissement du groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'investissement est transmis aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce Comité a été élaboré. Il s'est réuni sept fois durant l'exercice écoulé

Est membre de droit de ce comité le Président du Conseil d'administration d'APRIL GROUP, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné, pour une durée illimitée, ses représentants au sein du Comité d'Investissement d'APRIL GROUP :

- Bernard BELLETANTE ;
- Gilles PARDI ;
- Guy RIGAUD ;
- Vanessa ROUSSET.

Le Comité d'investissement comprend également deux membres non administrateurs.

- Le Comité des Assurances est composé de professionnels du groupe, spécialistes de l'assurance, et d'au moins un membre du Conseil d'administration qui rend compte des travaux au Conseil.



### 5.1.3. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société, à l'exception de Madame Vanessa ROUSSET, épouse de Monsieur Bruno ROUSSET.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire, les membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les membres du Conseil d'administration font bénéficier APRIL GROUP de leur expertise et de leur expérience relative aux thèmes décrits dans le paragraphe 5.1.2 tels que la stratégie, la croissance externe, les ressources humaines et la gestion des risques. Les mandats des membres du Conseil d'administration décrits ci-dessous sont la preuve de l'expérience acquise par ces membres. En outre, le Président-directeur général respecte les conditions réglementaires relatives au courtage d'assurances.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à APRIL GROUP ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Liste des mandats des cinq derniers exercices par mandataire social :

#### **Bruno ROUSSET**

#### **Mandats et fonctions en cours :**

<i>APRIL GROUP SA</i>
Président-directeur général Date d'expiration : 23/04/2009

<i>Dans le Groupe</i>	
Axeria Prévoyance SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur

Axeria Iard SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Axeria Courtage SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL CEE Development Kft (société de droit hongrois)	Managing Director
Axeria Vie SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP VIE EPARGNE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Patrimoine SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ISR COURTAGE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Solucia Protection Juridique SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Assinco	Membre du Conseil de surveillance
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Assurances	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Mobilité	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Italia SpA (société de droit italien)	Administrateur
APRIL Financial Services AG (société de droit allemand)	Membre du Conseil de surveillance
APRIL Germany AG (société de droit allemand)	Membre du Conseil de surveillance
APRIL Iberia SA (société de droit espagnol)	Administrateur
APRIL Santé SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Marketing Solutions SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Réunion SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Solidaris	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
TMS CONTACT	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
L&E Title Group (société de droit anglais)	Director
LETIS (société de droit anglais)	Director
APRIL Immobilier	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SFG SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
FGA SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Easyssur SA	Membre du Conseil de surveillance
FRANCE PLAISANCE ASSURANCE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur

Assurtis SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Membre du Conseil de surveillance
CGCA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GI2A	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Habitanca SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
AMT Assurances SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Iard SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Mutant Assurances SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Solutions SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Yacht Broker di Assicurazioni SpA (société de droit italien)	Administrateur
ASSURDOM Gestion SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Membre du conseil de surveillance
Moral Caraïbes SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP CORPORATE SA	APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES SA
Cogealp SA	Membre du Conseil de surveillance
Hausmann Conseils SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Assurances Entreprises SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Solutions Entreprises SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Europassur SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CIARE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SASCO SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Dierrevi SpA (société de droit italien)	Administrateur
APRIL Cover SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Corporate Broking SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
DOUDET CHARLET SA	Membre du Conseil de surveillance
AVS SA	Membre du Conseil de surveillance
GIE APRIL Technologies	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIE APRIL Courtage	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIE La Maison Commune	Président
APRIL North America Inc. (société de droit canadien)	Administrateur
Dave Rochon Assurances Inc. (société de droit canadien)	Administrateur

ESCAPADE Assurances Voyages Inc. (société de droit canadien)	Administrateur
Forum Finances SA	Administrateur
APRIL Alpha	Administrateur
APRIL Delta	Administrateur
APRIL Gamma	Administrateur
APRIL Kappa	Administrateur
APRIL Sigma	Administrateur
APRIL Omega	Administrateur

<i>Hors Groupe</i>	
Evolem SA	Président du Conseil d'administration
MONCEAU ASSURANCES SA	Administrateur
GRUPE NORBERT DENTRESSANGLE SA	Membre du Conseil de surveillance
Kaelia SA	Représentant Permanent d'Evolem 1
EM LYON (Association)	Administrateur
VIVIER-MERLE (SC)	Cogérant

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

VBS SA	Administrateur
Evolem 1 SAS	Représentant Permanent d'Evolem
TERRE D'ENTREPRISES SA	Membre du Conseil de surveillance
BANQUE POPULAIRE DE LYON SA	Administrateur

### **Xavier COQUARD**

**Mandats et fonctions en cours :**

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/4/2009	

<i>Dans le Groupe</i>	
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Administrateur
<i>Hors Groupe</i>	
TERRE D'ENTREPRISES SA	Président et membre du Conseil de surveillance
SA DES BROYERS	Président-directeur général

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

<i>Dans le Groupe</i>	
APRIL Assurances SA	Membre du Conseil de surveillance
APRIL DEVELOPPEMENT SA devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	Administrateur
APRIL Solutions SA devenue APRIL GROUP ASSURANCES COLLECTIVES	Administrateur

## André ARRAGO

### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/4/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
Hannover Re	Membre du Directoire
La Mutuelle des Transports et Artisans	Membre du Conseil d'administration
Groupement Français de Caution	Membre du Conseil d'administration

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

## Jean-Claude AUGROS

### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
I.S.F.A.	Directeur

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

## Bernard BELLETANTE

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
EUROMED	Directeur général adjoint
TECHNE SA	Administrateur

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

## Gilles DUPIN

### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
MONCEAU ASSURANCES	Directeur général

CAPMA & CAPMI	Directeur général
MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)	Président
MONCEAU GENERALE ASSURANCES (MGA)	Président du Directoire
MONCEAU RETRAITE & EPARGNE SA	Président du Conseil de surveillance
FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE - FNGRP (GIE)	Administrateur
SERVICE CENTRAL DES MUTUELLES - SCM (GIE)	Administrateur
MONCEAU ASSURANCES DOMMAGES - ASD (GIE)	Administrateur
MONCEAU INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - MII	Gérant
MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS - MIM	Gérant
SOCIETE CIVILE CENTRALE MONCEAU - SCCM	Gérant
SOCIETE CIVILE FONCIERE CENTRALE MONCEAU - SCFCM	Gérant
CYBERLIBRIS SA	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
CENTRALE COURT-TERME (SICAV)	Représentant permanent de la MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)
NORDEN (SICAV)	Représentant permanent de CAPMA & CAPMI
NOAM Europe Expansion	Représentant permanent de MONCEAU ASSURANCES
Uni Hoche	Représentant permanent de la MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

GROUPE MONCEAU - MAA	Directeur général
FERMES FRANCAISES SA	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
DOMAINE DE MOLIERES (SA)	Représentant permanent de la SOCIETE CIVILE FONCIERE CENTRALE MONCEAU (SCFCM)
UNIGESTION (SICAV)	Président
PYRAMIDES CONVERTIBLES (SICAV)	Représentant permanent de la MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)
VR ASSURANCES	Représentant permanent de la SOCIETE EN ASSURANCE REASSURANCE ET PREVOYANCE - SARP SA
LA FRANCAISE DES PLACEMENTS (LFP)	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
OCAM	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
MONCEAU SELECTION PLUS (EX KHORUM) (SICAV)	Représentant permanent de CAPMA & CAPMI
VR ASSURANCES HOLDING	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
ATLAS MAROC (SICAV)	Représentant Permanent du groupe MONCEAU MAA
CAISSE ASSURANCE RETRAITE TRANS-EUROPE - CART	Directeur général

CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MUTUELLE ASSURANCES - CIMA	Directeur général
CAISSE INDUSTRIELLE D'ASSURANCE MUTUELLE - CIAM	Directeur
CAISSE INTERSYNDICALE D'ASSURANCES DE LA REGION LYONNAISE -CIARL	Directeur
JUSTICI@	Vice-président du Conseil de surveillance

### Philippe MARCEL

#### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
ADECCO HOLDING FRANCE SAS	Président
AVION ECCO (GIE)	Administrateur
ADECIA - SA	Administrateur
ALTEDIA SA	Administrateur
ADECCO SA (société de droit suisse)	Administrateur
GL EVENTS SA	Administrateur
EM LYON (Association)	Administrateur
NOVALTO	Président du Conseil de surveillance
PARTNERS IN BUSINESS MANAGEMENT	Président
SILLI KER INC. (société de droit américain)	Administrateur

#### Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

ADECCO TRAVAIL TEMPORAIRE SAS	Président
AHF e-BUSINESS - SAS	Président
ECCO SAS	Président
ADIA SAS	Président
SIPEMI SAS	Président
INTERECCO MANAGEMENT	Directeur général / Administrateur
SISTEL SERVICES SAS	Administrateur
OLSTEN SA	Président-directeur général
OLSTEN TT SA	Administrateur
OLSTEN TT SUD SA	Président-directeur général
QUICK MEDICAL SERVICES SA	Administrateur
ASVEL BASKET SASP	Administrateur
AJILON FRANCE SA	Représentant Permanent d'ADECCO TT
ALEXANDRE TIC SA	Représentant Permanent d'ADECCO TT
PIXID SNC	Représentant Permanent d'ADECCO TT, gérant

### Jean-Yves NOUY

#### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
SHAM	Directeur général
SHAM Services	Président
SHAM VIE	Président-directeur général
AXA FIF	Membre du Conseil de surveillance

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

BENFIELD	Président-directeur général
CATIXL	Président

### **Gilles PARDI**

**Mandats et fonctions en cours :**

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur Date d'expiration : 23/04/2009	
COGEALP	Président du Conseil de surveillance

<i>Hors Groupe</i>	
HYPARLO SA	Président du Conseil d'administration
BANQUE RHONE-ALPES	Administrateur
SEPEL	Membre du Conseil de surveillance
SA AEROPORTS DE LYON	Membre du Conseil de surveillance
IOL SAS	Président
IMMODIS SARL	Gérant
PARGEFI SARL	Gérant
PAREXO EURL	Gérant
SCI DE L'OURS	Gérant
CM2 INVEST (SC)	Gérant
ARLCO II (SC)	Gérant
ALP (Association)	Président
MUTUALP	Président
SCI LOUMANOURSE	Gérant
CCI de LYON	Secrétaire Vice-président délégué

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

BEARBULL SAS	Président
DUOCONTI SAS	Président du Conseil d'administration
HOFIDIS II SAS	Président
PARFIDIS SARL	Gérant
FORMADIS SNC	Gérant
LA CRISTOLE SCI	Gérant
ECAF SNC	Gérant
CAMC SNC	Gérant
CTAMB SNC	Gérant
CAGS SA	Président du Conseil d'administration
HIPROMA SA	Président du Conseil d'administration
ETC BV	Président du Conseil d'administration
HI FI BV	Président du Conseil d'administration
VEV Distribution	Président



HOFIDIS SA	Président du Directoire
SCI LES CHÂTRES	Gérant
SUMAR SpA	Président du Conseil d'administration

### Guy RIGAUD

#### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
RHONE ALPES CREATION SA	Président du Directoire
AMORCAGE RHONE ALPES SAS	Directeur général
RAC INGENIERIE SAS	Président

#### Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

GR CONSULTANT EURL	Gérant
--------------------	--------

### Vanessa ROUSSET

#### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
Evolem SA	Directrice générale, Administrateur
Evolem 1 SAS	Présidente
Evolem 2 SAS	Présidente
Evolem DEVELOPPEMENT EURL	Gérante
MADECO A MOI SAS	Présidente
ORTHO SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
POOL SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
MKG SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
FLEX SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
JELLY SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
CIFEA	Représentante permanente de MKG SAS, membre du Conseil de surveillance
VIVIER-MERLE (SC)	Cogérante
ROUSSET & ROUSSET SARL	Gérante
NOVADEV	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente

DO IT YOURSELF	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente
HEDIPA	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente
GROUPE GTME	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

CE2P	Présidente
NOMEN	Représentante permanente d'Evolem SA
LYON CAPITALE	Administrateur
SECMA	Représentante permanente d'Ortho SAS, Administrateur

### **Dominique CHALOPIN**

**Mandats et fonctions en cours au 28 août 2007**

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Président et membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
AMT ASSURANCES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL ASSURANCES SA	Vice Président et membre du Conseil de surveillance
APRIL COVER SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP ASSURANCES COLLECTIVES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES SA	Représentant Permanent d'April Group, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS SA	Président-directeur général
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP VIE EPARGNE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL IARD SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL MARKETING SOLUTIONS SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL MOBILITE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL PATRIMOINE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL SOLUTIONS	Président du Conseil d'administration
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ASSURANCE JURIDIQUE SA	Président et membre du Conseil de surveillance
ASSURTIS SA	Vice-président et membre du Conseil de Surveillance
AVS SA	Vice-président et membre du Conseil de Surveillance
AXERIA PREVOYANCE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
AXERIA IARD SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
AXERIA VIE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CGCA SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
COGEALP SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
CIARE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, membre du Conseil de surveillance
DIERREVI (Société de droit italien)	Administrateur
DOUDET CHARLET SA	Vice-président et membre du Conseil de Surveillance

EASYSSUR SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
GROUPE EUROPASSUR SA	Administrateur
FGA SAS	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
FORUM FINANCES SA	Administrateur
FRANCE PLAISANCE ASSURANCE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GI2A ASSURANCES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
HAUSSMANN CONSEILS SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ISR COURTAGE	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
LA MAISON COMMUNE (GIE)	Président du Conseil d'Administration
MORAL CARAÏBES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
RESOLUTION SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SASCO SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SEPCOFI SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
TMS CONTACT	Représentant Permanent d'APRIL GROUP Dommages Particuliers, Membre du Conseil de surveillance
SFG SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
SOLUCIA PJ	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL ITALIA (Société de droit italien)	Administrateur
FEBS AG (Société de droit allemand)	Membre du Conseil de surveillance
L&E TITLE GROUP Ltd (société de droit anglais)	Director

**Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

CAPRI RESIDENCE	Président-directeur général
CAPRI ATLANTIQUE	Président
CAPRI LYON MEDITERRANEE	Président
ELLUL	Président

**Erick BERVILLE**

**Mandats et fonctions jusqu'au 28 août 2007 :**

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Vice-président et Membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
APRIL MOBILITE SA	Administrateur
APRIL SANTE SA	Administrateur
APRIL YACHT BROKER DI ASSICURAZIONI (Société de droit italien)	Administrateur
ARPI (SCI)	Gérant
ASSURANCE JURIDIQUE SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
ASSURTIS SA	Président et Membre du Directoire
CABINET SERGE FISNOT (SARL)	Gérant
CHATEAUDUN (GIE)	Administrateur
EASYSSUR SA	Président et membre du Conseil de surveillance
HABITANCE SAS	Administrateur
LONDON & EUROPEAN FRANCE SARL	Gérant

MULTISERVICES (GIE)	Représentant permanent d'APRIL DEVELOPPEMENT
TMS CONTACT SA	Président du Conseil de surveillance

**Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

ADELIS ASSURANCES	Président
-------------------	-----------

### Daniel COLLIGNON

#### Mandats et fonctions en cours au 28 août 2007

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Président-directeur général
APRIL GROUP ASSURANCES COLLECTIVES	Administrateur
APRIL PATRIMOINE	Administrateur
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Représentant Permanent d'APRIL Patrimoine, Administrateur
AXERIA IARD	Administrateur
AXERIA PREVOYANCE	Administrateur
AXERIA VIE	Président-directeur général
EASYSSUR	Membre du Conseil de surveillance
HAUSSMANN CONSEILS	Administrateur
ISR COURTAGE	Président-directeur général
SEPCOFI	Administrateur
SOLUCIA PJ	Administrateur

#### Mandats exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

Generali Rendement (SICAV)	Administrateur
Generali Performance (SICAV)	Administrateur
Objectif Monde (SICAV)	Président
GENERALI Systèmes Informatiques (GIE)	Administrateur
EQUITE	Administrateur
EPJ	Administrateur
Financière Centuria	Administrateur
Saint Honoré PME	Administrateur
Generali Finance	Représentant Permanent de la FEDERATION CONTINENTALE Administrateur
Georges V Rendement (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Multimmobilier 2 (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Pierre Privilège (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Valoripierre (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
GUARDIAN VIE	Président-directeur général
PRUDENCE VIE SA	Président-directeur général
LA FRANCE ASSURANCES SA	Président du Conseil d'administration
OJH SA	Président du Conseil d'administration
LA FEDERATION CONTINENTALE SA	Directeur général / Administrateur
GENERALI GERANCE	Administrateur
ASSURANCE FRANCE GENERALI	Administrateur

EUROP ASSISTANCE FRANCE SA	Administrateur
GENERALI ASSURANCES-VIE	Administrateur
GENERALI ASSURANCES IARD	Administrateur
GPA VIE	Administrateur
GPA IARD	Administrateur
Generali Euro Sept Dix Ans (SICAV)	Administrateur
Generali Trésorerie (SICAV)	Administrateur
Objectif Ethique Socialement Responsable (SICAV)	Administrateur
FRANCE MORNAY (GIE)	Administrateur
EXPERT ET FINANCE SA	Représentant Permanent de la FEDERATION CONTINENTALE Administrateur
Generali Investissement (SICAV)	Représentant Permanent de la FEDERATION CONTINENTALE Administrateur
Cercle des épargnants (Association)	Vice-président
Foncia Pierre Rendement (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Rocher Pierre 1 (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance

### Patrick PETITJEAN

#### Mandats et fonctions en cours au 28 août 2007

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Vice-président et membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
APRIL ASSURANCES SA	Président du Conseil de surveillance
APRIL CONSEILS SAS	Président
APRIL COURTAGE (GIE)	Président du Conseil d'administration
APRIL COVER SA	Administrateur
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Président-directeur général
APRIL MARKETING SOLUTIONS SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Représentant Permanent d'APRIL COURTAGE, Administrateur et Président
APRIL MOBILITE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
APRIL PRESTATIONS (GIE)	Président du Conseil d'administration
ASSURADOM SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
ASSURANCE JURIDIQUE SA	Membre du Conseil de surveillance
ASSURTIS SA	Membre du Conseil de surveillance
AXERIA PREVOYANCE SA	Administrateur
COGEALP SA	Membre du Conseil de surveillance
FORUM FINANCES SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
HABITANCE SAS	Président
LA MAISON COMMUNE (GIE)	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur

MORAL CARAÏBES SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
TMS CONTACT	Membre du Conseil de surveillance
APRIL IBERIA (Société de droit espagnol)	Président du Conseil d'administration
APRIL ITALIA (Société de droit italien)	Président et administrateur
APRIL GERMANY AG (société de droit allemand)	Président et Membre du Conseil de surveillance
FEBS AG (société de droit allemand)	Président et Membre du Conseil de surveillance

**Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

## **5.2. Intérêt des dirigeants dans le capital de la société**

Voir paragraphe 2.3. p. 13

### **5.2.1. Rémunération des mandataires sociaux**

Voir rapport de gestion p. 77 et 78.

### **5.2.2. Information sur les options de souscription et d'achat d'actions**

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers.	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix €	Date d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du groupe :				
• Monsieur Erick BERVILLE	10 000	40,56	27/07/2011	n°18
• Monsieur Dominique CHALOPIN	20 000	40,56	27/04/2013	n°16
• Monsieur Patrick PETITJEAN	20 000	40,56	27/04/2013	n°16
Options levées durant l'exercice par les mandataires sociaux :				
• Monsieur Patrick PETITJEAN	10 000	16,86	4/07/2007	n°6

NB : l'information nominative ne concerne que les mandataires sociaux de l'émetteur APRIL GROUP

### **5.2.3. Conventions réglementées**

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes p. 213 à 217.

#### **5.2.4. Prêts et garanties accordés aux administrateurs**

Non applicable.

### **5.3. Mention des schémas d'intéressement du personnel**

#### **5.3.1. Contrats d'intéressement et de participation**

La société APRIL GROUP a souhaité associer l'ensemble de ses salariés à son développement en les intéressant aux résultats, afin de donner à chacun une conscience accrue de la communauté d'intérêts qui existe à l'intérieur de la société et d'améliorer les niveaux de performance collective et individuelle.

Le présent accord a ouvert des droits au profit des salariés au titre des trois exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Le montant de l'intéressement est déterminé à partir d'un ensemble de critères de performances liés aux performances de qualité et de productivité de la société APRIL GROUP SA. Chaque note, affectée d'un coefficient de pondération, détermine la fraction du montant de l'intéressement attribué au personnel.

Les montants versés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Intéressement calculé sur les résultats 2003 versé en 2004	Intéressement calculé sur les résultats 2004 versé en 2005	Intéressement calculé sur les résultats 2005 versé en 2006	Intéressement calculé sur les résultats 2006 versé en 2007	Intéressement calculé sur les résultats 2007 à verser en 2008
montant en K€	135	168	159	215	239

#### **5.3.2. Options de souscription**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société en date du 11 septembre 1997 a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options au profit de certains salariés du Groupe ou des mandataires sociaux permettant la souscription d'actions nouvelles de la société dans la limite de 3 % du montant du capital social existant au jour où la dernière option sera consentie.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société en date du 26 avril 2001 a porté la limite à 5 % et a renouvelé l'autorisation au Conseil d'administration.

Les Assemblées générales mixtes des actionnaires de la société en date du 29 avril 2004, du 28 avril 2005 puis du 27 avril 2006 ont renouvelé l'autorisation au Directoire. L'Assemblée Générale mixte du 28 août 2007 a transmis cette autorisation au bénéfice du Conseil d'administration.

Conformément à la Loi, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'Assemblée générale a en outre donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer le prix de souscription des actions, dans la limite des conditions suivantes : le prix de souscription ne pourra être inférieur à 100 % de la moyenne des cours cotés au cours des vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie avec la possibilité pour le Conseil d'administration d'octroyer une décote de 5% maximale sur le prix de souscription.

Ces options pourront être exercées pendant le délai légal applicable à compter de la date de leur attribution, sous réserve des restrictions qui pourraient être apportées par le Conseil d'administration dans le règlement du plan et/ou lors des attributions individuelles d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires Options levées par les 10 salariés dont le nombre d'options levées est le plus élevé ;	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix €	Date d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	0	40,56	27/04/2013	n°16
	11 000	40,46	27/04/2011	n°17
	50 000	40,56	27/04/2011	n°18
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrite est le plus élevé	16 972	20,21	25/04/2008	n°5
	0	16,86	12/12/2008	n°6
	9 985	16,69	24/04/2009	n°7
	0	15,57	11/12/2009	n°8



## Tableau récapitulatif sur les options de souscription d'actions

Ce tableau intègre la division du nominal des titres par 10 et donc la multiplication des options par 10, chaque option donnant droit à la souscription d'une action de 0,4 €.

	PLAN N°5	PLAN N°6	PLAN N° 7	PLAN N°8	PLAN N° 9	PLAN N° 10	PLAN N° 11	PLAN N° 12	PLAN N° 13	PLAN N° 14	PLAN N° 15	PLAN N° 16	PLAN N° 17	PLAN N° 18
Date d'Assemblée générale	26/04/2001	26/04/2001	25/04/2002	25/04/2002	24/04/2003	29/04/2004	28/04/2005	28/04/2005	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006	27/04/2006
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	26/04/2001	13/12/2001	25/04/2002	12/12/2002	24/04/2003	29/04/2004	28/04/2005	28/04/2005	28/04/2006	28/04/2006	10/07/2006	26/04/2007	26/04/2007	26/04/2007
Nombre total d'actions ayant été attribuées à l'origine	373 500	80 000	76 000	25 000	37 000	44 000	47 000	65 000	70 000	10 000	116 000	40 000	21 000	226 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :														
• les mandataires sociaux (*)	851	2 000	5 670	13 550	32 000	20 000	30 000	45 000	48 000	0	115 000	40 000	10 000	97 000
• les 10 premiers attributaires salariés du groupe	10 910	0	10 015	0	0	0	11 000	0	12 000	0	1 000	0	11 000	43 000
Point de départ d'exercice des options	26/04/2006	14/12/2006	26/04/2007	13/12/2007	25/04/2008	30/04/2009	01/05/2009	01/05/2009	29/04/2010	29/04/2010	11/07/2010	27/04/2013	27/04/2011	27/04/2011
Date d'expiration	25/04/2008	13/12/2008	25/04/2009	12/12/2009	25/04/2010	30/04/2011	30/04/2011	30/04/2011	28/04/2012	28/04/2012	10/07/2012	26/04/2014	26/04/2013	26/04/2013
Prix de souscription ou d'achat	20,21 €	16,86 €	16,69 €	15,57 €	13,91 €	15,94 €	23,43 €	23,43 €	42,32 €	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €	40,56 €
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31/12/2007	70 547	23 000	32 815	6 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées	291 000	55 000	27 500	5 000	5 000	24 000	6 000	20 000	10 000	10 000	0	0	0	13 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	11 953	2 000	15 685	13 550	32 000	20 000	41 000	45 000	60 000	0	116 000	40 000	21 000	213 000

(\*) Ce chiffre inclut les mandataires sociaux des filiales du groupe.

N.B. : les plans n° 1 à 4 sont arrivés à expiration. Aucune option ne peut plus être levée au titre de ces plans.

## **6. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir**

Voir le rapport de gestion p. 59 et suivantes.

## **II – Rapport de gestion**

### **APRIL GROUP**

Société Anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 16 324 252,80 euros  
Siège social : LYON 3<sup>ème</sup> - 83-85, boulevard Marius Vivier Merle  
377 994 553 RCS LYON  
-----

### **RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 AVRIL 2008**

-----

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi, votre Conseil d'administration a l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre société, de ses filiales et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, de vous présenter les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

#### **1 – ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DU GROUPE**

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

## **GROUPE APRIL :**

Dans un marché attendu en légère décroissance de l'ordre de -1,2 %, le chiffre d'affaires d'APRIL GROUP a cru de 16,1% et 83,8 M€ pour atteindre 604,2 M€. La croissance organique à périmètre constant représente 12,8% et 68,3 M€. L'impact des croissances externes représente 15,5 M€.

La croissance externe a répondu à plusieurs axes stratégiques :

- le renforcement sur le marché de l'entreprise avec l'acquisition du groupe Assinco ;
- l'internationalisation des activités avec l'acquisition de Dave Rochon Assurances Inc. et ESCAPADE Assurances Voyages au Canada, la création d'APRIL CEE Development en Hongrie et d'APRIL Mediterranean et Axeria Re à Malte ;
- le développement des activités outre-mer avec l'acquisition de 38,2% du capital de la société ASSURDOM Gestion ;
- le positionnement sur des marchés de niche avec l'acquisition de 75% du capital de la société AMT Assurances, spécialisée sur les contrats d'assurance moto.

L'année 2007 a également été marquée par le démarrage d'activité de nombreux projets portés par les sociétés Axeria Vie, Solucia Protection Juridique, APRIL Santé, APRIL Corporate Broking, Solidaris, Redcoxx et APRIL Cover.

L'activité du Groupe à l'international représente désormais 5,1% de l'activité totale contre 4% en 2006. Le chiffre d'affaires réalisé hors France atteint ainsi 31 M€ à fin 2007.

Le périmètre d'intégration fiscale dont APRIL GROUP SA est la tête de groupe comprend 34 sociétés à fin 2007. Il permet au Groupe de dégager un boni d'intégration fiscale de 8,9 M€ en 2007.

Le résultat net consolidé 2007 ressort à 72,5 M€, la part nette du Groupe à 72,1 M€.

## **SOCIETES DU GROUPE :**

### Assurance Santé et Prévoyance :

La santé / prévoyance connaît à nouveau une croissance à deux chiffres : + 12,8 % (+ 12,4 % à périmètre identique) pour atteindre 394,1 M€. Elle représente 62,6 % du chiffre d'affaires total contre 65 % en 2006 à méthodes comptables identiques, avant élimination des transactions interbranches pour 25,2 M€. Son résultat opérationnel s'élève à 93 M€ et son résultat net part du Groupe à 56,2 M€.

L'ensemble de la gamme participe à la croissance de la branche : santé et prévoyance individuelles, santé et prévoyance collectives, assurance des emprunteurs.

### Assurance Dommages :

Les activités de la branche dommages progressent de 22,5 % (+ 13,6 % à périmètre identique) pour atteindre 218,3 M€. Elles participent désormais à 34,6 % du chiffre d'affaires global contre 33,2 % en 2006 à méthodes comptables identiques. La contribution au résultat opérationnel de la branche dommages s'élève à 19,6 M€ pour un résultat net part du Groupe de 14,9 M€.

### Epargne :

Le chiffre d'affaires Epargne progresse de 67,3 % par rapport à 2006 et s'établit à 16,9 M€ contre 10,1 M€ l'année précédente. Axeria Vie a lancé en 2007 la commercialisation de contrats d'investissements sans participation aux bénéfices. Le traitement comptable IFRS s'imposant à ce type de contrats explique l'absence de reconnaissance en chiffre d'affaires des collectes réalisées.

### Société Holding :

Holding de pilotage stratégique et d'animation du Groupe, APRIL GROUP SA n'a pas de chiffre d'affaires. Son résultat financier, essentiellement constitué des dividendes des filiales, s'élève à 104 M€ et son résultat net à 104,7 M€.

APRIL GROUP ne facture pas de prestations de services aux sociétés du Groupe.

### Investissements et financement :

- *Acquisitions :*

Les sociétés acquises en 2007 par le Groupe sont AMT, ESCAPADE Assurances Voyages, Dave Rochon Assurances Inc., Assinco et ses 16 filiales.

APRIL GROUP SA a par ailleurs procédé au rachat des minoritaires des sociétés APRIL Financial Services AG et APRIL Germany portant sa participation dans ces sociétés à respectivement 84% et 100%.

- *Créations :*

Les sociétés créées en 2007 sont APRIL North America, APRIL Réunion, APRIL Mediterranean, Axeria Re, Axeria Courtage, APRIL Alpha, APRIL Omega, APRIL Delta, APRIL Gamma, APRIL Kappa, APRIL Sigma.

L'ensemble des investissements réalisés a été entièrement autofinancé.

Les dettes financières du Groupe s'élèvent à 30,3 M€ contre 8,1 M€ en 2006 et sont principalement constituées :

- de passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires pour 15,1 M€ ;
- d'emprunts auprès d'établissements de crédit pour 10,7 M€ essentiellement dus aux entrées de périmètre ;
- de dettes diverses pour 3 M€ (financement en crédit bail, dettes financières diverses) ;
- d'un prêt subordonné pour 1,5 M€.

## **2 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES 2008**

### **Evènements post-clôture :**

Aucun évènement significatif n'a été constaté postérieurement au 31 décembre 2007.

### **Perspectives d'avenir :**

APRIL GROUP poursuit sa politique de croissance selon trois axes :

- l'offre afin de :
  - tirer parti des nombreuses opportunités proposées par l'évolution du marché de la complémentaire santé en France,
  - consolider le leadership dans l'assurance de prêt individuelle,
  - devenir un acteur de référence en matière de protection sociale collective,
  - poursuivre le développement des offres Épargne-Retraite,
  - assurer un développement profitable en assurance dommages des particuliers,
  - diversifier les offres dans les niches de croissance et de rentabilité pour multiplier les opportunités de partenariats avec les distributeurs,

- devenir le partenaire de référence des clients distributeurs en cultivant le positionnement d'acteur global et segmenté ;
- la distribution pour :
  - apporter une qualité de service toujours plus différenciatrice aux partenaires agents et courtiers, et multiplier les initiatives de consolidation des relations mutuelles,
  - développer les partenariats auprès des clients grands comptes,
  - développer la distribution en direct vers le grand public et les entreprises ;
- l'internationalisation de ses activités :
  - dupliquer le modèle de wholesaler auprès de réseaux de courtage internationaux en capitalisant sur les savoir-faire d'animation de réseaux,
  - prendre des positions en accompagnement de grands clients en Europe dans certains métiers,
  - faire accompagner le développement international des sociétés de courtage du Groupe par nos compagnies d'assurances.

La croissance externe, dans le cadre d'une démarche opportuniste d'acquisitions, permet d'intégrer de nouveaux savoir-faire produits ou réseaux.

APRIL GROUP conserve pour 2008 un objectif de progression de son chiffre d'affaires de 15 %.

### **3 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se soldant par un bénéfice de 104.657.613,89 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

- une somme de 3 147,36 € sera virée au compte « Réserve légale » ;
- une somme de 17 956 678,08 € sera distribuée aux actionnaires, à titre de dividende ;
- le solde, soit la somme de 86 697 788,45 €, sera viré au compte « Autres réserves ».

Chacune des 40 810 632 actions composant le capital social recevrait ainsi un dividende net de 0,44 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005, ce dividende ne serait assorti d'aucun avoir fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2<sup>o</sup> du Code général des impôts, seuls les actionnaires personnes physiques peuvent bénéficier d'un abattement égal à 40 % du montant du dividende distribué.

Ce dividende serait mis en paiement le lundi 5 mai 2008.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

### **4 – DIVIDENDES ANTERIEURS**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2004	8 895 856,86 €	-	-
2005	13 395 354,39 €	-	-
2006	16 292 779,20 €	-	-

## 5 – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13 813 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

## 6 – JETONS DE PRESENCE

Le groupe souhaite proposer à l'Assemblée générale 2008 une attribution des jetons de présence rémunérant l'action des membres du Conseil de surveillance / Administrateurs en 2007.

La rémunération doit rétribuer leur implication en prenant en compte toutes les phases de leurs travaux : la préparation, le déroulement des séances, le suivi des décisions et des actions.

Sur cette base, il est proposé un schéma d'attribution de jetons de présence selon le principe suivant :

- pour chaque séance du Conseil de surveillance / Conseil d'administration : 1 500 €
- pour chaque séance du Comité de Développement Durable : 1 000 €
- pour chaque séance du Comité d'investissement ou du Comité des assurances : 1 000 €

En conséquence, nous vous proposons de fixer à 80 000 € le montant global des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2007 compte-tenu de leur participation à ces différents organes.

Leur paiement sera effectué par chèque bancaire.

## 7 – CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

### • Conséquences environnementales

De par son activité, APRIL GROUP a un impact relativement limité sur l'environnement. Le groupe réfléchit cependant aux moyens d'améliorer cet impact environnemental. Ainsi, APRIL GROUP renforce son engagement en matière de développement durable en

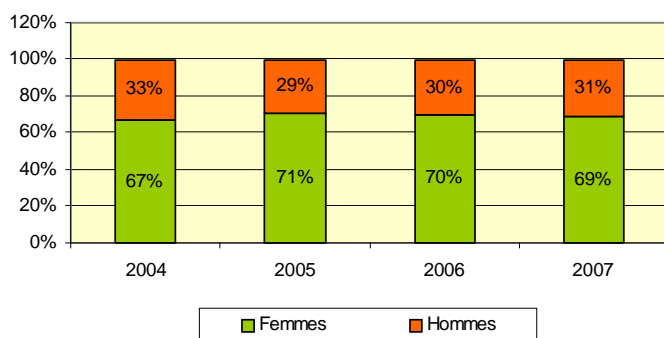
menant une réflexion de fond sur les émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche a pour principal objectif d'allier exigence environnementale et optimisation des coûts. Ce sont donc 61 sociétés du Groupe qui ont répondu à l'enquête élaborée par Ecosur, société spécialisée dans le développement durable. Baptisé Bilan Carbone®, ce diagnostic offrira de nombreuses applications et pour APRIL GROUP il s'agira notamment d'estimer les émissions de gaz à effet de serre directement imputables à l'activité du Groupe, de simuler l'introduction d'une taxe carbone et d'évaluer les risques financiers inhérents ou encore de communiquer auprès des collaborateurs, clients, actionnaires et fournisseurs, sur la stratégie et les actions mises en œuvre dans ce sens. Dans cette optique, le Bilan Carbone® mesurera, par exemple, l'utilisation directe d'énergie dans les locaux, les déplacements professionnels des collaborateurs, la quantité d'envois postaux journaliers, les achats de papier, fournitures de bureau, consommables d'imprimantes et les immobilisations (surfaces de locaux et parking utilisées, matériel informatique, véhicules de fonction...). Autant de critères qui permettront d'élaborer et de mettre en place un plan de gestion et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- **Conséquences sociales**

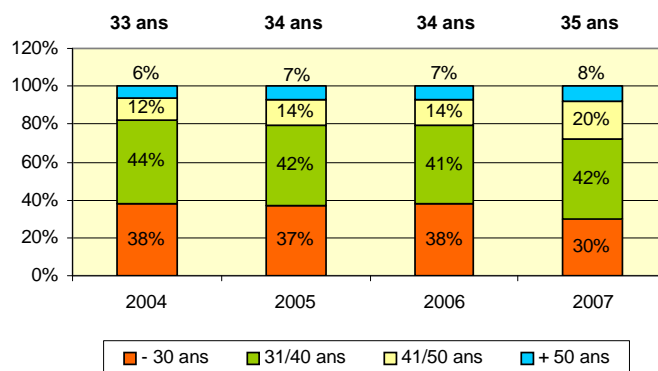
### Effectif et structure des effectifs

L'année 2007 voit une progression de 25 % des effectifs du Groupe. Cette progression est due aux recrutements nécessités par la croissance interne, la création de nouvelles entités mais aussi aux nouvelles sociétés qui ont rejoint le Groupe comme Assinco et ASSURDOM entre autres.

Répartition par sexe



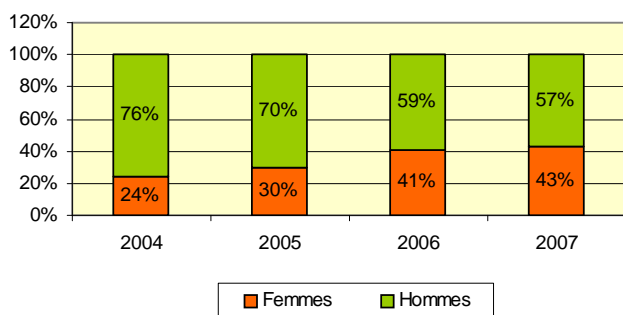
Répartition par âge



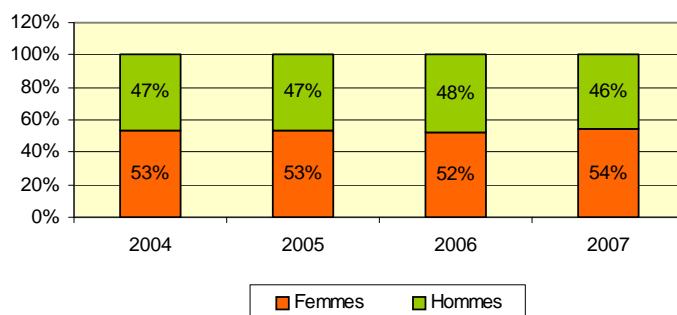
A noter que, malgré les acquisitions, la moyenne d'âge reste jeune et nettement au dessous du marché du courtage.

### Répartition par sexe et niveau de responsabilité

Directeurs

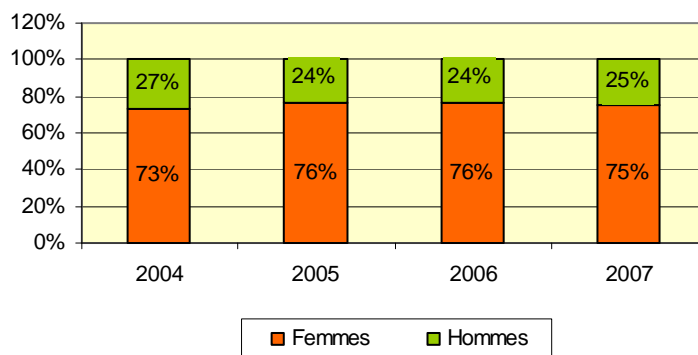


Managers



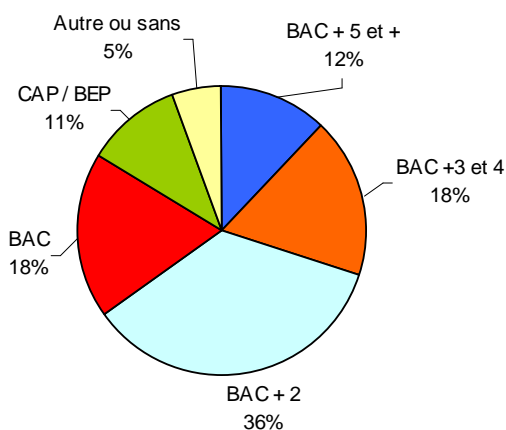


## Collaborateurs



La population salariale est majoritairement composée de collaboratrices. Le Groupe offre la possibilité de prendre des responsabilités sans discrimination. 2007 voit s'affirmer les femmes sur des postes de management pour s'approcher de la parité.

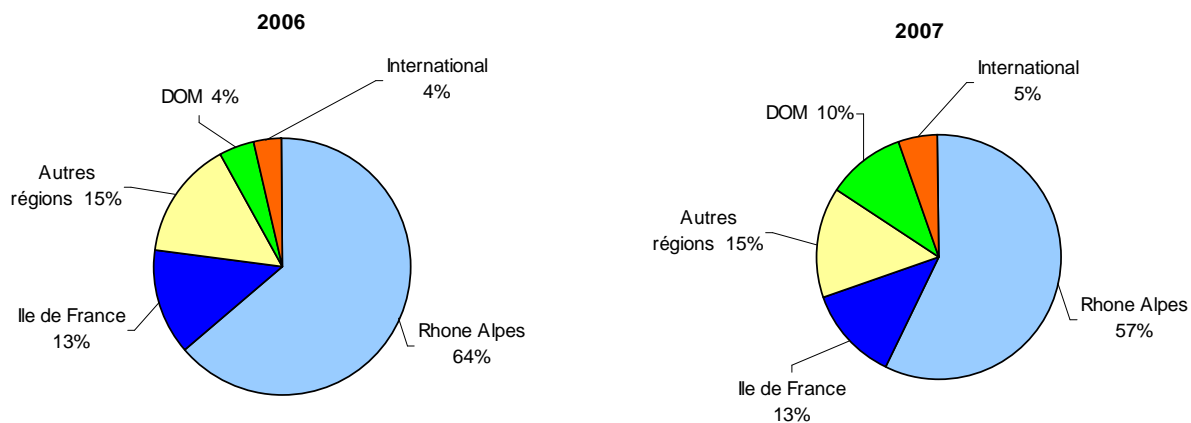
## Répartition par niveau de formation 2007



## Ancienneté

L'ancienneté moyenne des collaborateurs des sociétés au sein du groupe s'élève à 5 ans.

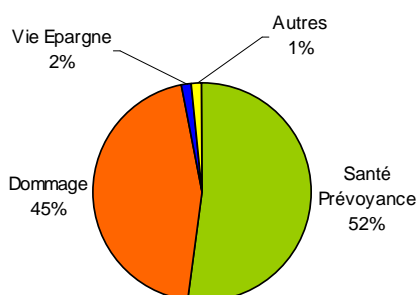
## Répartition géographique



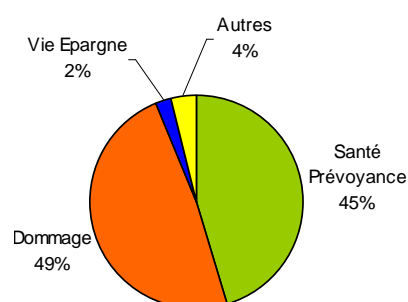
Un développement significatif est enregistré en 2007 dans les DOM et à l'international : + 7 % par rapport à 2006 malgré la croissance générale du Groupe.

## Répartition Sectorielle

Répartition sectorielle 2006



Répartition sectorielle 2007



## Mouvements du personnel

	2005	2006	2007
<b>Effectif moyen</b>	<b>1 458</b>	<b>1 887</b>	<b>2 446</b>
Nombre d'entrées CDI	334	316	447
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>23%</i>	<i>17%</i>	<i>19%</i>
Nombre de sorties CDI	179	163	257
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>12%</i>	<i>9%</i>	<i>10,5%</i>
Nombre d'entrées CDD	167	199	154
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>12%</i>	<i>11%</i>	<i>6%</i>
Nombre de sorties CDD	171	157	180
<i>En % de l'effectif moyen</i>	<i>12%</i>	<i>8%</i>	<i>7%</i>

Malgré les évolutions de format du groupe, le taux de turnover (nombre de sorties hors CDD / effectif) reste stable à 11,3% contre 13,5% en 2005 et 10,5% en 2006. Une baisse de l'utilisation de contrats dit précaires (CDD) au profit des CDI est constatée.

## Mobilité interne

	2005	2006	2007
Nombre de mobilités entre deux sociétés du Groupe	47	40	61
Nombre de mobilités au sein de la même société	132	126	174

La croissance du Groupe offre plus de perspectives aux collaborateurs : pratiquement 10 % d'entre eux ont pris de nouvelles responsabilités en 2007.

## Rémunérations

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Rémunération globale (en K€)	58 062	71 735	78 602
Intéressement et participation (en K€)	7 274	7 612	8 258
Rémunération moyenne	31 927	32 439	32 752

## Personnel extérieur

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Coût du personnel extérieur (en K€)	4 029	5 423	5 911
Nombre d'heures intérim	76 192	54 601	59 514

## Formation

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Coûts pédagogiques / masse salariale	4,4%	3,5%	3,4 %

Une baisse relative des dépenses de formation est constatée mais le montant engagé progresse de 14% en valeur en 2007. L'arrivée des nouvelles sociétés dans le Groupe grève le véritable effort de formation réalisé par les autres sociétés du groupe. Le coût global de la formation, y compris le coût salarial des personnels pendant les temps de formation, ressort à 6 % de la masse salariale.

## 8 – DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

### Identification des facteurs de risques

Le Risk manager est en charge du pilotage global du management des risques au sein du Groupe APRIL.

Dans ce cadre, il est chargé d'identifier les principaux facteurs de risque définis dans le référentiel « Univers des risques » du Groupe APRIL : risques financiers, risques relatifs aux métiers et aux opérations d'assurance, risques opérationnels, risques comptables, risques stratégiques et risques de non-conformité juridique.

Le Risk manager identifie de nouveaux risques sur la base des remontées des entretiens de cartographie des risques, des informations dont il dispose ou de ses échanges avec les professionnels du risque ou du secteur de l'assurance, avec les membres du Comité de Développement Durable. Il s'appuie également sur les conclusions et préconisations remontées par le responsable de l'audit interne lors de ses missions d'audit et lors des missions des différents autres intervenants (contrôleurs financiers, auditeurs des pôles métiers, commissaires aux comptes...).

Le Risk manager alerte et conseille le Comité de Groupe, et rend compte de cette mission au Comité de Développement Durable.

Chaque type de risques fait l'objet d'une étude approfondie visant à déboucher sur un plan d'actions décliné par société, afin de supprimer, transférer ou réduire le risque résiduel. Les dirigeants des sociétés sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions défini lors des restitutions d'audit ou des cartographies et en rendent compte formellement au moins une fois par an lors du Comité stratégique de juin.

Le responsable de l'audit interne groupe veille en parallèle à la cohérence et à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne au sein des sociétés du Groupe. Il coordonne et contrôle l'activité de tous les acteurs de l'audit interne du Groupe.

Un plan d'audit annuel est préparé en tenant compte de l'exposition aux risques des différentes sociétés composant le Groupe. Ce plan concerne l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le plan de l'année N est validé en fin d'exercice N-1 par le Comité de Groupe. Il est revu de façon formelle deux fois par an et présenté au Comité de Développement Durable deux fois par an pour suivi. Il est par ailleurs mis à jour régulièrement en fonction des priorités identifiées en cours d'exercice.

Les missions sont de plusieurs types : missions transversales et thématiques d'optimisation, missions spécifiques d'audit et de contrôle, missions de suivi des sociétés récemment intégrées au groupe et missions de suivi d'audits précédents. Ces missions sont réalisées selon la charte de l'audit interne, référentiel connu par tous les dirigeants des sociétés du Groupe.

Toutes les missions donnent lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une synthèse des recommandations émises, classées en trois catégories : risque élevé, risque modéré, risque faible. Pour chaque recommandation, une date butoir de mise en œuvre ainsi qu'un responsable sont désignés.

Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré à travers des missions de suivi au cours desquelles les points de progrès sont vérifiés par rapport aux recommandations préconisées et aux dates butoir prévues.

Durant l'exercice 2007, huit sociétés du Groupe ont fait l'objet de douze missions d'audit interne. Les champs d'investigations ont notamment été les suivants : protection intellectuelle au sein du Groupe, revue des contrats d'assurance, application de la loi sur l'intermédiation, process pré-clôture, indemnisations, risques informatiques. Par ailleurs, deux audits de suivi d'intégration ont été réalisés sur des sociétés ayant intégré le Groupe en 2005.

L'ensemble de ces travaux vise à conforter le dispositif de contrôle interne au sein des sociétés du Groupe.

### **Risque de marché (taux, change, actions, crédit)**

#### ***Lien entre l'activité et les risques identifiés***

L'activité d'APRIL GROUP s'articule autour de deux axes principaux dont l'approche en termes de risques de marché diffère sensiblement : le courtage, qui n'expose pas le Groupe aux risques de marché et les compagnies d'assurances dont la gestion des risques de marché représente un des cœurs de métier.

#### ***Le courtage***

A travers son activité et son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un Besoin en Fonds de Roulement négatif, le courtage permet au groupe de présenter un niveau d'endettement particulièrement faible (le total des dettes financières au bilan consolidé est de 30 305 K€ seulement) pour un niveau de liquidité très élevé (la trésorerie nette et équivalents s'élèvent à 177 718 K€ dans le bilan consolidé).

Les dettes financières du groupe sont composées essentiellement d'un prêt subordonné pour 1 524 K€, d'emprunts bancaires divers pour 10 703 K€, de comptes courants créditeurs pour 2 294 K€ et des passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires pour 15 118 K€.

La trésorerie du groupe, en dehors des concours bancaires courants, est investie intégralement en placements financiers à court terme (96 568 K€ au 31 décembre 2007) à travers essentiellement un OPCVM « équivalent monétaire » dédié (April Trésorerie).

### **Les compagnies d'assurances**

L'une des fonctions de base de l'activité d'assurance consiste à investir les primes reçues des clients dans l'optique de régler les sinistres éventuels futurs.

La gestion d'actif, c'est-à-dire le choix des classes d'actifs et des supports d'investissement, est donc un élément primordial de la gestion des compagnies d'assurances. Afin d'en améliorer les performances, la gestion financière des portefeuilles d'assurance du groupe est déléguée auprès d'un prestataire externe qualifié.

La gestion actif / passif permet de maximiser l'adéquation entre la cadence des règlements futurs et l'investissement de ces primes dans les différentes classes d'actifs.

### **Evaluation des risques**

Au 31 décembre 2007, APRIL GROUP détient, à travers les compagnies d'assurances (dont les principales sont Axeria Prévoyance et Axeria IARD) un portefeuille de placements financiers d'une valeur de marché de 309 797 K€ et qui se décompose ainsi :

En milliers d'euros	Valeur de marché	%	Coût historique	Plus ou moins values latentes
Obligations	178 366	58%	183 158	-4 792
OPCVM obligations	0	0%	0	0
<b>Total Obligations</b>	<b>178 366</b>	<b>58%</b>	<b>183 158</b>	<b>-4 792</b>
Actions	0	0%	0	0
OPCVM Actions	51 500	17%	41 654	9 847
<b>Total Actions</b>	<b>51 500</b>	<b>17%</b>	<b>41 654</b>	<b>9 847</b>
Autres	25 760	8%	24 729	1 031
Monétaire	54 171	17%	53 683	488
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>309 797</b>	<b>100%</b>	<b>303 224</b>	<b>6 573</b>
<i>dont Axéria Prévoyance</i>	<i>197 761</i>	<i>64%</i>	<i>194 128</i>	<i>3 633</i>
<i>dont Axéria IARD</i>	<i>62 693</i>	<i>20%</i>	<i>60 847</i>	<i>1 845</i>
<i>dont autres compagnies</i>	<i>49 343</i>	<i>16%</i>	<i>48 248</i>	<i>1 095</i>

### **Risque de liquidité :**

Compte tenu de la gestion actif passif, ce risque n'est pas significatif.

### **Risque actions :**

Les compagnies d'assurances du groupe ont investi 17% de leurs portefeuilles sur le marché des actions, là où l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles fixe la limite à 65% de l'actif réglementé. Les sociétés adoptent donc une allocation très prudente par rapport à la réglementation en vigueur.

L'investissement se fait exclusivement par le biais d'OPCVM, ce qui permet d'assurer une meilleure répartition des risques. Ces OPCVM détiennent des titres couvrant divers

secteurs économiques : banque, assurance, grande distribution, cosmétiques, industrie etc.; en grande majorité sur l'Europe dont la France et accessoirement sur le Japon.

Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2007 le détail de l'exposition du portefeuille au risque actions par zone géographique :

<b>EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (en milliers d'euros)</b>	<b>Europe</b>	<b>Etats Unis</b>	<b>Autres Zones</b>	<b>Total</b>
<b>Actions</b>				
<b>OPCVM actions</b>	<b>49 328</b>		<b>2 172</b>	<b>51 500</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>49 328</b>		<b>2 172</b>	<b>51 500</b>
<i>en %</i>	<i>95,8%</i>		<i>4,2%</i>	<i>100,0%</i>

### **Risque de change :**

Le portefeuille d'APRIL GROUP est intégralement investi en euros mais il peut subsister un risque de change indirect à travers les supports sous-jacents (OPCVM actions notamment).

Le tableau ci-dessous présente au 31 décembre 2007 l'exposition du portefeuille aux risques sur les marchés de change :

<b>EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE (en milliers d'euros)</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Actifs financiers libellés en EUR	305 954	98,8%
Actifs financiers libellés en GBP	2 411	0,8%
Actifs financiers libellés en USD		
Actifs financiers libellés en autres devises	1 432	0,5%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>309 797</b>	<b>100,0%</b>

### **Risque de taux :**

Le portefeuille d'APRIL GROUP est majoritairement composé d'obligations et il est donc exposé au risque sur les marchés de taux. Il s'agit plus particulièrement d'un risque de perte de juste valeur pour les obligations à taux fixe, d'un risque de cash flow sur les coupons pour les obligations à taux variable.

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition au 31 décembre 2007 du portefeuille par rapport au risque de taux par échéance :

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX PAR ECHEANCE (en milliers d'euros)	inf. à 1 an	inf. à 2 ans	inf. à 3 ans	inf. à 4 ans	inf. à 5 ans	sup. à 5 ans	TOTAL
Obligations exposées au risque de juste valeur	28 268	19 881	12 073	24 567	10 175	45 753	140 717
OPCVM obligations exposés au risque de juste valeur							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de juste valeur							
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur							
<b>Instruments financiers exposés au risque de juste valeur</b>	<b>28 268</b>	<b>19 881</b>	<b>12 073</b>	<b>24 567</b>	<b>10 175</b>	<b>45 753</b>	<b>140 717</b>
Obligations exposées au risque de cash flow	2 628	1 378		5 447	2 974	25 222	37 649
OPCVM obligations exposés au risque de cash flow							
Instruments dérivés actifs exposés au risque de cash flow							
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow							
<b>Instruments financiers exposés au risque de cash flow</b>	<b>2 628</b>	<b>1 378</b>		<b>5 447</b>	<b>2 974</b>	<b>25 222</b>	<b>37 649</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>30 896</b>	<b>21 259</b>	<b>12 073</b>	<b>30 014</b>	<b>13 149</b>	<b>70 975</b>	<b>178 366</b>
<i>en %</i>	<i>17,3%</i>	<i>11,9%</i>	<i>6,8%</i>	<i>16,8%</i>	<i>7,4%</i>	<i>39,8%</i>	<i>100,0%</i>

### **Risque de crédit :**

Le portefeuille d'APRIL GROUP est exposé au risque de crédit à travers les émetteurs des obligations détenues en portefeuille ; cependant ce risque est limité par une sélection rigoureuse des émetteurs (plus de 90% actifs obligataires ont des émetteurs notés au minimum A par Standard & Poor's).

Le tableau ci-dessous ventile, au 31 décembre 2007, le portefeuille obligataire par notation émetteur :

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT PAR NOTATION EMETTEUR (1) (en milliers d'euros)	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	TOTAL
Obligations exposées au risque de crédit	1 003	78 913	28 766	53 718	15 966		178 366
OPCVM obligations exposées au risque de crédit							
<b>TOTAL PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE</b>	<b>1 003</b>	<b>78 913</b>	<b>28 766</b>	<b>53 718</b>	<b>15 966</b>		<b>178 366</b>
<i>en %</i>	<i>0,6%</i>	<i>44,2%</i>	<i>16,1%</i>	<i>30,1%</i>	<i>9,0%</i>		<i>100,0%</i>

(1) Notation de l'agence Standard & Poors (long terme)

APRIL GROUP ne détient par ailleurs dans ses portefeuilles aucun véhicule de titrisation de type CDO ou autre.

APRIL GROUP est également soumis au risque de crédit à travers les réassureurs à qui les compagnies cèdent une partie des risques de leurs contrats d'assurance. Le groupe ne fait appel qu'à un nombre restreint de réassureurs dont la solvabilité est reconnue : plus de 75% des cessions en réassurance sont réalisées avec des réassureurs disposant au minimum d'une notation A par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2007, la ventilation des primes réassurées par la notation des réassureurs est la suivante :

REPARTITIONS DES PRIMES CEDEES PAR NOTATION REASSUREUR en %	N.D.	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB-	Total
En % des primes cédées	22,7%	1,3%	52,6%	23,0%	0,4%		100,0%

## **Sensibilité du portefeuille titres :**

### ***Marchés de taux :***

De façon régulière, c'est-à-dire chaque trimestre, un état présentant la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux ainsi que la sensibilité du passif est mis à la disposition des autorités de contrôle.

Au 31 décembre 2007, la sensibilité moyenne du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP à une variation des taux d'intérêt est 2,79 (pour rappel 2,40 au 31 décembre 2006) et si l'on prend en compte la totalité du portefeuille (y compris actions et autres actifs), celle-ci tombe à 1,61 (pour rappel 1,56 au 31 décembre 2006).

Cela signifie que si les taux d'intérêt augmentent de 1 point en valeur absolue (par exemple s'ils passent de 4% à 5%), le portefeuille d'APRIL GROUP devrait perdre 1,61% de sa valeur.

### ***Marchés actions :***

Le portefeuille actions est sensible à une évolution positive ou négative des marchés financiers actions.

En ce sens et compte tenu de la constitution du portefeuille, le risque sur le portefeuille actions peut être assimilé au risque existant sur les principaux indices des marchés financiers comme par exemple l'EUROSTOXX 50. Ainsi, une baisse de 10% de l'indice EUROSTOXX 50 entraînerait une baisse de l'ensemble du portefeuille d'APRIL GROUP de 5 251 K€.

## **Procédures et moyens de suivi mis en place**

Dans le but d'améliorer la performance et afin de mieux appréhender les risques de marché, la gestion d'actifs des compagnies d'assurances est déléguée à une société de gestion spécialisée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Dans le cadre de cette délégation, des limites sont fixées en termes de pourcentage du portefeuille investi sur les différents supports obligataires et actions (ratios de dispersion, ratios d'emprise, limitation en termes de notations émetteurs...).

De plus, le Code des Assurances, auquel sont soumises les compagnies d'assurances, fixe également des limites d'investissement.

Grâce à un reporting complet réalisé par le gestionnaire délégué incluant notamment des éléments comptables (inventaire, résultat comptable, plus ou moins-values latentes...) et un récapitulatif des performances et des différents niveaux d'exposition sur les marchés, un suivi du portefeuille financier est réalisé avec une fréquence mensuelle.

La Commission Financière, organe de gouvernance du Groupe APRIL, comptant parmi ses membres les dirigeants des compagnies et des représentants du gestionnaire délégué et qui se réunit tous les trimestres, joue également un rôle essentiel dans le suivi et le pilotage des risques de marché. Lors de ses réunions, son rôle est d'analyser les différents marchés et l'environnement économique et financier, de dresser un bilan de la gestion de la période écoulée et de fixer les grandes orientations de la gestion financière et les contraintes de gestion à venir.



## **Risques juridiques :**

Le pilotage juridique, notamment en matière de droit des sociétés, de droit boursier, d'optimisation fiscale et de veille, est pris en charge par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques d'APRIL GROUP.

En parallèle, les évolutions juridiques impactant les activités du Groupe font l'objet d'un suivi et de plans d'actions par les directions juridiques opérationnelles des pôles ou des sociétés.

L'activité opérationnelle des sociétés du Groupe est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier, étendu aux activités de démarchage bancaire et financier. En complément, un contrat spécifique de responsabilité civile sur les activités de franchiseur a également été souscrit. Les directions juridiques des différentes sociétés du groupe sont chargées de vérifier de manière permanente l'adéquation de la couverture aux évolutions des activités de leurs sociétés.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, et suite au recensement des marques et noms de domaine internet réalisé depuis 2005, le travail de dépôt des marques et noms de domaine s'est poursuivi, tant en France qu'à l'international.

Les dépôts sont pour l'essentiel centralisés auprès de prestataires référencés par APRIL GROUP afin d'assurer la protection la plus efficace possible. Le suivi administratif est centralisé par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques du groupe.

## **Litiges**

Les litiges significatifs ont fait l'objet d'un provisionnement sur la base de la meilleure estimation possible au vu des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la connaissance de l'émetteur, il n'existe aucun autre litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et le résultat de l'émetteur.

### **Provisions pour risques et charges**

DETAIL DES PROVISIONS	31 décembre 2006	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	31 décembre 2007
<i>En milliers d'euros</i>					
Provisions pour litiges	3 021	-5	696	-621	3 091
Provisions pour retraite	3 996	1 138	518	-125	5 527
Autres provisions risques et charges	8 430	255	2 252	-5 278	5 659
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>15 447</b>	<b>1 388</b>	<b>3 466</b>	<b>-6 024</b>	<b>14 277</b>

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4 %
- taux de revalorisation des salaires : 2 %
- taux d'inflation : 2 %

La diminution des autres provisions pour risques et charges est consécutive aux relocalisations réalisées pour plusieurs sociétés du groupe.

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

### **Risques industriels et environnementaux**

De par la nature de son activité (services en assurance), le Groupe n'est pas concerné par de tels risques.

### **Assurances et couvertures des risques**

Des programmes d'assurance spécifiques ont été mis en place pour les besoins des sociétés du Groupe APRIL. Les types de contrat concernés sont les suivants :

- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux ;
- Responsabilité Civile Professionnelle du courtier ;
- Responsabilité Civile Professionnelle du franchiseur ;
- garantie financière ;
- tous risques informatiques ;
- multirisques bureaux ;
- régime de prévoyance et de santé complémentaires.

Le Risk manager réalise régulièrement une analyse des principaux contrats d'assurance souscrits par les sociétés du Groupe afin de s'assurer que les garanties souscrites sont suffisantes et adaptées à leurs activités.

Tous les contrats précités, hormis le régime de prévoyance, sont souscrits auprès de sociétés externes au groupe. En revanche, le régime de prévoyance complémentaire est souscrit auprès de la compagnie Axeria Prévoyance qui fait partie du groupe.

Le tableau ci-après récapitule les différents contrats ainsi que leur niveau de couverture :

Type de contrat	Assureur (Externe / Interne)	Garanties	Franchise
Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux	EXTERNE	7,5 M€ (Sous-limite de 3,75 M€ pour faute non- séparable)	Pas de Franchise
Responsabilité Civile Professionnelle du courtier	EXTERNE	7 M€ ou 7,6 M€ selon la nature d'activité de la société concernée (tous dommages confondus)	15.000 € ou 150 000 € selon la société concernée
Responsabilité Civile Professionnelle du franchiseur	EXTERNE	750 000 € / sinistre	7 000 €
Garantie Financière	EXTERNE	115 000 €	Pas de franchise

Tous Risques Informatiques	EXTERNE	5 106 170 € (remplacement à neuf du matériel)	1 500 €
Multirisques Bureaux	EXTERNE	13,6 M€ d'engagement maximum (valeur à neuf mobilier, matériel, marchandises)	1 804 €
Régime de Prévoyance et de Santé Complémentaire	INTERNE (Aperia Prévoyance) pour le régime de prévoyance	Garanties standards pour les cadres et les non cadres	Pas de franchise

En 2007, une refonte complète des contrats suivants a été menée par le Risk manager :

- Responsabilité Civile Professionnelle courtier ;
- garantie Financière ;
- démarchage bancaire et financier ;
- multirisques bureaux ;
- tous risques informatiques.

Les contrats ont été entièrement revus et de nouveaux contrats ont été souscrits pour 2008. Les assureurs retenus pour ces nouveaux contrats restent extérieurs au Groupe. Cette refonte répond à une volonté de meilleure gestion des coûts du transfert de risque au sein du Groupe associée à une optimisation des garanties acquises dans un contexte d'élargissement des activités du groupe, tant en nature qu'en volume.

### **Autres risques particuliers**

La démarche d'identification des facteurs de risques présentée plus haut et plus particulièrement la mise en place de cartographies dans la quasi-totalité des sociétés opérationnelles du groupe a permis d'identifier un ensemble de risques opérationnels ou stratégiques bruts, tant internes qu'externes auxquels a été associée pour chacun une évaluation du degré de maîtrise.

Sur cette base, des chantiers de contrôle interne et des thèmes potentiels d'audit interne ont été identifiés, qui viendront alimenter en 2008 les plans d'audit groupe, pôle, société et par une boucle qualité itérative, les cartographies de risque 2008.

## **9 – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE**

### **• Répartition du capital social et des droits de vote**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, à la connaissance de la société, l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Au 31 décembre 2007 :

- la société « Evolem » (contrôlée majoritairement par Monsieur Bruno ROUSSET), possède plus de 50 % du capital social et plus de 66,66% des droits de vote ;
- Les sociétés FMR Corp. et « Fidelity Investment International », pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, possèdent plus de 5 % du capital social et des droits de vote.

Les actions détenues par ces actionnaires n'ont pas fait l'objet d'un nantissement.

- **Modifications de la répartition du capital et des droits de vote intervenues au cours de l'exercice social**

Au cours de l'année 2007 et à la connaissance de la société, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré.

- **Evolution du cours de Bourse de l'action**

Le cours de l'action APRIL GROUP était de 36,60 € à l'ouverture le 2 janvier 2007, et de 46,15 € à la clôture, le 31 décembre 2007, soit une hausse sur l'année de 26,09%.

## **10 – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2007.

Celle-ci s'élève à un montant global de 0,43 % dont 0,26 % au travers d'un P.E.E. (F.C.P. actions APRIL).

## **11 – INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

L'Assemblée générale du 28 août 2007 a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'administration, au lieu et place de la formule à Directoire et Conseil de surveillance.

Afin de satisfaire aux dispositions issues de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001, reprises par l'Article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

1. de la rémunération totale et des avantages en nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

**Tableau des rémunérations versées en 2007 par APRIL GROUP, par les sociétés contrôlées et par la société contrôlante**

NOM	FONCTION	REMUNERATION BRUTE EN €										TOTAL DES REMUNERATIONS PERCUES		ENGAGEMENTS RELATIFS A DES ELEMENTS DE REMUNERATION	
		Part fixe		Part Variable		Part exceptionnelle		Jetons de présence		Avantages en nature		2006	2007	2006	2007
		2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007				
Bruno ROUSSET	Président du Conseil d'administration (3)	55 000	41 435	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000	41 435	0	0
Xavier COQUARD	Administrateur (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vanessa ROUSSET	Administrateur (3)	100 000	100 000	0	0	0	0	0	0	3 132	3 132	103 132	103 132	0	0
Fédération Continentale représentée par Stéphane DEDEYAN (jusqu'en décembre 2006)	Administrateur	0	0	0	0	0	0	4 000	1 000	0	0	4 000	1 000	0	0
Sylvie ROUSSILLON (jusqu'en décembre 2006)	Administrateur	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000	0	0	10 000	10 000	0	0
Guy RIGAUD	Administrateur (3)	0	0	0	0	0	0	13 000	17 000	0	0	13 000	17 000	0	0
Bernard BELLETANTE	Administrateur (3)	0	0	0	0	0	0	13 000	14 000	0	0	13 000	14 000	0	0
Jean-Claude AUGROS	Administrateur (3)	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000	0	0	10 000	10 000	0	0
Philippe MARCEL	Administrateur (3)	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000	0	0	10 000	10 000	0	0

NOM	FONCTION	REMUNERATION BRUTE EN €										TOTAL DES REMUNERATIONS PERCUES		ENGAGEMENTS RELATIFS A DES ELEMENTS DE REMUNERATION	
		Part fixe		Part Variable		Part exceptionnelle		Jetons de présence		Avantages en nature		2006	2007	2006	2007
		2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007				
Gilles DUPIN	Administrateur (4)	0	0	0	0	0	0	3 000	3 000	0	0	3 000	3 000	0	0
Jean GATTY (jusqu'en décembre 2006)	Administrateur	0	0	0	0	0	0	12 000	14 000	0	0	12 000	14 000	0	0
Gilles PARDI	Administrateur (3)	0	0	0	0	0	0	0	4 000	0	0	0	4 000	0	0
André ARRAGO	Administrateur (3)	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0
Jean-Yves NOUY	Administrateur (3)	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0	N / A	0
Dominique CHALOPIN	Président du Directoire (jusqu'au 28 août 2007) (4)	237 131	214 732	149 429	160 000	0	0	0	0	6 168	6 168	392 728	380 900	355 696 (1)	322 098 (1)
Patrick PETITJEAN	Membre du Directoire (jusqu'au 28 août 2007) (4)	220 200	213 000	140 000	140 000	0	0	0	0	7 200	16 168	367 400	369 168	330 300 (1)	319 500 (1)
Erick BERVILLE	Membre du Directoire (jusqu'au 28 août 2007) (4)	182 685	127 311	86 000	70 000	0	321 727 (2)	0	0	5 481	3 744	274 166	522 782	274 027 (1)	0
Daniel COLLIGNON	Membre du Directoire (jusqu'au 28 août 2007) (4)	135 208	250 000	0	110 000	0	0	0	0	0	8 555	135 208	368 555	300 000 (1)	375 000 (1)

(1) Indemnités qui seraient dues en cas de révocation

(2) Indemnité de révocation versée en octobre 2007

(3) Suite au changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 28 août 2007, les membres du Conseil de surveillance de la société sont devenus administrateurs.

(4) Date du changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'administration.

Les rémunérations variables versées en 2007 sont attribuées en fonction de l'atteinte des objectifs suivants qui avaient été fixés pour l'année 2006 :

- respect des objectifs budgétaires ;
- développement d'affaires nouvelles ;
- pilotage des sociétés sous la responsabilité du dirigeant de division concernée et intégration des nouvelles sociétés ;
- atteinte de critères qualitatifs relatifs à la satisfaction clients et collaborateurs.

Par ailleurs, certains mandataires bénéficient de stock-options décrites au paragraphe 5.2.2. du document de référence. A cet égard, le Directoire en date du 26 avril 2007, ayant décidé l'attribution de stock-options à certains mandataires de la société et salariés du Groupe, a précisé que les bénéficiaires ayant la qualité de mandataires sociaux de la société APRIL GROUP devraient conserver au nominatif 30 % des actions résultant de l'exercice des stock-options jusqu'à la cessation de leurs fonctions de mandataire social.

2. de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires.

## Tableau des mandats en 2007

### Bruno ROUSSET

#### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>
Président-directeur général Date d'expiration : 23/04/2009

<i>Dans le Groupe</i>	
Axeria Prévoyance SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Axeria Iard SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Axeria Courtage SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL CEE Development Kft (société de droit hongrois)	Managing Director
Axeria Vie SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP VIE EPARGNE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Patrimoine SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ISR COURTAGE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Solucia Protection Juridique SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Assinco	Membre du Conseil de surveillance
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Assurances	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur

APRIL Mobilité	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Italia SpA (société de droit italien)	Administrateur
APRIL Financial Services AG (société de droit allemand)	Membre du Conseil de surveillance
APRIL Germany AG (société de droit allemand)	Membre du Conseil de surveillance
APRIL Iberia SA (société de droit espagnol)	Administrateur
APRIL Santé SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Marketing Solutions SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Réunion SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Solidaris	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
TMS CONTACT	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
L&E Title Group (société de droit anglais)	Director
LETIS (société de droit anglais)	Director
APRIL Immobilier	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SFG SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
FGA SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Easyssur SA	Membre du Conseil de surveillance
FRANCE PLAISANCE ASSURANCE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Assurtis SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Membre du Conseil de surveillance
CGCA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIZA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Habitanca SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
AMT Assurances SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Iard SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Mutant Assurances SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Solutions SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Yacht Broker di Assicurazioni SpA (société de droit italien)	Administrateur



ASSURDOM Gestion SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Membre du conseil de surveillance
Moral Caraïbes SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP CORPORATE SA	APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES SA
Cogealp SA	Membre du Conseil de surveillance
Hausmann Conseils SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Assurances Entreprises SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Solutions Entreprises SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Europassur SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CIARE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SASCO SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
Dierrevi SpA (société de droit italien)	Administrateur
APRIL Cover SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL Corporate Broking SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
DOUDET CHARLET SA	Membre du Conseil de surveillance
AVS SA	Membre du Conseil de surveillance
GIE APRIL Technologies	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIE APRIL Courtage	Représentant permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GIE La Maison Commune	Président
APRIL North America Inc. (société de droit canadien)	Administrateur
Dave Rochon Assurances Inc. (société de droit canadien)	Administrateur
ESCAPADE Assurances Voyages Inc. (société de droit canadien)	Administrateur
Forum Finances SA	Administrateur
APRIL Alpha	Administrateur
APRIL Delta	Administrateur
APRIL Gamma	Administrateur
APRIL Kappa	Administrateur
APRIL Sigma	Administrateur
APRIL Omega	Administrateur

<i>Hors Groupe</i>	
Evolem SA	Président du Conseil d'administration
MONCEAU ASSURANCES SA	Administrateur
GROUPE NORBERT DENTRESSANGLE SA	Membre du Conseil de surveillance
Kaelia SA	Représentant Permanent d'Evolem 1
EM LYON (Association)	Administrateur
VIVIER-MERLE (SC)	Cogérant

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

VBS SA	Administrateur
Evolem 1 SAS	Représentant Permanent d'Evolem
TERRE D'ENTREPRISES SA	Membre du Conseil de surveillance
BANQUE POPULAIRE DE LYON SA	Administrateur

**Xavier COQUARD**

**Mandats et fonctions en cours :**

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur Date d'expiration : 23/4/2009	

<i>Dans le Groupe</i>	
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Administrateur
<i>Hors Groupe</i>	
TERRE D'ENTREPRISES SA	Président et membre du Conseil de surveillance
SA DES BROYERS	Président-directeur général

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

<i>Dans le Groupe</i>	
APRIL Assurances SA	Membre du Conseil de surveillance
APRIL DEVELOPPEMENT SA devenue APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	Administrateur
APRIL Solutions SA devenue APRIL GROUP ASSURANCES COLLECTIVES	Administrateur

**André ARRAGO**

**Mandats et fonctions en cours :**

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur Date d'expiration : 23/4/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
Hannover Re	Membre du Directoire
La Mutuelle des Transports et Artisans	Membre du Conseil d'administration
Groupement Français de Caution	Membre du Conseil d'administration

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

### Jean-Claude AUGROS

#### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur Date d'expiration : 23/04/2009	
<i>Hors Groupe</i>	
I.S.F.A.	Directeur

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

### Bernard BELLETANTE

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur Date d'expiration : 23/04/2009	
<i>Hors Groupe</i>	
EUROMED	Directeur général adjoint
TECHNE SA	Administrateur

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

### Gilles DUPIN

#### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur Date d'expiration : 23/04/2009	
<i>Hors Groupe</i>	
MONCEAU ASSURANCES	Directeur général
CAPMA & CAPMI	Directeur général
MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)	Président
MONCEAU GENERALE ASSURANCES (MGA)	Président du Directoire
MONCEAU RETRAITE & EPARGNE SA	Président du Conseil de surveillance
FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE - FNGRP (GIE)	Administrateur
SERVICE CENTRAL DES MUTUELLES - SCM (GIE)	Administrateur
MONCEAU ASSURANCES DOMMAGES - ASD (GIE)	Administrateur
MONCEAU INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS - MII	Gérant
MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS - MIM	Gérant
SOCIETE CIVILE CENTRALE MONCEAU - SCCM	Gérant

SOCIETE CIVILE FONCIERE CENTRALE MONCEAU – SCFCM	Gérant
CYBERLIBRIS SA	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
CENTRALE COURT-TERME (SICAV)	Représentant permanent de la MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)
NORDEN (SICAV)	Représentant permanent de CAPMA & CAPMI
NOAM Europe Expansion	Représentant permanent de MONCEAU ASSURANCES
Uni Hoche	Représentant permanent de la MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

GROUPE MONCEAU - MAA	Directeur général
FERMES FRANCAISES SA	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
DOMAINE DE MOLIERES (SA)	Représentant permanent de la SOCIETE CIVILE FONCIERE CENTRALE MONCEAU (SCFCM)
UNIGESTION (SICAV)	Président
PYRAMIDES CONVERTIBLES (SICAV)	Représentant permanent de la MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE (MCR)
VR ASSURANCES	Représentant permanent de la SOCIETE EN ASSURANCE REASSURANCE ET PREVOYANCE – SARP SA
LA FRANCAISE DES PLACEMENTS (LFP)	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
OCAM	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
MONCEAU SELECTION PLUS (EX KHORUM) (SICAV)	Représentant permanent de CAPMA & CAPMI
VR ASSURANCES HOLDING	Représentant permanent de MONCEAU INVESTISSEMENTS MOBILIERS (MIM)
ATLAS MAROC (SICAV)	Représentant Permanent du groupe MONCEAU MAA
CAISSE ASSURANCE RETRAITE TRANS-EUROPE - CART	Directeur général
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MUTUELLE ASSURANCES - CIMA	Directeur général
CAISSE INDUSTRIELLE D'ASSURANCE MUTUELLE - CIAM	Directeur
CAISSE INTERSYNDICALE D'ASSURANCES DE LA REGION LYONNAISE -CIARL	Directeur
JUSTICI@	Vice-président du Conseil de surveillance

## Philippe MARCEL

### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
ADECCO HOLDING FRANCE SAS	Président
AVION ECCO (GIE)	Administrateur
ADECIA - SA	Administrateur
ALTEDIA SA	Administrateur
ADECCO SA (société de droit suisse)	Administrateur
GL EVENTS SA	Administrateur
EM LYON (Association)	Administrateur
NOVALTO	Président du Conseil de surveillance
PARTNERS IN BUSINESS MANAGEMENT	Président
SILLI KER INC. (société de droit américain)	Administrateur

### Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

ADECCO TRAVAIL TEMPORAIRE SAS	Président
AHF e-BUSINESS - SAS	Président
ECCO SAS	Président
ADIA SAS	Président
SIPEMI SAS	Président
INTERECCO MANAGEMENT	Directeur général / Administrateur
SISTEL SERVICES SAS	Administrateur
OLSTEN SA	Président-directeur général
OLSTEN TT SA	Administrateur
OLSTEN TT SUD SA	Président-directeur général
QUICK MEDICAL SERVICES SA	Administrateur
ASVEL BASKET SASP	Administrateur
AJILON FRANCE SA	Représentant Permanent d'ADECCO TT
ALEXANDRE TIC SA	Représentant Permanent d'ADECCO TT
PIXID SNC	Représentant Permanent d'ADECCO TT, gérant

## Jean-Yves NOUY

### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
SHAM	Directeur général
SHAM Services	Président
SHAM VIE	Président-directeur général
AXA FIF	Membre du Conseil de surveillance

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

BENFIELD	Président-directeur général
CATIXL	Président

**Gilles PARDI**

**Mandats et fonctions en cours :**

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur Date d'expiration : 23/04/2009	
COGEALP	Président du Conseil de surveillance

<i>Hors Groupe</i>	
HYPARLO SA	Président du Conseil d'administration
BANQUE RHONE-ALPES	Administrateur
SEPEL	Membre du Conseil de surveillance
SA AEROPORTS DE LYON	Membre du Conseil de surveillance
IOL SAS	Président
IMMODIS SARL	Gérant
PARGEFI SARL	Gérant
PAREXO EURL	Gérant
SCI DE L'OURS	Gérant
CM2 INVEST (SC)	Gérant
ARLCO II (SC)	Gérant
ALP (Association)	Président
MUTUALP	Président
SCI LOUMANOURSE	Gérant
CCI de LYON	Secrétaire Vice-président délégué

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

BEARBULL SAS	Président
DUOCONTI SAS	Président du Conseil d'administration
HOFIDIS II SAS	Président
PARFIDIS SARL	Gérant
FORMADIS SNC	Gérant
LA CRISTOLE SCI	Gérant
ECAF SNC	Gérant
CAMC SNC	Gérant
CTAMB SNC	Gérant
CAGS SA	Président du Conseil d'administration
HIPROMA SA	Président du Conseil d'administration
ETC BV	Président du Conseil d'administration
HI FI BV	Président du Conseil d'administration
VEV Distribution	Président
HOFIDIS SA	Président du Directoire
SCI LES CHÂTRES	Gérant
SUMAR SpA	Président du Conseil d'administration

## Guy RIGAUD

### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
RHONE ALPES CREATION SA	Président du Directoire
AMORCAGE RHONE ALPES SAS	Directeur général
RAC INGENIERIE SAS	Président

### Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :

GR CONSULTANT EURL	Gérant
--------------------	--------

## Vanessa ROUSSET

### Mandats et fonctions en cours :

<i>APRIL GROUP SA</i>	
Administrateur	
Date d'expiration : 23/04/2009	

<i>Hors Groupe</i>	
Evolem SA	Directrice générale, Administrateur
Evolem 1 SAS	Présidente
Evolem 2 SAS	Présidente
Evolem DEVELOPPEMENT EURL	Gérante
MADECO A MOI SAS	Présidente
ORTHO SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
POOL SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
MKG SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
FLEX SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
JELLY SAS	Représentante permanente d'Evolem 2, Présidente
CIFEA	Représentante permanente de MKG SAS, membre du Conseil de surveillance
VIVIER-MERLE (SC)	Cogérante
ROUSSET & ROUSSET SARL	Gérante
NOVADEV	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente
DO IT YOURSELF	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente

HEDIPA	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente
GROUPE GTME	Représentante permanente d'Evolem 1 Présidente

**Mandats (hors Groupe APRIL) exercés au cours des cinq dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

CE2P	Présidente
NOMEN	Représentante permanente d'Evolem SA
LYON CAPITALE	Administrateur
SECMA	Représentante permanente d'Ortho SAS, Administrateur

**Dominique CHALOPIN**

**Mandats et fonctions en cours au 28 août 2007**

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Président et membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
AMT ASSURANCES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL ASSURANCES SA	Vice Président et membre du Conseil de surveillance
APRIL COVER SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP ASSURANCES COLLECTIVES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES SA	Représentant Permanent d'April Group, Administrateur
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS SA	Président-directeur général
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL GROUP VIE EPARGNE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL IARD SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL MARKETING SOLUTIONS SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL MOBILITE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL PATRIMOINE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL SOLUTIONS	Président du Conseil d'administration
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ASSURANCE JURIDIQUE SA	Président et membre du Conseil de surveillance
ASSURTIS SA	Vice-président et membre du Conseil de Surveillance
AVS SA	Vice-président et membre du Conseil de Surveillance
AXERIA PREVOYANCE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
AXERIA IARD SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
AXERIA VIE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
CGCA SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
COGEALP SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
CIARE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP, membre du Conseil de surveillance
DIERREVI (Société de droit italien)	Administrateur
DOUDET CHARLET SA	Vice-président et membre du Conseil de Surveillance



EASYSSUR SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
GROUPE EUROPASSUR SA	Administrateur
FGA SAS	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
FORUM FINANCES SA	Administrateur
FRANCE PLAISANCE ASSURANCE SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
GI2A ASSURANCES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
HAUSSMANN CONSEILS SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
ISR COURTAGE	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
LA MAISON COMMUNE (GIE)	Président du Conseil d'Administration
MORAL CARAÏBES SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
RESOLUTION SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SASCO SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
SEPCOFI SA	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
TMS CONTACT	Représentant Permanent d'APRIL GROUP Dommages Particuliers, Membre du Conseil de surveillance
SFG SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
SOLUCIA PJ	Représentant Permanent d'APRIL GROUP, Administrateur
APRIL ITALIA (Société de droit italien)	Administrateur
FEBS AG (Société de droit allemand)	Membre du Conseil de surveillance
L&E TITLE GROUP Ltd (société de droit anglais)	Director

**Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

CAPRI RESIDENCE	Président-directeur général
CAPRI ATLANTIQUE	Président
CAPRI LYON MEDITERRANEE	Président
ELLUL	Président

**Erick BERVILLE**

**Mandats et fonctions jusqu'au 28 août 2007 :**

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Vice-président et Membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
APRIL MOBILITE SA	Administrateur
APRIL SANTE SA	Administrateur
APRIL YACHT BROKER DI ASSICURAZIONI (Société de droit italien)	Administrateur
ARPI (SCI)	Gérant
ASSURANCE JURIDIQUE SA	Vice-président et membre du Conseil de surveillance
ASSURTIS SA	Président et Membre du Directoire
CABINET SERGE FISNOT (SARL)	Gérant
CHATEAUDUN (GIE)	Administrateur
EASYSSUR SA	Président et membre du Conseil de surveillance
HABITANCE SAS	Administrateur

LONDON & EUROPEAN FRANCE SARL	Gérant
MULTISERVICES (GIE)	Représentant permanent d'APRIL DEVELOPPEMENT
TMS CONTACT SA	Président du Conseil de surveillance

**Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

ADELIS ASSURANCES	Président
-------------------	-----------

**Daniel COLLIGNON**

**Mandats et fonctions en cours au 28 août 2007**

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Président-directeur général
APRIL GROUP ASSURANCES COLLECTIVES	Administrateur
APRIL PATRIMOINE	Administrateur
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Représentant Permanent d'APRIL Patrimoine, Administrateur
AXERIA IARD	Administrateur
AXERIA PREVOYANCE	Administrateur
AXERIA VIE	Président-directeur général
EASYSSUR	Membre du Conseil de surveillance
HAUSSMANN CONSEILS	Administrateur
ISR COURTAGE	Président-directeur général
SEPCOFI	Administrateur
SOLUCIA PJ	Administrateur

**Mandats exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour :**

Generali Rendement (SICAV)	Administrateur
Generali Performance (SICAV)	Administrateur
Objectif Monde (SICAV)	Président
GENERALI Systèmes Informatiques (GIE)	Administrateur
EQUITE	Administrateur
EPJ	Administrateur
Financière Centuria	Administrateur
Saint Honoré PME	Administrateur
Generali Finance	Représentant Permanent de la FEDERATION CONTINENTALE Administrateur
Georges V Rendement (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Multimmobilier 2 (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Pierre Privilège (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Valoripierre (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
GUARDIAN VIE	Président-directeur général
PRUDENCE VIE SA	Président-directeur général
LA FRANCE ASSURANCES SA	Président du Conseil d'administration
OJH SA	Président du Conseil d'administration
LA FEDERATION CONTINENTALE SA	Directeur général / Administrateur
GENERALI GERANCE	Administrateur
ASSURANCE FRANCE GENERALI	Administrateur

EUROP ASSISTANCE FRANCE SA	Administrateur
GENERALI ASSURANCES-VIE	Administrateur
GENERALI ASSURANCES IARD	Administrateur
GPA VIE	Administrateur
GPA IARD	Administrateur
Generali Euro Sept Dix Ans (SICAV)	Administrateur
Generali Trésorerie (SICAV)	Administrateur
Objectif Ethique Socialement Responsable (SICAV)	Administrateur
FRANCE MORNAY (GIE)	Administrateur
EXPERT ET FINANCE SA	Représentant Permanent de la FEDERATION CONTINENTALE Administrateur
Generali Investissement (SICAV)	Représentant Permanent de la FEDERATION CONTINENTALE Administrateur
Cercle des épargnants (Association)	Vice-président
Foncia Pierre Rendement (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance
Rocher Pierre 1 (SCPI)	Membre du Conseil de surveillance

### Patrick PETITJEAN

#### Mandats et fonctions en cours au 28 août 2007

<i>Dans la société</i>	
APRIL GROUP SA	Vice-président et membre du Directoire jusqu'au 28.08.2007
<i>Dans le groupe</i>	
APRIL ASSURANCES SA	Président du Conseil de surveillance
APRIL CONSEILS SAS	Président
APRIL COURTAGE (GIE)	Président du Conseil d'administration
APRIL COVER SA	Administrateur
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE SA	Président-directeur général
APRIL MARKETING SOLUTIONS SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
APRIL TECHNOLOGIES (GIE)	Représentant Permanent d'APRIL COURTAGE, Administrateur et Président
APRIL MOBILITE SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
APRIL PRESTATIONS (GIE)	Président du Conseil d'administration
ASSURADOM SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
ASSURANCE JURIDIQUE SA	Membre du Conseil de surveillance
ASSURTIS SA	Membre du Conseil de surveillance
AXERIA PREVOYANCE SA	Administrateur
COGEALP SA	Membre du Conseil de surveillance
FORUM FINANCES SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
HABITANCE SAS	Président

LA MAISON COMMUNE (GIE)	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
MORAL CARAÏBES SA	Représentant permanent d'APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, Administrateur
TMS CONTACT	Membre du Conseil de surveillance
APRIL IBERIA (Société de droit espagnol)	Président du Conseil d'administration
APRIL ITALIA (Société de droit italien)	Président et administrateur
APRIL GERMANY AG (société de droit allemand)	Président et Membre du Conseil de surveillance
FEBS AG (société de droit allemand)	Président et Membre du Conseil de surveillance

**Mandats (hors groupe APRIL) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour : Néant**

## **12 – STOCK OPTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, l'Assemblée générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'Assemblée générale.

## **13 – NOMBRE D' ACTIONS ACHETÉES OU VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE**

Suite aux autorisations accordées par l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2006, nous vous informons que la société détient, au 31 décembre 2007, 155 067 actions APRIL, acquises au prix unitaire moyen de 42,30 €, soit 0,95 % du capital social :

- valeur globale évaluée au cours d'achat : 6 559 478,03 €
- valeur nominale totale des titres détenus : 62 026,80 €

22 117 actions ont été acquises afin d'animer le cours de bourse de l'action de la société au travers d'un contrat de liquidité AFEI. 132 950 actions ont par ailleurs été acquises en 2006, initialement affectées à un programme de rachat dans le cadre d'une opération de croissance externe.

Au cours de l'exercice le total des achats réalisés par la société est de 132 708 actions ; le total des ventes s'élève à 149 216 actions, le cours moyen d'achat est de 41,02 €, le cours moyen de vente est de 39,17 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 28 107 €.

## **14 - AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET DE REDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO DETENUES.**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 26 avril 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action APRIL GROUP par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, d'un PEE ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 80 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 163 242 480 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

## **15 – RENOUELEMENT DU MANDAT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Nous vous rappelons que les mandats des co-commissaires aux comptes titulaires, à savoir : le cabinet MAZARS et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et les mandats du co-commissaire aux comptes suppléant, le cabinet BEAS viennent à expiration à l'issue de notre prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. En conséquence, nous vous proposerons de les renouveler pour une nouvelle période de six années.

## **16 – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

Nous vous rappelons que le mandat du co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean-Marie BARBEREAU vient à expiration à l'issue de notre prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. En conséquence, nous vous proposerons de nommer en remplacement Monsieur Michel BARBET-MASSIN pour une période de six années.

## **17 - DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Les délégations de compétence et de pouvoirs, qui avaient été adoptées lors de l'Assemblée générale du 27 Avril 2006 et transférées au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 28 août 2007, viennent à échéance dans les jours suivants l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir renouveler ces délégations.

- **Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfiques ou prime (article L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration :

- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 euros.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Notamment pour permettre d'atteindre un plus grand nombre d'investisseurs, le conseil d'administration pourra, le cas échéant, supprimer le droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

▪ **Autorisation à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières (article L. 225-147 du Code de commerce)**

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

▪ **Autorisation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail)**

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 500 000 euros.

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

- Le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

▪ **Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

- Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de commerce.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration et correspondra à 100% de la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le Conseil d'administration aura la faculté d'octroyer une décote de 5% maximale sur le prix de souscription ou d'achat

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) (article L. 225-197-1 du Code de commerce)

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 5 % du capital social existant au jour de l'attribution.



- L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :
- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
  - d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le Conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Le détail de ces délégations figure dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

**Tableau récapitulatif des délégations  
en matière d'augmentation de capital en cours de validité**

En Euros	Date de l'AGE (c)	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en euros)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en euros)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	27 avril 2006	26 juin 2008	10 000 000 (a)	N / A	-	10 000 000 (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	27 avril 2006	26 juin 2008	10 000 000 (a)	N / A	-	10 000 000 (a)
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	27 avril 2006	26 juin 2008	500 000	N / A	-	500 000

Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	27 avril 2006	26 juin 2008	10 % du capital social	N / A	-	10 % du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	27 avril 2006	26 juin 2009	5 % du capital social	N / A	(b)	259 000
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	27 avril 2006	26 juin 2009	5 % du capital social	N / A	N / A	5% du capital social

(a) Plafond commun.

(b) L'autorisation donnée au Directoire puis au Conseil d'administration a été mise en œuvre à travers l'émission de trois plans en 2007. Aucune option émise au titre de ces plans n'a été exercée en 2007. L'augmentation de capital maximum associée à ces trois plans représente 103.600 €.

(c) L'Assemblée générale du 28 août 2007 ayant décidé le changement de mode de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'administration a prévu que ces délégations

## 18 – ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 2 du document principal I du document de référence ;
- à la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les droits de vote attachés aux actions APRIL détenues par le personnel au travers du F.C.P. actions APRIL sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de surveillance du F.C.P. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles de droit commun ;
- en matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 14 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant dans le paragraphe précédent ;
- la modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration sont décrits au paragraphe 11.

## **19 – ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE**

### - Patrick PETITJEAN

Levée de 10 000 options de souscription d'action APRIL GROUP en date du 4 juillet 2007 au prix de 16,86 €.

Vente de 10 000 options de souscription d'action APRIL GROUP en date du 4 juillet 2007 au prix de 39,53 €.

### - Dominique GODET

Acquisition de 350 actions APRIL GROUP en date du 31 juillet 2007 au prix unitaire de 42,05 €.

Levée de 2 000 options de souscription d'actions APRIL GROUP en date du 20 décembre 2007 au prix unitaire de 16,69 €.

Vente de 425 options de souscription d'actions APRIL GROUP en date du 20 décembre 2007 au prix unitaire de 45,00 €.

## **20 - CONTROLE DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Présentation va vous être faite :

- du rapport général de vos co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux ;
- de leur rapport sur les comptes consolidés ;
- de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil d'administration visé à l'article L 225-235 dernier alinéa du Code de commerce ;
- de leur rapport sur la délégation faite au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital social.

## **CONCLUSION**

Nous vous demanderons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun de ses membres pour l'exercice considéré.

## Résultats des cinq derniers exercices (en €)

<b>DATE D'ARRETE</b> <b>Durée de l'exercice</b>	<b>31/12/2007</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2006</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2005</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2004</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2003</b> <b>12 mois</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	16 324 253	16 292 779	16 236 793	16 174 285	16 086 548
Nombre d'actions					
- ordinaires	40 810 632	40 731 948	40 591 983	40 435 713	40 216 370
- à dividendes prioritaires					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATION ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires H.T.	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, participation					
dot. amortissements et provisions	93 907 719	31 628 042	30 468 826	21 652 673	22 801 470
Impôts sur les bénéfices	-8 796 718	-3 383 875	-3 290 380	-3 251 503	-3 995 670
Participation des salariés	238 892	215 244	158 787	167 550	135 191
Dot. amortissements et provisions	-2 192 069	2 310 001	-10 536 554	929 371	15 448 020
Résultat net	104 657 614	32 486 672	44 136 973	23 807 255	11 349 120
Résultat distribué	17 956 678	16 292 779	13 395 354	8 895 857	6 032 456
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dot. amortissements-provisions	2,51	0,85	0,83	0,61	0,67
Résultat après impôts, participation, dot. amortissements et provisions	2,56	0,80	1,09	0,59	0,28
Dividende attribué	0,44	0,4	0,33	0,22	0,15
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	25	25	21	23	27
Masse salariale	2 058 452	1 880 850	1 715 762	1 332 012	2 034 391
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales...)	1 067 187	1 049 335	751 820	1 052 872	958 002

Par une décision de l'Assemblée générale mixte du 31 mars 2000, APRIL GROUP (anciennement APRIL SA) a fait apport à APRIL Assurances SAS (filiale à 100%) d'une branche complète d'activité, APRIL GROUP devenant une société holding d'animation.

**APRIL GROUP**  
Société Anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 16 324 252,80 euros  
Siège social : LYON 3ème - 83-85, Boulevard Marius Vivier Merle  
377 994 553 RCS LYON

-----

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- du dispositif de contrôle interne mis en place par la société.

Les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport ont reposé sur la réalisation de travaux coordonnés par le Risk manager en relation avec la Direction Financière, la Direction des Affaires Juridiques et des Risques et les principales directions du Groupe. Ce rapport se base aussi sur des échanges qui ont eu lieu avec le Comité de Développement Durable et les commissaires aux comptes ainsi que sur les conclusions des missions d'audit interne menées au sein du groupe.

Le gouvernement d'entreprise mis en place chez APRIL GROUP respecte les recommandations du rapport AFEP / MEDEF sur le gouvernement d'entreprise qui sont adaptées à la taille de la société et à la structure de son actionariat.

### **PARTIE 1 – LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée générale du 28 août 2007 a décidé de faire évoluer la gouvernance de la société en optant pour la formule à Conseil d'administration qui semble la plus adaptée à la nouvelle organisation du groupe et aux enjeux du plan APRIL 2012.

#### **1.1 - Composition du Conseil**

L'article 14 de nos statuts prévoit que le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, nommés pour une durée de deux ans, rééligibles. Le Conseil d'administration de votre société est actuellement composé de onze membres.

La liste des membres du Conseil d'administration de la société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés figure à l'intérieur du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Dans la ligne des recommandations relatives au gouvernement d'entreprise, le Conseil comprend cinq membres indépendants. Est considéré comme indépendant, le membre du Conseil d'administration qui n'est pas :

- salarié du Groupe et qui ne l'a pas été au cours des trois derniers exercices clos ;
- mandataire social et/ou représentant légal de toute société apparentée, et qui ne l'a pas été au cours des deux derniers exercices clos ;
- représentant légal d'une société dont le Groupe est mandataire social, ou encore représentant légal ou salarié du Groupe, et qui ne l'a pas été au cours des deux derniers exercices clos ;
- bénéficiaire avec le Groupe d'une relation économique significative pour lui, ou encore salarié, mandataire social, représentant légal, associé de contrôle d'un tel bénéficiaire ou ayant un lien familial tel que défini ci-dessous avec un tel bénéficiaire. Le caractère significatif de la relation économique en cause est apprécié par le Conseil d'administration ;
- parent à un degré inférieur au cinquième, en ligne directe ou collatérale avec un représentant légal de la société. Aux fins des présentes, l'époux (se) d'un parent est réputé(e) à l'égard du mandataire social du même degré de parenté que ce parent ;
- mandataire social de la société depuis plus de douze ans à la date du renouvellement du mandat concerné ;
- ancien commissaire aux comptes du Groupe ayant été en exercice au sein du Groupe au cours de l'un des cinq derniers exercices clos.

Aucun seuil de participation dans le capital n'est retenu pour la qualification de membre indépendant.

Le Conseil d'administration s'est doté de Comités dont il a fixé la composition et les attributions. Ces Comités rendent compte au Conseil d'administration de leur activité.

En premier lieu, le Comité de Développement Durable se réunit en qualité de Comité d'audit et de Comité des rémunérations lors de séances spécifiques. Il a également pour mission de se saisir des grandes questions stratégiques et organisationnelles de l'entreprise (maîtrise des risques et suivi de l'audit interne, politique d'acquisition et d'intégration des nouvelles sociétés, culture du groupe, politique en matière de ressources humaines, règles de gouvernance, etc.). Il présente un rapport au Conseil d'administration et suscite des actions du management. Le Comité de Développement Durable est actuellement composé de cinq membres qui sont le Président du Conseil d'administration et quatre administrateurs indépendants.

En outre, le Comité d'investissement du groupe est saisi préalablement à toute prise de participation, création d'activités, investissement significatif dans une société ou désinvestissement. Il statue souverainement et en dernier ressort sur ces éléments. Le procès-verbal des décisions du Comité d'investissement est transmis aux membres du Conseil d'administration. Un règlement intérieur décrivant le fonctionnement de ce Comité a été élaboré. Il s'est réuni sept fois durant l'exercice écoulé

Est membre de droit de ce comité le Président du Conseil d'administration d'APRIL GROUP, en qualité de Président. Le Conseil d'administration a désigné, pour une durée illimitée, ses représentants au sein du Comité d'Investissement d'APRIL GROUP :

- Bernard BELLETANTE ;
- Gilles PARDI ;
- Guy RIGAUD ;
- Vanessa ROUSSET.

Le Comité d'investissement comprend également deux membres non administrateurs.

Enfin, le Comité des Assurances est composé de professionnels du groupe, spécialistes de l'assurance, et d'au moins un membre du Conseil d'administration qui rend compte des travaux au Conseil.

## **1.2 - Règlement intérieur**

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur dont les principales dispositions sont les suivantes :

- rôle du Conseil d'administration ;
- composition du Conseil d'administration ;
- devoirs et obligations éthiques des membres du Conseil d'administration ;
- organisation et mode de fonctionnement du Conseil d'administration ;
- information du Conseil d'administration ;
- missions et organisation des comités ;
- rémunération des administrateurs ;
- modalités de modification du règlement intérieur.

## **1.3 - Fréquence des réunions**

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins cinq fois par an, à la demande du Président du Conseil d'administration ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni deux fois et trois fois sous l'ancienne forme de Conseil de surveillance.

## **1.4 - Convocations des membres**

Conformément à l'article 14 des statuts, les membres du Conseil d'administration ont été convoqués par lettre simple suivant un calendrier arrêté en début d'exercice mais qui peut être modifié en cours d'année selon les événements ou à la demande de plusieurs membres du Conseil.

## **1.5 - Information des membres**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués dans des modalités de forme et de délai permettant aux membres du Conseil de délibérer dans des conditions satisfaisantes. Par ailleurs, un état de reporting spécifique est préparé trimestriellement pour les membres du Conseil d'administration et comporte de nombreux indicateurs financiers, sociaux, d'organisation, d'activité...

## **1.6 - Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent généralement à Lyon. Le taux de participation moyen des membres aux sessions du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration de l'exercice 2007 a été de 85 %.

Le règlement intérieur précise que des procédés de vidéoconférence et de télécommunication ne peuvent être utilisés dans les cas suivants:

- pour l'établissement des comptes annuels et consolidés ;
- pour l'établissement du rapport de gestion de la société et, le cas échéant, du rapport de gestion du groupe ;
- pour le choix des modalités d'exercice de la Direction générale ;
- pour la nomination et la révocation du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

### **1.7 - Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Un projet de ce procès-verbal est adressé à chacun des membres avec la convocation à la réunion suivante et il est soumis au vote des membres dès l'ouverture de la séance.

### **1.8 – Rôle du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP assume l'ensemble des missions définies par la Loi. Il est également conçu grâce à la présence de plusieurs membres indépendants, comme une force d'alerte, de critique et de propositions. Au cours de l'exercice écoulé, outre les décisions prévues par les textes légaux et réglementaires, le Conseil d'administration a évoqué les principaux thèmes suivants :

- suivi des dossiers d'acquisition et de création de nouvelles sociétés ou activités ;
- suivi de l'intégration des nouvelles sociétés au sein du groupe ;
- suivi des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel ;
- suivi du Risk management et des travaux d'audit interne ;
- suivi de la politique de création de nouveaux produits et services ;
- suivi des budgets prévisionnels et des réalisations ;
- suivi du processus de notation financière de certaines sociétés.

### **1.9 – Évaluation des travaux du Conseil d'administration**

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration procède à un examen de son fonctionnement au moins une fois par an. De manière plus générale, les membres du Conseil d'administration analysent régulièrement leurs pratiques, les conditions de déroulement des travaux du Conseil et l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de leurs missions. Lors de chaque Conseil, le suivi des décisions des Conseils d'administration précédents permet de mesurer l'efficacité de ses travaux.

### **1.10 – Règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

Afin de satisfaire aux dispositions issues de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, reprises à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte des règles de gouvernance suivantes, applicables à la détermination des rémunérations de toute sorte accordées aux mandataires sociaux d'APRIL GROUP et de ses sociétés.

#### **Part fixe**

Elle est déterminée par le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance de chaque entité du groupe.

#### **Part variable**

Les rémunérations variables sont attribuées par le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance de chaque entité du groupe en fonction des objectifs fixés l'année précédente selon trois critères :

- résultats économiques et financiers : performance en terme de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de résultat net et de R.O.E ; performance en terme de développement d'affaires nouvelles ;



- performance qualitative relative à la satisfaction des collaborateurs, des clients et la qualité de l'accueil téléphonique ;
- coopération intragroupe et innovation : apports d'affaires croisés entre sociétés du groupe ; implication du dirigeant et de ses collaborateurs au sein des ateliers transverses et à l'Université APRIL ; implication du dirigeant dans les comités ad hoc de gouvernance du Groupe et de ses filiales ; contribution au développement de nouveaux produits ou process, sources de différenciation pour nos sociétés.

### **Jetons de présence**

Seuls les mandataires indépendants du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence pour leur participation aux organes de gouvernance.

L'Assemblée générale ordinaire approuve le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé. La rémunération moyenne par administrateur indépendant au titre de leur participation aux Conseils de surveillance, aux Conseils d'administration et aux Comités a été de 10.000 € lors de l'année 2007.

Cette rémunération inclut la préparation et la participation aux séances.

### **Avantages en nature**

Le Conseil d'administration d'APRIL GROUP ou le Conseil d'administration des sociétés du groupe accorde à ses dirigeants un véhicule de fonction et une couverture santé / prévoyance complémentaire.

### **Stock-options**

Dans le cadre d'une délégation donnée par l'Assemblée générale ordinaire fixant les conditions de durée dans le temps et le montant global maximal du plan, le Conseil d'administration attribue à certains mandataires sociaux et collaborateurs salariés des stocks options, conditionnelles ou non selon les conditions fixées par le règlement des stock-options. Les modalités des plans réalisés sont détaillées dans le rapport annuel.

#### **1.11 – Pouvoirs donnés par le Conseil d'administration à son Président**

Le Conseil d'administration a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les pouvoirs du Président-directeur général sont ceux que lui confère la Loi. Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Ces pouvoirs, accompagnés de la faculté de subdélégation, doivent s'exercer dans le cadre des dispositions prévues par les Statuts, des orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des principes du management spécifiques à APRIL GROUP.

Les prises de participations et les désinvestissements partiels ou totaux du capital des filiales doivent toutefois tous être présentés et approuvés préalablement par le Comité d'Investissement.

## **PARTIE 2 – L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

### **2.1 - Les objectifs**

APRIL GROUP a mis en place une démarche globale de contrôle interne visant à atteindre les objectifs majeurs suivants :

- maîtriser les risques résultant de l'activité des entreprises qui composent le Groupe en privilégiant la prévention et la pro activité ;
- s'assurer que les activités opérationnelles des différentes sociétés du groupe s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise et au Groupe ;
- sécuriser les principaux processus opérationnels et flux financiers des sociétés du Groupe ;
- faire bénéficier les sociétés nouvellement intégrées au sein du groupe des standards et bonnes pratiques de contrôle interne définis et recensés par le Groupe ;
- vérifier que les communications internes et externes reflètent avec sincérité la situation et l'activité du groupe et des sociétés qui le composent.

Il est rappelé qu'aussi complet et performant que soit le dispositif de contrôle interne, celui-ci ne peut donner qu'une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## **2.2 - Le dispositif de contrôle interne en place au sein du groupe APRIL**

Compte tenu de la publication en mai 2006, par le groupe de place diligenté par l'AMF, du Cadre de référence sur le Contrôle Interne, le dispositif de contrôle interne au sein du groupe APRIL est désormais présenté selon ses cinq composantes officielles :

### **2.2.1 - L'organisation mise en place : les acteurs du contrôle interne**

L'organisation de contrôle en place au sein du groupe APRIL repose aujourd'hui sur les acteurs suivants :

- **Les Dirigeants des sociétés du Groupe :**

Ils sont responsables de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne destiné à sécuriser les principaux processus opérationnels et fonctionnels de leur entité. Ils sont garants de l'application des principes et des bonnes pratiques définis par le groupe, en liaison avec les intervenants décrits ci-dessous. Ils rendent compte à leur Conseil d'administration ou de surveillance de la cartographie des risques établie pour leur société et des plans d'action y afférents.

- **Le Risk manager**

Il est en charge du pilotage global du management du risque au sein du groupe. Le Risk manager est également en charge des programmes d'assurance proposés par le groupe à ses filiales.

- **Le Responsable de l'audit interne du Groupe**

Il est chargé de veiller à l'efficacité de la démarche globale de contrôle interne et à la cohérence des dispositifs de contrôle interne en place au sein des sociétés du Groupe. Dans cette optique, il propose le plan d'audit annuel au Comité de Groupe et assure les missions d'audit interne du groupe. Il intervient sur toutes les activités et toutes les entités du groupe avec des collaborateurs experts du domaine audité.

Il suit les travaux des commissaires aux comptes lors de leurs interventions intérimaires.

- **Les membres de la Filière Risques :**

Une quinzaine de collaborateurs au sein du Groupe participent activement à l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne en place au sein du groupe.

Il s'agit en partie de ressources intégralement dédiées à la démarche globale de contrôle interne :

- dans les sociétés les plus significatives, le responsable du contrôle interne est chargé de définir et d'appliquer un programme de revue des opérations, contrôles et processus mis en œuvre par la société. Ils vérifient l'application des règles de gestion définies par la Direction et rendent compte de leurs travaux devant le Comité d'audit de la société ou la Direction générale ;

- en 2007 ont été créés deux postes de contrôleurs internes : un sur le pôle EPARGNE VIE, l'autre chez Mutant Assurances. Leur rôle et mode de fonctionnement est similaire à ce qui a été décrit ci-dessus.

Parallèlement d'autres pôles s'appuient sur des ressources partagées : les contrôleurs financiers. Rattachés aux holdings de tête des pôles, ils assurent la procédure budgétaire groupe, vérifient la cohérence des différents budgets produits en cours d'année par les sociétés composant le Groupe. Ils synthétisent et vérifient la cohérence des reportings mensuels d'activité fournis par les sociétés du Groupe. Ils analysent la vision consolidée des activités des sociétés du groupe.

Ils ont également dans leurs attributions une fonction d'auditeurs internes. Ils réalisent à ce titre un plan d'audit interne pôle, présenté trimestriellement à la Direction du pôle, en présence du responsable de l'audit interne du Groupe.

- **Les directions juridiques Groupe :**

Ces directions fournissent aux sociétés du Groupe un soutien juridique, elles tiennent également informées les sociétés du Groupe des évolutions réglementaires majeures.

- **Les responsables qualité :**

Un responsable qualité est chargé, dans chaque pôle du Groupe, de coordonner, de mener ou de superviser les audits qualité internes par rapport au référentiel ISO et par rapport au référentiel qualité interne d'engagements clients. Dix-neuf auditeurs internes qualité groupe sont mobilisés afin de réaliser tout au long de l'année des missions d'audit visant à vérifier que les différents engagements des sociétés sont respectés. Les projets et les missions menés par les responsables qualité font l'objet de présentations régulières au Comité de Groupe d'APRIL GROUP.

- **Le Comité de Développement Durable :**

Sa mission est décrite en partie 1 de ce rapport ; il a notamment pour rôle de veiller à ce que les risques majeurs du groupe soient correctement appréhendés et traités. Le Comité de Développement Durable accompagne le Groupe dans la prise en compte et le traitement de certains risques majeurs potentiels (ex. : revue des systèmes d'information). Des points d'avancement sont effectués tous les semestres auprès de cet organe par le Risk manager et le responsable de l'audit interne sur le thème de la maîtrise des risques et du contrôle interne. Ils présentent en particulier les missions menées dans les sociétés du Groupe, les points relevés ainsi que les préconisations et suivis de ces préconisations.

Le Comité de Développement Durable valide le plan d'audit proposé par le Comité de Groupe et peut demander à ce que des missions d'audit interne soient ajoutées au plan d'audit.

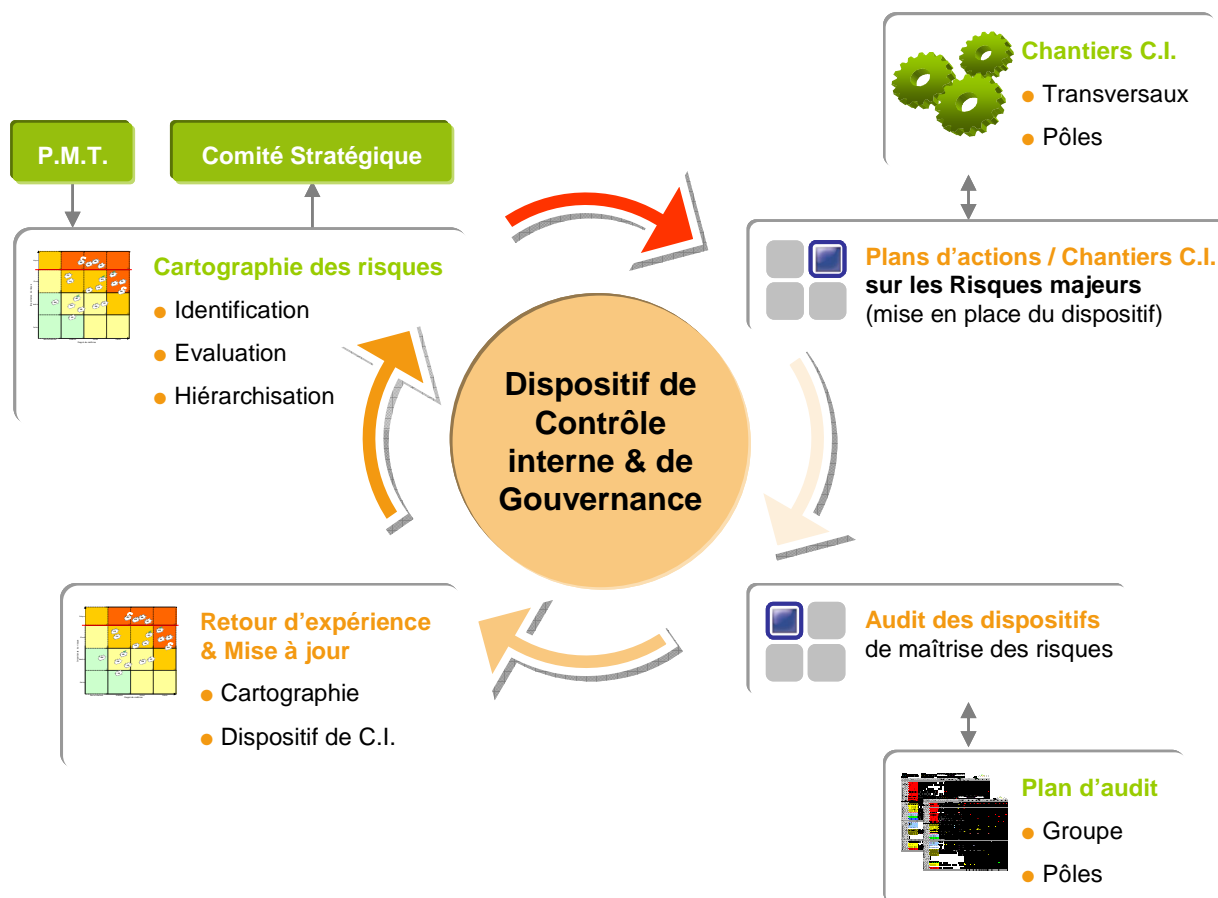
### **2.2.2 – Un processus intégré visant à recenser et analyser les principaux risques**

Le processus intégré de Risk management est sous la responsabilité du Risk manager.

Le management du risque se traduit tout d'abord par la mise à la disposition des sociétés du Groupe d'une méthodologie et d'outils de pilotage des risques stratégiques, opérationnels, financiers et juridiques, dont fait partie la cartographie des risques. Le Risk manager participe à l'élaboration et à la mise en application de ces outils avec les dirigeants des sociétés concernées et le responsable de l'audit interne.

L'identification des risques est une étape clé de la sécurisation des processus opérationnels et des flux financiers au sein des sociétés du groupe.

A partir de leur Plan Moyen Terme (P.M.T.) et de leur connaissance des risques internes et externes qui menacent leur organisation, chaque société et pôle métier formalise sa cartographie des risques. Ils en déduisent une liste de chantiers de contrôle interne et de thèmes potentiels d'audit interne qui font l'objet de plans d'actions suivis au moins une fois par an lors des Comités Stratégiques de juin.



Le Risk manager identifie de nouveaux risques opérationnels et financiers sur la base des remontées de ces cartographies, des informations dont il dispose ou de ses échanges avec les professionnels du risque ou du secteur de l'assurance, avec les membres du Comité de Développement Durable. Il prend également connaissance des conclusions et préconisations émises par le responsable de l'audit interne lors de ses missions d'audit et lors des missions des différents autres intervenants (contrôleurs financiers, commissaires aux comptes, consultants..). Dans ce cadre, directement ou par l'intermédiaire du responsable de l'audit interne, il alerte le Comité de Groupe et rend compte au Comité de Développement Durable.

Sur la base des conclusions des cartographies par société, par pôle et de la compilation de l'ensemble des cartographies de l'année formalisées dans « l'Observatoire des Risques 2007 », le Risk manager hiérarchise alors les risques ainsi identifiés et oriente, en partenariat avec le responsable de l'audit interne, les missions d'audit et les chantiers de contrôle interne à entreprendre en fonction des stratégies de management de risque décidées par le Groupe ou les sociétés qui le composent.

Le Risk manager est également en charge de la coordination et du suivi des programmes d'assurance mis en place au niveau du groupe.

### 2.2.3 - Les activités de contrôle

#### L'audit interne

Le responsable de l'audit interne d'APRIL GROUP coordonne les activités d'audit interne au sein du Groupe.

Les missions d'audit sont réalisées par la holding seule ou en collaboration avec différents collaborateurs, membres ou non de la Filière Risques du Groupe APRIL. Au cours de l'année 2007, 15 autres collaborateurs (contrôleurs financiers, informaticiens, R.H.) ont participé en tant qu'experts techniques à des missions d'audit interne.

#### Les autres activités de contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau

Au sein d'APRIL Assurances, de Mutant Assurances et du pôle Axeria Vie, une personne dédiée dans chaque structure est responsable du contrôle interne et participe, au travers des 25 missions réalisées en 2007, à sécuriser la conformité des procédures opérationnelles de la société aux normes internes ou externes.

Dans l'ensemble des pôles du Groupe, les 19 collaborateurs en charge de l'audit qualité ont également concouru, par l'intermédiaire de sept missions réalisées en 2007 à ces activités de contrôle des dispositifs de contrôle interne du groupe.

#### Le plan d'audit interne

Le plan d'audit groupe annuel N+1 est défini en fin d'année N par le Comité de Groupe et validé par le Comité de Développement Durable.

Ce plan est revu semestriellement de façon formelle. Il peut par ailleurs faire l'objet d'adaptations en fonction de l'importance de nouvelles zones de risque relevées ou de demandes spécifiques.

Plus généralement, toutes les missions d'audit interne sont réalisées en conformité avec la charte de l'audit interne du Groupe visant à :

- 1) présenter et diffuser les objectifs des missions d'audit interne au sein des sociétés d'APRIL GROUP ;
- 2) définir les responsabilités des différentes parties prenantes au processus d'audit interne d'APRIL GROUP ;
- 3) présenter les modes de fonctionnement de l'audit interne et les modalités pratiques de sa mise en application au sein d'APRIL GROUP.

Chaque mission d'audit interne fait l'objet d'une lettre de mission signée par le Président-directeur général d'APRIL GROUP et d'un programme de travail détaillé. Ces documents sont adressés au dirigeant de la société concernée préalablement à la réalisation de la mission.

#### Les types de missions d'audit interne

On distingue les types de missions suivants :

- **Les missions transversales et thématiques d'optimisation**

Il s'agit ici d'effectuer des audits sur des thèmes précis transverses aux différentes sociétés du Groupe. Ces audits répondent à l'objectif d'activités de contrôle présentes partout dans l'organisation, à tout niveau et dans toute fonction. Ces missions permettent également d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques de gestion au sein du Groupe.

- **Les missions spécifiques**

Elles sont centrées sur des risques potentiels ou avérés identifiés et précis dans une société ou groupe de sociétés. Ces audits peuvent être menés en collaboration avec les auditeurs externes. Par ailleurs, ces missions peuvent également permettre de s'assurer du respect des procédures, des règles et des référentiels du Groupe et des sociétés.

- **Les missions de suivis d'intégration**

Elles concernent les sociétés ayant rejoint le Groupe l'année précédente. Ces missions d'audit complet permettent de vérifier et de compléter la mise en place des procédures de contrôle interne définies par le Groupe. Les points spécifiques identifiés lors des audits d'acquisitions de ces nouvelles sociétés ou durant les premiers mois d'intégration au sein du Groupe font également l'objet, lors de ces missions, d'un suivi et d'éventuelles préconisations complémentaires.

- **Les missions de suivis d'audits**

Missions essentielles afin de s'assurer de l'avancée du dispositif de contrôle interne et de la mise en place effective des recommandations précédentes.

### *Restitution des travaux et suivi de la mission*

A la fin de chaque mission, une réunion de synthèse avec le dirigeant de la société concernée est organisée. Participent également à cette réunion le Risk manager d'APRIL GROUP, le responsable du pôle concerné, les auditeurs ainsi que tout spécialiste dont l'expertise permet d'améliorer le contrôle interne.

A cette occasion, le rapport écrit relatif aux investigations ainsi que la synthèse des recommandations sont remis au dirigeant de la société concernée. Trois niveaux sont retenus pour les recommandations : risque élevé appelant une action immédiate, risque modéré appelant une action à moyen terme, risque faible où l'horizon de mise en place de l'action correctrice est laissé à l'appréciation de la société.

Cette approche permet l'appropriation par les entités auditées des points de recommandations soulevés. Pour chaque action d'amélioration proposée, une date butoir ainsi qu'un responsable sont désignés.

Le suivi de la mise en place des recommandations est assuré à travers des missions de suivi au cours desquelles les points de progrès sont vérifiés par rapport aux dates butoir prévues au moment de la réunion de synthèse. Le dirigeant de la société concernée doit s'assurer de la prise en compte des recommandations émises lors des audits internes et rend compte des améliorations qui en résultent lors des Conseils d'administration.

## **2.2.4 - Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'une surveillance permanente et d'un examen régulier de son fonctionnement par les différents acteurs décrits plus haut (voir paragraphe 2.2.1 – les acteurs du contrôle interne). Il s'agit de vérifier sa pertinence et son adéquation aux objectifs de la société.

Le responsable de l'audit interne du Groupe participe aussi à cette veille en collaborant aux échanges de place localement ou au plan national avec les professionnels de la gestion du risque et de l'audit interne.

Il prend en compte les remarques des commissaires aux comptes issues de leurs travaux intérimaires : à ce titre, une « Lettre de Recommandations » est formalisée par ces derniers, rassemblant l'ensemble des points de contrôle interne relevés par les commissaires aux comptes dans le cadre de leur mandat. Chaque point fait l'objet d'une réponse du management et d'un plan d'action suivi à chaque intervention.

### **2.2.5 - Diffusion en interne d'informations pertinentes**

Cette composante est primordiale pour fédérer l'ensemble des sociétés du Groupe dans une vision commune du contrôle interne et dans l'utilisation de vocabulaire et techniques homogènes.

En avril 2007 a été créé un Cercle Risk Management et Contrôle Interne rassemblant la quinzaine de collaborateurs dédiés totalement ou partiellement à la démarche globale de contrôle interne.

Ce Cercle s'est réuni quatre fois en 2007. Il a pour vocation de diffuser une culture de contrôle interne performante, homogène et d'échanger sur les bonnes pratiques au sein du groupe.

Les principaux thèmes abordés en 2007 ont notamment eu trait à :

- lexique commun des termes de Risk management et contrôle interne ;
- validation du processus intégré de Risk management au sein de la démarche globale de contrôle interne ;
- réalisation des entretiens de cartographie des risques ;
- projet de « pack contrôle interne » à proposer à l'ensemble des sociétés du groupe.

Un espace Risques sur l'intranet du Groupe a vocation à diffuser des fiches pratiques sur différents thèmes relatifs au dispositif de contrôle interne dans son acception la plus large.

Par ailleurs, le Risk manager et / ou le responsable de l'audit interne participent aux réunions semestrielles de l'ensemble des responsables comptables et financiers du groupe et y animent un module contrôle interne.

Les sujets traités en 2007 :

- le processus intégré de Risk management et la cartographie des risques ;
- l'actualité du contrôle interne comptable et financier ;
- le projet de « Pack contrôle interne ».

### **2.3 - Missions réalisées en 2007**

En 2007, divers thèmes transversaux ont fait l'objet d'une étude, notamment :

- analyse des contrats d'assurance groupe. Ces contrats ont fait l'objet d'une refonte détaillée visant à adapter le montant des garanties à l'évolution de la nature et du volume des activités des sociétés du Groupe ;
- revue de la protection intellectuelle (marques et noms de domaine @) ayant débouché sur des compléments de dépôts, notamment à l'étranger ;
- revue de l'application de la loi sur l'intermédiation en assurance ;
- poursuite de l'analyse des risques informatiques sur la base du questionnaire de risques élaboré en 2006.

Par ailleurs, neuf sociétés du groupe ont fait l'objet de travaux d'audit spécifiques au cours de l'année 2007. Les thèmes abordés sont généraux (revue des processus de gestion, des processus comptables ou financiers) ou spécifiques à la société concernée (ex : revue des contrôles de niveau 1, 2 ou 3 en place sur le processus indemnités, ou sur le processus souscription, audit du processus de pré-clôture,...).

Ces audits intègrent deux missions de suivis d'audit effectués les années antérieures.

Enfin, deux audits de suivis d'intégration ont été réalisés sur des sociétés ayant intégré le Groupe en 2006.

## **2.4 - L'organisation du contrôle interne relatif aux procédures comptables et à l'information financière**

### **2.4.1 - Établissement des comptes consolidés et contrôle des comptes des filiales**

Les informations financières et comptables destinées aux actionnaires sont établies par la direction financière d'APRIL GROUP, sur la base des éléments transmis par les entités et établis sous la responsabilité des dirigeants.

Les données économiques transmises à la direction financière d'APRIL GROUP par les sociétés composant le Groupe APRIL sont élaborées sous le contrôle des directeurs financiers des pôles.

Le service consolidation et reporting d'APRIL GROUP effectue mensuellement une analyse critique des données financières et des indicateurs de gestion communiqués par chacune des sociétés composant le Groupe.

Chaque mois, le dirigeant de chaque filiale adresse au pôle concerné et à la direction financière du Groupe un rapport d'activité concourant à la compréhension et la validation des données chiffrées communiquées.

Le service consolidation et reporting effectue une consolidation trimestrielle des situations comptables de l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. Les informations sont transmises à la société mère sous la forme de liasses de consolidation établies selon les instructions et normes comptables communiquées par le service consolidation et reporting du groupe. A cette occasion, chaque liasse de consolidation fait l'objet d'une revue et d'un examen de cohérence avec les indicateurs de gestion par le service consolidation et reporting d'APRIL GROUP ainsi que par les directeurs financiers des différents pôles.

Un calendrier annuel de consolidation et de reporting est communiqué en début d'année aux sociétés. A chaque clôture, des instructions écrites précisent le calendrier des tâches (en particulier les modalités de rapprochement des flux intra-groupe), les points d'actualité comptables qui méritent attention et les procédures de contrôle des informations qui concourent à l'établissement des comptes consolidés du Groupe APRIL.

Le périmètre du Groupe est contrôlé par la direction financière et validé en collaboration avec la direction juridique.

### **2.4.2 - Le processus budgétaire APRIL GROUP**

Le processus budgétaire mis en œuvre par APRIL GROUP permet un suivi régulier des résultats de chaque filiale et de réagir rapidement aux variations constatées grâce aux différentes étapes suivantes :

- en octobre de l'année N-1, établissement par les sociétés du Groupe des budgets N et N+1 sous la responsabilité de leurs dirigeants, en liaison avec le plan à moyen-terme triennal. Ces budgets sont élaborés sous le contrôle des directeurs financiers des pôles ;
- examen critique des budgets par le service consolidation et reporting : analyse et validation des hypothèses, contrôle de cohérence des données chiffrées avec les données réelles ;
- en février : revue des hypothèses d'élaboration des budgets à la lueur des résultats définitifs et réactualisation éventuelle des budgets ;



- en juin : révision par les sociétés du Groupe de leur budget N sur la base des hypothèses révisées par les dirigeants, analyse critique et validation des révisions par le service consolidation et reporting ;
- en octobre de l'année N, établissement par les sociétés d'une seconde révision de leur budget N, analyse critique et validation des révisions par le service consolidation et reporting ;
- A chaque étape, les budgets et leurs révisions sont consolidés à l'échelle du Groupe par le service consolidation et reporting.

Les budgets établis sous la responsabilité des dirigeants des sociétés composant le Groupe APRIL et leurs révisions sont présentés et examinés au sein des Conseils d'administration ou de surveillance de chaque société.

Le budget consolidé du Groupe et ses révisions sont entérinés par le Comité de Groupe avant examen par le Conseil d'administration.

### **2.4.3 – Les procédures financières et comptables**

La direction financière maintient à jour un manuel de procédures financières et comptables. Ce manuel est disponible en ligne et fait l'objet de mises à jour régulières suivant l'évolution des normes comptables.

Il constitue l'outil de base du partage des méthodes groupe et des bonnes pratiques comptables au sein des sociétés du Groupe.

## **2.5 - Perspectives pour 2008**

### **Risk management :**

Deux axes majeurs ont été formulés par le Comité de Groupe dans le plan d'audit 2008 :

- La mise à jour des premières cartographies réalisées en 2007 sera effectuée par les membres de la Filière Risques des pôles métiers et des compagnies d'assurances. Par ailleurs, les nouveaux entrants (créations ou croissance externe) formaliseront également leur première cartographie des risques ;
- Afin de favoriser la diffusion d'une culture homogène et cohérente de contrôle interne et de maîtrise des risques, un « pack contrôle interne » mis à la disposition de l'ensemble des sociétés du Groupe sera progressivement proposé. Il rassemblera les modèles et bonnes pratiques en termes de contrôle interne.

### **Missions d'audit**

Outre la partie présentée ci-dessus et traitant spécifiquement des problématiques de Risk management, le plan d'audit 2008 est classiquement structuré en quatre parties :

- quatre sujets transverses. Les sujets retenus pour 2008 vont de la continuation des thématiques abordées les années précédentes (lutte contre les discriminations, panorama des avantages sociaux, application de la loi sur l'intermédiation) à des enjeux stratégiques nouveaux majeurs (Plans de Continuité d'Activité, conformité Tracfin) ;
- cinq sujets spécifiques, centrés sur des risques potentiels ou avérés et notamment l'organisation et le renforcement des structures et organes de gouvernance et de contrôle interne sur les compagnies d'assurances et la revue des programmes de réassurance au sein du Groupe ;

- six suivis d'intégration des sociétés ayant rejoint le groupe en 2007, avec une dimension internationale plus marquée de ces sociétés ;
- deux suivis d'audits réalisés les années précédentes choisis en fonction d'enjeux majeurs.

Enfin, tout autre thème ou société du Groupe pourra faire l'objet d'une mission d'audit si cela est jugé nécessaire par le Comité de Groupe ou le Comité de Développement Durable.

Les actions réalisées en 2007 et les projets pour l'année 2008 répondent au souci constant d'améliorer la qualité, la cohérence et la maîtrise de nos processus opérationnels et supports partout où ces améliorations sont jugées nécessaires.

Ils s'inscrivent dans une démarche globale de contrôle interne et de gouvernance évolutive, attentive aux évolutions et demandes réglementaires, tout en restant résolument proche du terrain et des marchés que servent les différentes entreprises du groupe.

Fait à Lyon, le 15 février 2008

**Le Président du Conseil d'administration**

# APRIL GROUP SA

Siège Social : 83-85, boulevard Vivier Merle - 69 487 LYON Cedex 03

Société Anonyme au capital de 16 324 253 €

## **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société APRIL GROUP pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société APRIL GROUP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil d'administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

*Fait à Villeurbanne, le 3 mars 2008*

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

---

**DELOITTE & ASSOCIES**

Max Dumoulin

---

Olivier Rosier

---

Jean-Claude Lemaire

---

## III – Comptes consolidés

### Comptes consolidés APRIL GROUP au 31 décembre 2007

#### Compte de résultat consolidé

RESULTAT 31 DECEMBRE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	4.1	604 183	520 400
Autres produits d'exploitation	5.1	14 304	8 405
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	5.2	19 395	14 668
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>637 882</b>	<b>543 473</b>
Charges techniques d'assurance	5.3	-159 016	-145 838
Charges ou produits nets de cessions de réassurance	5.4	-23 916	-1 341
Autres achats et charges externes	5.5	-194 682	-168 428
Impôts, taxes		-15 069	-13 004
Charges de personnel	5.6	-122 344	-101 263
Dotations aux amortissements		-7 431	-5 817
Dotations aux provisions		-7 278	-7 246
Autres produits et charges d'exploitation		-3 705	-3 624
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>104 441</b>	<b>96 913</b>
Variation de valeur des écarts d'acquisition	5.7	26	-52
Autres produits et charges opérationnels	5.8	178	-67
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>104 645</b>	<b>96 794</b>
Charges de financement		-140	-77
Quote-part dans les entreprises associées		0	0
Charge d'impôt	5.9	-31 966	-31 208
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>72 539</b>	<b>65 509</b>
Intérêts minoritaires		428	434
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>72 111</b>	<b>65 075</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	13	<b>1,77</b>	<b>1.60</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION</b>	13	<b>1,75</b>	<b>1.58</b>

Les notes en page 123 à 190 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Bilan consolidé actif

ACTIF AU 31 DECEMBRE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
		Actif brut	Amortissements et provisions	Actif net	Actif net
Ecarts d'acquisition	6.1	144 347	10 549	133 798	72 910
Autres immobilisations incorporelles	6.2	44 190	29 852	14 338	7 272
<b>TOTAL ACTIFS INCORPORELS</b>		<b>188 537</b>	<b>40 401</b>	<b>148 136</b>	<b>80 182</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	6.3	<b>33 093</b>	<b>16 927</b>	<b>16 166</b>	<b>13 622</b>
Immeubles de placement		225	13	212	108
Placements financiers des activités d'assurance	6.4	312 584	2 387	310 197	266 907
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES ET PASSIFS FINANCIERS</b>	6.9	<b>80 130</b>		<b>80 130</b>	<b>80 510</b>
Impôts différés actifs	6.5	6 314		6 314	4 819
Autres actifs	6.6	5 486	75	5 411	2 654
<b>AUTRES ACTIFS</b>		<b>11 800</b>	<b>75</b>	<b>11 725</b>	<b>7 473</b>
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.6	21 630		21 630	3 351
Créances nées d'opérations de cession en réassurance	6.6	22 159		22 159	7 962
Créances clients	6.6	109 562	5 126	104 436	61 258
Créances d'impôt exigibles	6.6	3 084		3 084	312
Autres créances	6.6	38 651	1 097	37 554	28 237
<b>CREANCES</b>		<b>195 086</b>	<b>6 223</b>	<b>188 863</b>	<b>101 120</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6/7. 4	177 718		177 718	167 810
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>999 173</b>	<b>66 026</b>	<b>933 147</b>	<b>717 732</b>

Les notes en page 123 à 190 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Bilan consolidé passif

<b>PASSIF AU 31 DECEMBRE</b> <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Capital social		16 325	16 293
Primes d'émission		11 392	10 021
Réserves consolidées		195 609	150 722
Résultat de la période		72 111	65 074
Ecart de conversion		-1 045	-37
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>		<b>294 392</b>	<b>242 073</b>
Intérêts minoritaires		-578	1 348
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>293 814</b>	<b>243 421</b>
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.9	254 289	214 264
Passifs techniques des contrats d'investissement	6.10	8 322	
Provisions pour risques et charges	6.11	14 276	15 447
Impôts différés passifs	6.5	2 755	4 680
Dettes financières	6.12	30 305	8 023
Concours bancaires courants	6.13/7.4	10 326	6 584
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6.13	6 919	5 191
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	6.13	37 449	29 752
Dettes d'exploitation	6.13	194 912	131 275
Dettes d'impôts exigibles	6.13	1 929	4 540
Autres dettes	6.13	77 851	54 555
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>933 147</b>	<b>717 732</b>

Les notes en page 123 à 190 font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE <i>en milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>		<b>72 111</b>	<b>65 508</b>
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie	7.1	41 998	20 835
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultats sur cessions et autres		62	175
Capacité d'autofinancement	7.2	114 171	86 518
Variation des actifs et des passifs	7.3	7 376	4 394
<b>FLUX NETS LIES A L'ACTIVITE</b>		<b>121 547</b>	<b>90 912</b>
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles		-17 863	-7 228
Investissements nets en placements des activités d'assurance		-54 174	-36 815
Flux nets sur acquisitions de sociétés consolidées		-28 546	-8 283
<b>FLUX NETS LIES AUX INVESTISSEMENTS</b>		<b>-100 584</b>	<b>-52 326</b>
Augmentation de capital liée à l'exercice des stock-options		1 403	2 954
Augmentation de capital liée aux minoritaires dans les sociétés intégrées		1 263	
Acquisitions et cessions d'actions propres		416	-6 608
Dividendes versés			
- aux actionnaires d'APRIL GROUP		-16 227	-13 391
- aux minoritaires des sociétés intégrées		-558	-189
Variation nette des emprunts		-515	-83
<b>FLUX NETS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>-14 218</b>	<b>-17 318</b>
Incidence des conversions		-578	184
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>7.4</b>	<b>6 167</b>	<b>21 452</b>

Les notes en page 123 à 190 font partie intégrante des états financiers consolidés.



## Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES <i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part Groupe	Minoritai res	Total
<b>CAPITAUX PROPRES 01/01/2006</b>	16 237	10 978	-	159 013	9 515	195 743	1 334	197 077
Opérations sur capital	56	2 696				2 752		2 752
Paiements fondés sur des actions				154		154		154
Opérations sur titres auto-détenus			-6 608			-6 608		-6 608
Dividendes				-13 391		-13 391	-189	-13 580
Résultat net 2006				65 074		65 074	434	65 509
<i>Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (1)</i>								
<i>Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)</i>					-280	-280		-280
<i>Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (3)</i>				280		280		280
Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)				280	-280	0		0
Changement de méthode comptable				-1 535		-1 535		-1 535
Variation de périmètre				-116		-116	-231	-356
<b>CAPITAUX PROPRES 01/01/07</b>	16 293	13 674	-6 608	209 478	9 236	242 073	1 348	243 421
Opérations sur capital	32	1 371				1 403		1 403
Paiements fondés sur des actions				528		528		528
Opérations sur titres auto-détenus			416			416		416
Dividendes				-16 227		-16 227	-558	-16 785
Résultat net 2007				72 111		72 111	428	72 539
<i>Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (1)</i>								
<i>Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (2)</i>					-4 548	-4 548		-4 548
<i>Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (3)</i>				-1 032		-1 032		-1 032
Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)				-1 032	-4 548	-5 580		-5 580
Variation de périmètre				-332		-332	-1 796	-2 128
<b>CAPITAUX PROPRES 31/12/2007</b>	16 325	15 045	-6 192	264 526	4 688	294 392	-578	293 814

## Notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2007

NOTE 1 -	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	123
NOTE 2 -	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	139
NOTE 3 -	PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	143
NOTE 4 -	INFORMATION SECTORIELLE.....	150
NOTE 5 -	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	156
NOTE 6 -	NOTES SUR LE BILAN .....	162
NOTE 7 -	NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE .....	176
NOTE 8 -	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES .....	177
NOTE 9 -	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET D'ASSURANCE .....	178
NOTE 10 -	PAIEMENTS SUR BASE D' ACTIONS .....	187
NOTE 11 -	INVESTISSEMENTS.....	188
NOTE 12 -	ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	188
NOTE 13 -	RESULTAT NET ET DIVIDENDES.....	189
NOTE 14 -	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	190

## **Note 1 - Principes et méthodes comptables**

### **1.1. Principes comptables généraux**

#### **1.1.1. Cadre général**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés d'APRIL GROUP sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2007 sont ceux contenus dans les normes et interprétations du référentiel IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les états financiers sont établis selon le principe des coûts historiques et des coûts amortis à l'exception de certains actifs financiers évalués en juste valeur.

#### **1.1.2. Changement de méthode comptable**

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté au cours de l'exercice 2007.

#### **1.1.3. Nouvelles normes IFRS**

APRIL GROUP a appliqué par anticipation en 2006 la norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et l'amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers – information à fournir concernant le capital », adoptés par le règlement N°108/2006 de la Commission des Communautés Européennes du 11 janvier 2006, et rendus obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Il a par ailleurs été pris en compte les interprétations IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 » (règlement N°1329/2006 du 8 septembre 2006) et IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation » (règlement N°610/2007 du 1<sup>er</sup> juin 2007) trouvant application pour l'établissement des états financiers d'APRIL GROUP.

#### **1.1.4. Application par anticipation au titre de l'exercice 2007**

APRIL GROUP a appliqué par anticipation l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes » adoptée par le règlement N°611/2007 de la Commission des Communautés Européennes du 1<sup>er</sup> juin 2007.

#### **1.2. Principes et méthodes de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL GROUP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les états financiers des sociétés dans lesquelles APRIL GROUP exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entités sur lesquelles APRIL GROUP exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées en raison de leur taille réduite. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés.

Les transactions internes au Groupe, les comptes réciproques au bilan ainsi que les profits internes et distributions de résultats ont été éliminés.

#### **1.3. Conversion des états financiers et des transactions en devises**

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis en monnaie locale, qui correspond pour toutes les sociétés du Groupe à la monnaie de fonctionnement.

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les différences de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont imputées en écart de conversion dans les capitaux propres consolidés.

Les transactions, portant sur des éléments monétaires ou non-monétaires, réalisées par les sociétés du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie de présentation sont comptabilisées initialement en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours du jour entre la monnaie de présentation et la monnaie étrangère à la date de la transaction.

Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux qui ont été utilisés lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisés en résultat.

#### **1.4. Recours à des estimations**

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS peut nécessiter de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses qui déterminent certains montants inclus dans ces états financiers.

#### **1.5. Dispositions spécifiques de présentation**

La présentation des comptes consolidés adoptée par le Groupe est une présentation générale intégrant certains agrégats spécifiques à l'assurance afin de tenir compte des spécificités du Groupe APRIL.

Le Groupe APRIL est en effet un Groupe de courtage en assurance qui possède également des compagnies d'assurances.

##### **1.5.1. Présentation du bilan**

Le bilan est présenté par ordre de liquidité croissante intégrant des agrégats spécifiques aux compagnies d'assurances :

- les placements financiers des activités d'assurance sont valorisés conformément aux normes IAS 32 et 39 ;
- les créances d'exploitation sont scindées pour faire apparaître les créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les créances nées des opérations de cessions en réassurance ;
- les dettes d'exploitation sont également scindées pour faire apparaître les dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptées et les dettes nées des opérations de cessions en réassurance ;
- les provisions techniques sont présentées pour leur montant brut au passif avec la partie réassurée à l'actif dans le poste « part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et passifs financiers » ;
- les passifs financiers sont scindés pour différencier les passifs techniques des contrats d'investissement et les dettes financières.

### **1.5.2. Présentation du compte de résultat**

Le compte de résultat est présenté par nature. Il reprend les propositions de la recommandation du CNC 2004-R.02 du 27 octobre 2004 et intègre des agrégats propres aux compagnies d'assurances :

- les charges techniques des contrats d'assurance (cf. note 1.8) ;
- le résultat de réassurance « charges ou produits nets des cessions en réassurance » (cf. note 1.9).

Les produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement correspondent aux revenus et aux résultats de cession des placements des compagnies d'assurances et de la trésorerie d'exploitation des activités de courtage. Ils comprennent également la variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par le résultat. Etant directement liés aux activités et au modèle financier du Groupe APRIL, tant pour l'activité d'assurance que pour l'activité de courtage qui génèrent une trésorerie excédentaire, ils sont intégrés dans les « produits des activités ordinaires ».

### **1.6. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires se constitue :

- des commissions d'acquisition qui rémunèrent l'apport d'affaires ;
- des commissions de gestion qui rémunèrent la fonction administrative ;
- des commissions de développement qui reposent sur les résultats techniques du portefeuille ;
- des primes d'assurance brutes de réassurance ;
- des primes d'acceptation ;
- des prestations de service.

#### ***Les principes d'enregistrement et de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivants :***

Pour les commissions d'acquisition et de gestion : le chiffre d'affaires comprend la quote-part de commissions se rapportant aux primes acquises de la période.

Pour les commissions de développement : leur comptabilisation est effectuée lors de l'exercice d'acquisition dans la mesure où elles sont évaluables de façon fiable. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées lors de leur encaissement.

Pour les primes liées aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire : le chiffre d'affaires comprend les primes émises et à émettre acquises à la date de clôture des comptes, nettes d'annulation et brutes de réassurance.

Les primes liées aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires.

Pour les prestations de service : le chiffre d'affaires est pris en compte à partir de la date de début de réalisation de la prestation. Les produits sont pris en compte au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

A la clôture de l'exercice, les commissions correspondant à la fraction non exécutée des contrats constituent un produit constaté d'avance.

### **1.7. Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement**

Les produits financiers nets de charges regroupent l'ensemble des produits et charges financiers hors coût de l'endettement :

- les revenus financiers des placements des compagnies d'assurances ;
- les revenus de placement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ;
- les charges financières liées à ces placements (dont les frais de gestion externes) ;
- les variations de valeur des placements évalués en juste valeur par contrepartie en résultat ;
- les plus et moins values de cession nettes des dotations et des reprises de provision pour dépréciation.

Le coût de l'endettement correspond essentiellement aux charges financières sur fonds empruntés.

### **1.8. Charges techniques d'assurance**

Les charges techniques d'assurance correspondent aux commissions versées aux apporteurs, aux sinistres payés aux assurés, aux frais accessoires et à la variation des provisions techniques brutes de réassurance (y compris la variation de la mise en juste valeur des passifs techniques des contrats d'investissement).

Les frais par destination des compagnies d'assurances sont ventilés par nature au sein du compte de résultat conformément au format retenu par le Groupe APRIL.

### **1.9. Charges ou produits nets des cessions de réassurance**

Les charges ou produits nets des cessions en réassurance correspondent au solde net :

- des primes cédées, qui constituent des charges ;
- des sinistres cédés, qui constituent des produits ;
- des commissions de réassurance, qui constituent des produits ;
- de la variation des provisions cédées, qui constituent des produits (dotation nette) ou des charges (reprise nette).

### **1.10. Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges définis par la recommandation CNC 2004 R02 :

- les plus et moins values de cession d'actifs non courants incorporels et corporels ;
- les dépréciations d'actifs non courants incorporels et corporels sauf les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ;
- les charges de restructuration ;
- les provisions relatives à un litige majeur.

### **1.11. Ecarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits en immobilisations incorporelles. En application de la norme IAS 36, ils font l'objet de tests de valeur, dès apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flows - DCF).

Pour ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes de génération de trésorerie. Au regard de l'organisation en place dans le Groupe, l'Unité Génératrice de Trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées au paragraphe 1.16.2.

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

En cas de perte de valeur d'utilité, une dépréciation est constatée dans les comptes consolidés dans la rubrique « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

La dépréciation comptabilisée est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition redeviendrait supérieure à sa valeur comptable.

### **1.12. Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles acquises séparément telles que les logiciels ou les portefeuilles d'assurés.

Les immobilisations incorporelles résultant d'acquisition sont reconnues de manière séparée de l'écart d'acquisition lorsqu'elles sont identifiables, contrôlées par l'entreprise et qu'elles sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs.



Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes et externes qui contribuent directement à la création ou l'amélioration des performances, sont comptabilisés en tant qu'actif pour autant qu'ils généreront des avantages économiques futurs et qu'ils sont clairement identifiés.

Les autres coûts de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation telle que définie ci-dessous ;
- les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

Néanmoins, quelle que soit leur durée de vie, les immobilisations font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production et selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation. Cette dernière est révisée chaque année :

- les portefeuilles d'assurés sont amortis proportionnellement à leur taux de renouvellement et sur un maximum de 10 ans ;
- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre un an et trois ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

### **1.13. Immobilisations corporelles (hors immeuble de placement)**

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Le financement des immobilisations est essentiellement réalisé par autofinancement et il n'existe pas d'actif qui exige une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu. En conséquence, aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs.

Les frais d'entretien et de réparation sont directement enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de ceux permettant une augmentation des performances de l'actif considéré ou de sa durée d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous la déduction le cas échéant de la valeur résiduelle. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée :

- les constructions sont amorties sur une durée maximale de 50 ans ;
- les installations générales et les agencements sont amortis sur une durée maximale de 8 ans ;
- le matériel de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans ;

- le matériel informatique est amorti sur une durée maximale de 3 ans ;
- le mobilier de bureau est amorti sur une durée maximale de 5 ans.

#### **1.14. Immobilier de placement**

Conformément à la norme IAS 40, le Groupe a opté pour la valorisation de l'immobilier de placement selon la méthode des coûts amortis, c'est-à-dire en utilisant le coût historique diminué du cumul des amortissements.

#### **1.15. Immobilisations en location financement**

Conformément à la norme IAS 17 « Contrat de location », les immobilisations financées par des contrats de location financement figurent à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la juste valeur si elle est inférieure. La dette associée est inscrite au passif du bilan à la rubrique emprunts et dettes financières.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée prévue telle que définie ci-dessus.

#### **1.16. Pertes de valeur des actifs**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

##### **1.16.1. Immobilisations incorporelles à durée de vie finie et immobilisations corporelles :**

Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.

##### **1.16.2. Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et écarts d'acquisition :**

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme étant un ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées et de sorties de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs.

Au regard de l'organisation en place dans le Groupe, l'Unité Génératrice de Trésorerie correspond selon les cas soit aux filiales, soit à des regroupements de filiales ayant des caractéristiques communes.

La valeur d'utilité des actifs est définie en actualisant les flux futurs nets (DCF - Discounted Cash-flows).

Les flux financiers issus des prévisions d'activité des quatre prochaines années sont actualisés en retenant les hypothèses suivantes :

- un taux sans risque de 4%, déterminé par référence au taux des emprunts de l'Etat français ;
- un taux de risque de 4,07 % défini par référence à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations ;
- un coefficient de sensibilité du taux de risque compris entre 1 et 4, déterminé en fonction de l'activité de chaque filiale, un taux de croissance à l'infini défini prudemment et compris entre 0% et 2% selon les perspectives d'activité de la filiale.

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition est supérieure à leur valeur d'utilité ainsi déterminée.

La dépréciation correspondant aux écarts d'acquisition est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur d'utilité de l'écart d'acquisition redeviendrait à nouveau supérieure à sa valeur comptable.

## **1.17. Placements financiers**

Les placements financiers comprennent essentiellement les placements des compagnies d'assurances incluses dans le périmètre de consolidation.

### ***Ils sont composés :***

- d'actions, d'obligations, d'OPCVM actions ou d'OPCVM obligataires classés dans la catégorie des « actifs disponibles à la vente ». Ces placements financiers sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Lors de la vente, les ajustements de valeur sont comptabilisés en résultat ;
- d'OPCVM de trésorerie classés dans la catégorie « titres détenus à des fins de transaction ». Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat.

Les OPCVM de trésorerie classés en placements des activités d'assurance ne sont pas détenus à plus de 20% du fait des contraintes de gestion mises en place par le Groupe.

Aucun actif financier n'est classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM).

La juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments financiers à la clôture de l'exercice.

La très grande majorité des instruments financiers détenus en portefeuille est cotée sur un marché officiel, réglementé ou assimilé. La juste valeur correspond alors au dernier cours connu à la date de clôture de l'exercice ou à la dernière valeur liquidative publiée pour les OPCVM.

Dans quelques cas particuliers rares ou en l'absence de cotation, la juste valeur peut correspondre à une évaluation de l'émetteur ou réalisée par des contributeurs.

### **Comptabilisation :**

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans ses comptes dès qu'il devient partie au contrat. La date de comptabilisation correspond à la date d'engagement des opérations. Les frais d'acquisition des placements financiers sont directement passés en charges au cours de l'exercice car ne représentant pas une valeur significative tant individuellement que dans leur ensemble.

### **Dépréciation :**

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par le résultat font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté.

Les « actifs disponibles à la vente » sont dépréciés s'il existe une indication objective de perte de valeur significative et prolongée.

Une dépréciation des titres en moins-value depuis plus de 6 mois ou en moins-value de plus de 20% à la clôture est enregistrée pour les actions et OPCVM non consolidés classés en « actifs disponibles à la vente ».

En ce qui concerne les instruments de dettes classés en « actifs disponibles à la vente », APRIL GROUP procède à une analyse des critères suivants afin d'identifier les indications objectives de perte de valeur :

- difficultés financières ou probabilité de faillite des émetteurs ;
- défaut de paiement des intérêts ou du principal.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable du titre concerné et son cours à la date d'arrêté. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés, en l'absence de valeur de marché, le montant de la dépréciation s'apprécie par rapport à la valeur d'utilité du titre. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers adaptés à la situation du titre concerné.

Ces pertes de valeur sont comptabilisées directement en résultat.

- Pour les instruments de dette : si la juste valeur de l'instrument augmente ultérieurement du fait d'évènements survenant après la dépréciation, la reprise s'effectue par résultat.
- Pour les instruments de capitaux propres : les pertes de valeur constatées sur ces instruments ne sont reprises en résultat qu'à la sortie dudit instrument.

### **1.18. Instruments financiers à terme et opérations de couverture**

Aucun instrument financier à terme ni aucune opération de couverture n'est utilisé.

### **1.19. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées**

Les créances nées d'opérations d'assurance sont constituées de Primes Acquises Non Emises (PANE) ainsi que des primes émises non encaissées, déduction faite des annulations de primes.

Le montant des PANE est calculé à chaque clôture afin de rattacher à la période considérée les primes acquises à cette période.

### **1.20. Créances nées des opérations de cessions en réassurance**

Les créances nées des opérations de cessions en réassurance sont constituées des sommes à recouvrer des réassureurs : sinistres en attente de remboursement et commissions à recevoir.

### **1.21. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités et les parts d'OPCVM de trésorerie autres que celles détenues par les compagnies d'assurances enregistrées en placements financiers (cf. note 1.17).

Il s'agit de placements à très court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur.

Les placements de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement ».

La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de la période.

### **1.22. Créances clients**

Les créances clients regroupent les appels de primes en attente de règlement émis par les sociétés de courtage d'APRIL GROUP ainsi que des créances relatives aux prestations de services.

Les primes appelées ne sont comptabilisées qu'à la date d'effet de la prise de garantie et non à la date d'envoi des appels de primes lorsque celle-ci est antérieure.

Une provision pour dépréciation des comptes clients peut être comptabilisée pour la quote-part des commissions afférentes aux primes des assurés radiés pour non-paiement de prime.

Cette quote-part est calculée sur la base des résultats historiques obtenus sur les opérations de recouvrement contentieux effectuées sur ces assurés radiés.

### **1.23. Provisions techniques des contrats d'assurance**

Les provisions techniques issues des compagnies d'assurances sont comptabilisées brutes d'opérations de réassurance au passif du bilan, la partie réassurée étant comptabilisée à l'actif dans la rubrique « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ». Ces provisions techniques sont déterminées sur des bases statistiques et actuarielles, conformément au Code des assurances et en utilisant notamment les lois de maintien en incapacité et invalidité annexées à ce Code.

### **1.24. Tests de suffisance du passif pour les compagnies d'assurances du Groupe**

Lors de chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque compagnie consolidée pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base des critères communs en tenant compte de la manière dont ils ont été acquis, dont ils sont gérés et dont leur rentabilité est mesurée.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

### **1.25. Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés qui génèrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que les sorties futures de trésorerie peuvent être estimées de manière fiable.

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêtés des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

## **1.26. Engagements envers le personnel**

Les avantages à court terme qui sont dus dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice sont comptabilisés au titre de la période au cours de laquelle les services ont été rendus par les membres du personnel et pour le montant que l'entreprise s'attend à payer. Ces montants sont provisionnés dans les comptes sur une base non actualisée.

Les engagements du Groupe, résultant de régimes à prestations définies, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées telle que définie dans la norme IAS 19. Les engagements du Groupe concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite. Ces régimes étant non financés, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat.

Le coût des services passés est pris directement en résultat dès lors que les droits à prestations sont acquis.

## **1.27. Passifs financiers**

Les passifs financiers correspondent aux éléments suivants :

- soit à une obligation contractuelle de remettre à une autre entreprise de la trésorerie ou un autre actif financier ;
- soit à un contrat qui sera ou qui pourra être dénoué en actions propres de l'entreprise ;
- soit aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Le Groupe comptabilise les passifs financiers lorsqu'il devient partie au contrat c'est-à-dire à la date d'engagement des opérations.

Les passifs financiers du Groupe sont comptabilisés selon la méthode du coût à l'exception des engagements d'achats des intérêts minoritaires (cf. note 1.28) et des contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire car l'impact de l'utilisation de la méthode du coût amorti n'est pas significatif.

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués à leur valeur de marché. Leur mise en juste valeur est comptabilisée directement en résultat.

## **1.28. Engagements d'achats des intérêts minoritaires**

A l'occasion de la prise de contrôle de sociétés intégrées au périmètre de consolidation au 31 décembre 2007, APRIL GROUP ou ses filiales consolidées ont dans certains cas octroyé des engagements d'achat des quotes-parts de capital détenues par les actionnaires minoritaires de ces sociétés.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ». La contrepartie de ces passifs financiers n'est pas précisée par les normes IFRS. L'IFRIC a été saisi sur ce point. En l'absence d'une interprétation de l'IFRIC, APRIL GROUP a opté pour la comptabilisation en écarts d'acquisition de la différence entre la juste valeur des passifs financiers et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres.

Selon la norme IAS 39, les passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Les formules d'évaluation des clauses de rachat des parts détenues par les actionnaires minoritaires des filiales consolidées sont basées sur les performances économiques de ces sociétés à la date d'exercice de l'option. Il s'agit généralement de formules retenant des critères de rentabilité et de développement.

Ces options sont généralement exerçables après un différé de plusieurs années et dans un intervalle de temps fixé dès l'acquisition.

La juste valeur de ces passifs financiers ne pouvant être déterminée en l'absence de prévisions suffisamment fiables ou de marché actif, la méthode suivante est retenue :

- une période de trois années suivant la date d'établissement de la clôture ou de la situation intermédiaire est déterminée afin de disposer de prévisions chiffrées considérées comme suffisamment fiables ;
- les engagements qui prennent effet au cours de cette période sont évalués et comptabilisés par APRIL GROUP ;
- les engagements qui prennent effet au-delà de cette période ne peuvent pas être évalués de façon fiable et ne sont pas comptabilisés. Ces engagements sont présentés en note 12 - Engagements hors bilan.

En conséquence, les engagements prenant naissance au cours des exercices 2008, 2009 et 2010 et valorisables sont comptabilisés au 31 décembre 2007.

La variation de la juste valeur des engagements de rachat constatée lors des clôtures suivantes est comptabilisée en contrepartie des écarts d'acquisition.

Le traitement retenu est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des normes IFRS et de leurs interprétations.

## **1.29. Impôts**

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.



En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sont constatés seulement si leur récupération est considérée comme probable.

### **1.30. Paiements en action**

Les membres du personnel et les dirigeants du Groupe peuvent bénéficier d'options de souscription d'actions.

Seuls les plans octroyés à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Les plans antérieurs restent non évalués et ne sont pas comptabilisés.

La norme IFRS 2 impose la comptabilisation d'une charge correspondant au coût des services reçus par l'entreprise en contrepartie des options attribuées. Le montant de cette charge est déterminé par référence à la valeur de l'option de souscription à la date d'attribution (cette charge n'est pas réévaluée au cours de la vie de l'option). La date d'attribution correspond à la date d'octroi des options.

Pour chaque plan, la valeur de l'option a été déterminée à partir du modèle « Black and Scholes », considéré comme une référence par les intermédiaires de marché en matière de valorisation des options.

Le calcul intègre les paramètres suivants :

- le prix d'exercice ;
- la durée d'acquisition ;
- le prix actuel de l'action sous-jacente ;
- la volatilité attendue ;
- les dividendes attendus ;
- le taux d'intérêt sans risque sur la durée d'acquisition.

La valeur de l'option est enregistrée linéairement entre la date d'octroi de l'option et sa date de maturité, c'est-à-dire sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits.

L'avantage ainsi calculé est comptabilisé en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des capitaux propres au passif des comptes consolidés.

Il n'existe pas d'autre paiement en actions au sein du Groupe.

### **1.31. Actions propres**

Les actions propres détenues par le Groupe sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

La plus ou moins value de cession des actions propres est directement imputée sur les capitaux propres de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat de la période.

### **1.32. Evénements postérieurs à la clôture**

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements postérieurs à la clôture altèrent de manière significative les montants existants à la date de la clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les autres événements n'ayant pas d'incidence sur les comptes sont présentés dans les notes annexes.

## **Note 2 - Evènements significatifs de la période**

### **2.1. Acquisition de sociétés et prises de participations complémentaires :**

#### **AMT**

APRIL GROUP a procédé le 5 janvier 2007 à l'acquisition de 75% du capital de la société AMT, courtier grossiste spécialisé dans la conception, la gestion et la distribution de contrats d'assurance moto. AMT est consolidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### **Febs**

APRIL GROUP a procédé le 19 février 2007 au rachat de 10% des minoritaires de la société febs. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 84%.

#### **APRIL Germany**

APRIL GROUP a procédé le 16 mai 2007 au rachat de 20% des minoritaires de la société APRIL Germany. Cette opération a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société à 100%.

#### **APRIL North America**

APRIL GROUP a procédé via sa filiale APRIL North America, créée à cet effet, à l'acquisition des cabinets de courtage canadiens ESCAPADE le 11 juin 2007 et DAVE ROCHON le 8 juin 2007. La société ESCAPADE, basée à Sainte Croix, est spécialisée dans les produits d'assurances voyages à destination des particuliers. La société DAVE ROCHON, basée à Montréal, est un courtier grossiste spécialisé dans les risques aggravés en assurances dommages des entreprises et des particuliers. Ces deux sociétés sont consolidées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

#### **ASSURDOM Gestion**

APRIL GROUP a procédé le 22 juin 2007 à l'acquisition de 38,2% du capital de la société ASSURDOM Gestion sur l'Ile de la Réunion, courtier grossiste spécialisé dans les risques dommages essentiellement à destination des particuliers. Cette société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

#### **Assinco**

APRIL GROUP a procédé le 7 novembre 2007 à l'acquisition de 80% de la société Assinco. Assinco est une société de courtage d'assurance opérant, directement ou par le biais de ses 16 filiales, dans l'assurance des personnes, dans l'assurance dommages aux biens et dans l'assurance crédit, pour les entreprises et les particuliers en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Cette société est consolidée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

## **2.2. Autres mouvements de titres**

### **London & European Title Insurance Services**

APRIL GROUP a procédé en mars 2007, par l'intermédiaire de sa filiale London & European Title Group, à la cession de 14% du capital de sa filiale London & European Title Insurance Services à ses dirigeants.

## **2.3. Démarrage d'activité :**

Axeria Vie, anciennement Vivier Assurances, compagnie d'assurance-vie au capital de 40 M€, accompagne désormais les projets de développement du Groupe sur le marché de l'épargne assurance-vie.

ISR Courtage, structure de courtage dédiée à la distribution via internet de produits d'investissements socialement responsables, démarre son activité.

Solucia PJ, anciennement Axeria Conseils, compagnie d'assurances en protection juridique, développe depuis le début de l'année 2007 une activité de conception, de gestion et de vente de contrats d'assurance pour les familles et les entreprises individuelles.

APRIL Cover, créée en 2006, démarre son activité et met à la disposition des petites et moyennes entreprises l'ensemble des outils nécessaires à la gestion de leur poste client afin de prévenir et gérer les risques de non paiement : prévention, indemnisation, gestion du recouvrement, optimisation du financement.

Solidaris, anciennement APRIL Partenariats, développe depuis 2007 des solutions d'assurance et des services non discriminants en matière de protection juridique, de complémentaire santé et d'assurance de prêt à destination de la communauté homosexuelle.

APRIL Réunion, anciennement APRIL Distribution, démarre son activité en 2007 sur l'île de la Réunion. La société intervient principalement dans le domaine de la santé-prévoyance individuelle.

APRIL GROUP crée en 2007 APRIL CEE Development, société de courtage basée à Budapest, afin de développer son activité en Hongrie.

APRIL GROUP a procédé, via sa filiale APRIL Mediterranean Ltd (holding d'animation régionale) à la création d'Axeria Re Ltd le 28 décembre 2007, société de réassurance basée à Malte.

APRIL GROUP lance en 2007 l'activité d'APRIL Santé (ex ASSURADOM), réseau d'espace de conseils et de vente en matière de services et d'assurance santé de la famille.

APRIL Corporate Broking, anciennement APRIL International, démarre son activité de conception, intégration et gestion de solutions d'assurance IARD pour les entreprises, proposée via un réseau de courtiers et d'agents d'assurance.

## **2.4. Réorganisation :**

### **APRIL Solutions**

Dans la continuité de la réorganisation d'APRIL GROUP autour de ses branches d'activité, la société APRIL Solutions a procédé le 31 mai 2007, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007, aux apports partiels d'actifs suivants :

- branche Santé / Prévoyance individuelle apportée à la société APRIL Projet ;
- branche Dommages apportée à la société APRIL Service.

Ces sociétés ont été renommées à l'issue de cette opération :

- APRIL Solutions devient APRIL GROUP CORPORATE;
- APRIL Projet devient APRIL Marketing Solutions ;
- APRIL Service devient APRIL Solutions.

### **Structuration du pôle Entreprise**

La société APRIL GROUP CORPORATE a procédé le 31 décembre 2007 à l'apport de sa branche d'activité collective à la société APRIL Solutions Entreprises (anciennement APRIL Direct) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

La société APRIL GROUP CORPORATE a absorbé la société APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES (anciennement MERLE Assurances) le 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2007, finalisant la restructuration de ce pôle d'activité.

### **SEPCOFI / EAC**

La société SEPCOFI a absorbé le 31 mars 2007 la société EAC par voie de fusion avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007, permettant de concentrer les ressources en assurance collective de ces deux cabinets de courtage intervenant sur des marchés proches.

### **Europassur / SOGET SIEFFERT**

La société Europassur a bénéficié d'une transmission universelle du patrimoine de sa filiale SOGET SIEFFERT en date du 15 juin 2007.

### **CIARE / AVS / DOUDET CHARLET**

Dans un souci de rationalisation et d'optimisation géographique de leurs activités de courtage en dommages à destination des entreprises, les sociétés CIARE, AVS et

DOUDET CHARLET, toutes trois basées à Lyon, ont fusionné avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2007. La société absorbante, CIARE, conserve sa dénomination sociale.

**APRIL Assurances Entreprises**

La société APRIL Assurances a procédé à l'apport de sa branche d'activité collective à la société APRIL Assurances Entreprises (anciennement APRIL Réseau) le 31 octobre 2007 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

## **Note 3 - Périmètre de consolidation**

### **3.1. Variations de périmètre**

Les variations de périmètre entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- consolidation par intégration globale des sociétés AMT et APRIL Distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- consolidation par intégration globale des GIE APRIL Courtage, APRIL Prestations, de la société APRIL North America à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 ;
- consolidation par intégration globale des sociétés ASSURDOM Gestion (et sa filiale MUTASSUR), DAVE ROCHON et ESCAPADE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- consolidation de la société APRIL CEE Development à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 ;
- consolidation de la société Assinco et de ses filiales (AGERIC, Assinco Caraïbes, Assinco OI, Assinco Partenaire, CARISCO, CEIDA, DELTHA ASSURANCES, ESPAS, EUROPA ASSURANCE, GIE ASPA, MANCINI ASSURANCE, M ASSURANCES, SOCASSINCO, SOGAGIA, SOGAGIA CARAIBES, SPAC) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 ;
- consolidation par intégration globale des sociétés APRIL Mediterranean Ltd (et sa filiale Axeria Re) et Axeria Courtage à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 ;
- consolidation par intégration globale des sociétés créées et sans activité à fin 2007 APRIL Alpha, APRIL Omega, APRIL Delta, APRIL Gamma, APRIL Kappa, APRIL Sigma à compter de décembre 2007.

Du fait des opérations de réorganisation précitées, les sociétés EAC, SOGET SIEFFERT, AVS, DOUDET CHARLET, APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES sont sorties du périmètre de consolidation en 2007, leurs activités étant portées par les sociétés les ayant absorbées.

### **3.2. Précisions sur le périmètre**

En complément des chapitres 2.3 et 2.4, les changements de dénomination sociale suivants ont également été opérés en 2007 :

- APRIL COURTAGE devient APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE ;
- APRIL DEVELOPPEMENT devient APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS ;
- VILLETTE Assurances devient APRIL GROUP VIE EPARGNE ;
- GIE AGIR devient GIE MicroReso ;
- COUCHON Assurances SA devient Easyssur ;
- febs devient APRIL Financial Services AG ;
- APRIL IARD devient APRIL Premium ;
- Résolution devient APRIL Immobilier.



## Identification des entreprises consolidées :

SOCIETE	SIEGE	N° IDENTIFICATION	% DE CONTROLE 2007	METHODE DE CONSO 2007	% DE CONTROLE 2006	METHODE DE CONSO 2006
APRIL GROUP (holding)	Lyon	377 994 553	Mère	Mère	Mère	Mère
AGERIC	Saint Denis	351 747 704	80%	IG	NA	NC
AHM	New York		100%	IG	100%	IG
ALLO ASSURANCES SARL	Valence	439 610 395	100%	IG	100%	IG
AMC	Pointe-à-Pitre	438 072 746	59,4%	IG	59,4%	IG
AMT	Tours	397 855 867	75%	IG	NA	NC
APRIL ALPHA	Lyon	501 273 403	100%	IG	NA	NC
APRIL Assurances	Lyon	428 702 419	100%	IG	100%	IG
APRIL Assurances Entreprises	Lyon	493 481 816	100%	IG	100%	IG
APRIL CEE Development	Budapest		80%	IG	NA	NC
APRIL Conseils	Lyon	437 915 812	100%	IG	100%	IG
APRIL Corporate Broking	Lyon	493 113 716	95,01%	IG	100%	IG
APRIL Courtage (GIE)	Lyon	499 104 909	100%	IG	NA	NC
APRIL Cover	Lyon	493 473 979	70%	IG	70%	IG
APRIL Delta	Lyon	501 273 502	100%	IG	NA	NC
APRIL Gamma	Lyon	501 273 536	100%	IG	NA	NC
APRIL GROUP CORPORATE	Paris	343 817 219	100%	IG	100%	IG
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE	Lyon	428 979 629	100%	IG	100%	IG
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	Lyon	428 699 417	100%	IG	100%	IG
APRIL GROUP VIE EPARGNE	Lyon	490 175 205	100%	IG	100%	IG
APRIL Germany	Munich		100%	IG	80%	IG
APRIL Iberia	Madrid		70%	IG	70%	IG
APRIL Immobilier	Lyon	442 444 782	100%	IG	100%	IG
APRIL Italia	Milan	CF 1286540153	100%	IG	100%	IG
APRIL Kappa	Lyon	501 273 700	100%	IG	NA	NC
APRIL Marketing Solutions	Lyon	493 481 782	100%	IG	100%	IG
APRIL Mediterranean Ltd	Malte	C 43042	100%	IG	NA	NC
APRIL Mobilité	Paris	309 707 727	100%	IG	100%	IG
APRIL North America	Montréal		69,9%	IG	NA	NC
APRIL Omega	Lyon	501 273 734	100%	IG	NA	NC
APRIL Patrimoine	Lyon	433 912 516	100%	IG	100%	IG
APRIL Premium	Lyon	424 006 195	100%	IG	100%	IG
APRIL Réunion	Lyon	493 481 857	91,25%	IG	NA	NC
APRIL Santé	Lyon	388 138 398	97,37%	IG	100%	IG
APRIL Sigma	Lyon	501 273 825	100%	IG	100%	IG
APRIL Solutions	Lyon	493 481 881	100%	IG	NA	NC
APRIL Solutions Entreprises	Lyon	493 113 708	100%	IG	100%	IG
APRIL Technologies (GIE)	Lyon	419 399 480	99,99%	IG	99,99%	IG
APRIL Yacht Broker di Assicurazioni	San Remo		70%	IG	70%	IG
ARIS	Levallois Perret (92)	378 004 493	50%	IG	50%	IG
AS Conseil et Audit	Saint Etienne	483 528 691	49%	IG	49%	IG

SOCIETE	SIEGE	N° IDENTIFICATION	% DE CONTROLE 2007	METHODE DE CONSO 2007	% DE CONTROLE 2006	METHODE DE CONSO 2006
ASPA (GIE)	Saint Denis (93)	351 484 118	80%	IG	NA	NC
Assinco	Saint Denis (93)	722 069 226	80%	IG	NA	NC
ASSINCO CARAIBES	Baie Mahault (Réunion)	337 603 286	79,91%	IG	NA	NC
ASSINCO O.I.	Saint Denis (Réunion)	452 500 978	80%	IG	NA	NC
ASSINCO PARTENAIRE	Strasbourg	648 501 864	78,33%	IG	NA	NC
ASSURANCE FRANCE PLAISANCE	La Roche Sur Yon	390 440 725	75%	IG	75%	IG
ASSURDOM	Le Port (Réunion)	384 944 740	38,21%	IG	NA	NC
Assurtis	Paris	483 108 775	55%	IP	55%	IP
Axeria Iard	Lyon	352 893 200	100%	IG	100%	IG
Axeria Courtage	Lyon	501 156 236	100%	IG	NA	NC
Axeria Insurance Company	Londres		100%	IG	100%	IG
Axeria Prévoyance	Lyon	350 261 129	100%	IG	100%	IG
Axeria Re	Malte	C 43228	100%	IG	NA	NC
Axeria Vie	Lyon	487 739 963	100%	IG	100%	IG
CARISCO	Saint Denis (93)	382 994 572	80%	IG	NA	NC
CEIDA	Strasbourg	728 503 673	78,30%	IG	NA	NC
CGCA	Rochefort sur Mer	378 849 798	100%	IG	100%	IG
CHATEAUDUN (GIE)	Paris	479 390 841	100%	IG	100%	IG
CIARE SA	Lyon	950 398 131	100%	IG	100%	IG
Cogealp	Lyon	338 399 439	66%	IG	66%	IG
CSF	Aix en Provence	423 476 720	100%	IG	100%	IG
DAVE ROCHON	Montréal		100%	IG	NA	NC
DELTHA ASSURANCE	Saint Denis (Réunion)	400 685 798	80%	IG	NA	NC
Dierrevi	Milan		80%	IG	80%	IG
Easyssur	Valence	383 048 543	100%	IG	100%	IG
ESCAPADE	Sainte Croix (Canada)		60%	IG	NA	NC
ESPAS	Saint Denis (93)	353 663 545			NA	NC
EUROPA ASSURANCE	Saint Denis (Réunion)	419 592 290	80%	IG	NA	NC
Europassur	Levallois Perret (92)	333 800 811	100%	IG	100%	IG
APRIL Financial Services AG	Munich		84%	IG	74%	IG
FGA	Marseille	437 681 489	100%	IG	100%	IG
FORUM FINANCES	Lyon	423 412 808	100%	IG	100%	IG
GI2A	Fougères	349 844 746	100%	IG	100%	IG
Habitation	Lyon	484 777 131	50%	IG	50%	IG
Hausmann Conseils	Aix en Provence	383 416 872	80%	IG	80%	IG
ISR COURTAGE	Paris	492 823 851	100%	IG	100%	NC
LE Italy	Milan		100%	IG	100%	IG
LE JERSEY	Jersey		100%	IG	100%	IG
LE SPAIN	Madrid		100%	IG	100%	IG
LE Title Insurance Services	Londres		86%	IG	100%	IG
LE Title Group Ltd	Londres		100%	IG	100%	IG
LETIP	Paris	422 630 707	100%	IG	100%	IG
M ASSURANCES	Saint Denis (Réunion)	451 584 080	80%	IG	NA	NC
MAISON COMMUNE (GIE)	Lyon	484 630 579	100%	IG	100%	IG
MANCINI ASSURANCES	Saint Denis (Réunion)	310 863 501	80%	IG	NA	NC
MicroReso (GIE)	Rochefort sur Mer	403 656 846	100%	IG	100%	IG
Moral Caraibes	Pointe-à-Pitre	390 397 172	59,4%	IG	59,4%	IG
MULTI SERVICES (GIE)	Levallois Perret (92)	424 050 433	100%	IG	100%	IG
Mutant Assurances (et ses filiales)	Lyon	350 379 251	100%	IG	100%	IG
MUTASSUR	Saint Denis (Réunion)	492 760 574	38,21%	IG	NA	NC
PRESTATIONS (GIE)	Limonest	498 451 491	100%	IG	NA	NC
SASCO	Annecy	377 974 555	100%	IG	100%	IG
SEPCOFI	Lyon	329 845 325	100%	IG	100%	IG

SOCIETE	SIEGE	N° IDENTIFICATION	% DE CONTROLE 2007	METHODE DE CONSO 2007	% DE CONTROLE 2006	METHODE DE CONSO 2006
SCI ARPI	Aix en Provence	438 807 679	100%	IG	100%	IG
SFG	Aix en Provence	391 952 264	100%	IG	100%	IG
SOCASSINCO	Fort de France	432 487 338	79,99%	IG	NA	NC
SOGAGIA	Saint Denis (93)	391 491 248	80%	IG	NA	NC
SOGAGIA CARAIBES	Baie Mahault (Réunion)	480 118 629	79,91%	IG	NA	NC
Solidaris	Lyon	492 823 919	80%	IG	100%	IG
Solucia PJ	Lyon	481 997 708	100%	IG	100%	IG
SPAC	Saint Denis (93)	414 424 333	80%	IG	NA	NC
TMS CONTACT	Paris	384 706 941	99,86%	IG	99,86%	IG
Université APRIL	Lyon	Association	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration globale / IP : Intégration proportionnelle / ME : Mise en équivalence / NA : Non Applicable / NC : Non Consolidée

Toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2007 ont établi leurs comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007 selon les normes IFRS.

### 3.3. Filiales non consolidées :

Conformément aux principes et méthodes comptables appliqués, les participations suivantes n'ont pas été consolidées en raison de leur taille réduite. Leur consolidation n'aurait pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

DENOMINATION (date des états financiers) SIEGE SOCIAL	Capital Capitaux Propres Prêts et avances	Quote-Part Dividendes	Val. brute titres Val nette titres	Chiffre d'affaires Résultat Exploit° Résultat Net
<b>PARTICIPATIONS (10% à 50%)</b>	<b>(1)</b>		<b>K€</b>	<b>(1)</b>
AITIC (30/06/06) 59 rue Baraban, 69003 LYON	38 686	20.00%	8 8	1 030 340 234
PROVENCALE DE PATRIMOINE (2) Le Pujol III, 13390 AURIOL	49 4	20%	10 0	129 -34 -45
SOGERIS (31/12/06) Route Nationale 8, 13420 GEMENOS	38 81	19.52%	7 7	310 46 124
OPTIMEX (31/12/06) 269 rue de Montepy, 69210 FLEURIEUX / ARBRESLE	436 701	Inférieur à 1%	15 15	2 470 -107 -128
CLARIX (30/06/07 sur 6 mois) Laurenzenvorstadt 11, 5000 AARAU Suisse	100 140	95%	81 81	161 13 11
ABAKSYS (28/02/07) 7 rue Labourdonnais, 97400 ST DENIS	176 96	14.2%	25 0	49 -83 -80
ASSURANCES INFORMATIQUES ET RESEAUX (31/12/07 prévisionnel)	10 6	70%	7 7	82 3
97 - LA REUNION				3
<b>TOTAL BRUT / NET</b>			<b>153 / 118</b>	

(1) : K€ à l'exception de CLARIX en KCHF / (2) : Dernières données disponibles

La plus grande partie de la trésorerie des sociétés du Groupe est placée dans le FCP APRIL TRESORERIE, code ISIN FR0010046789. Seules les sociétés du Groupe APRIL détiennent des parts d'APRIL TRESORERIE.

Cet OPCVM ne contient aucune dette et est exclusivement investi dans des OPCVM non dédiés sans jamais en détenir une part significative ni influencer sur leur gestion.

En conséquence, APRIL TRESORERIE est consolidé par sa mise en juste valeur dans les comptes consolidés.

### **3.4. Impact sur le résultat des variations de périmètre**

Le compte de résultat présenté ci-dessous est établi afin de permettre la comparabilité des comptes entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007. Il ne constitue pas un compte de résultat pro forma établi afin de répondre au franchissement de seuils tels que défini par l'article 221-1 du règlement général de l'AMF.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des données consolidées ci-après sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2007.

Le compte de résultat retraité prend en compte les acquisitions et l'intégration dans le périmètre de consolidation des sociétés suivantes :

- AVS, DOUDET-CHARLET, Moral Caraïbes, AMC, Dierrevi, AMT: sociétés consolidées sur six mois en 2006 ;
- Les sociétés APRIL Iberia et APRIL Yacht Broker di Assicurazioni : sociétés consolidées sur trois mois en 2006 ;
- APRIL Cover, APRIL Direct, APRIL Réseau, APRIL International, APRIL Projet, APRIL Service, APRIL Partenariat, ISR Courtage : consolidées sur un mois, mais sans activité, en 2006 ;
- Déconsolidation de la société AAC suite à la cession de cette société (28 septembre 2006) ;
- Prise en compte des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation en 2007 et mentionnées au chapitre 3.1.

Les données sont issues des comptes historiques suivants :

- comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 ;
- comptes au 31 décembre 2006 des différentes filiales nouvellement intégrées dans le périmètre de consolidation, établis sous la responsabilité de leurs dirigeants avant acquisition.

Les bilan et tableau de flux de trésorerie résultant des variations de périmètre au 31 décembre 2006 ne sont pas présentés en raison de l'absence d'impact significatif sur ces états des nouvelles entrées dans le périmètre du Groupe.

## Compte de résultat au 31 décembre 2006 à périmètre 2007

<b>RESULTAT</b> <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2006	31 décembre 2006 à périmètre 2007	31 décembre 2007
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	520 400	535 850	604 183
Autres produits d'exploitation	8 405	9 066	14 304
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	14 668	14 877	19 395
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>543 473</b>	<b>559 793</b>	<b>637 882</b>
Charges techniques des contrats d'assurance	-145 838	-145 838	-159 016
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-1 341	-1 341	-23 916
Autres achats et charges externes	-168 427	-175 888	-194 682
Impôts et taxes	-13 004	-13 399	-15 069
Charges de personnel	-101 263	-106 001	-122 344
Dotations aux amortissements	-5 817	-6 479	-7 431
Dotations aux provisions	-7 246	-7 999	-7 278
Autres produits et charges opérationnels courants	-3 624	-3 699	-3 705
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>96 913</b>	<b>99 152</b>	<b>104 441</b>
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-52	-52	26
Autres produits et charges opérationnels	-67	-52	178
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>96 794</b>	<b>99 048</b>	<b>104 645</b>
Charge de financement	-77	-130	-140
Quote-part dans les entreprises associées	0	0	0
Impôts sur les résultats	-31 208	-32 103	-31 966
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>65 509</b>	<b>66 815</b>	<b>72 539</b>
Intérêts minoritaires	434	973	428
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>65 075</b>	<b>65 842</b>	<b>72 111</b>
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>	1,60	-	1,77
<i>RESULTAT DILUE PAR ACTION</i>	1,58	-	1,75

## **Note 4 - Information sectorielle**

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts : l'un, primaire, fondé sur les différentes activités du Groupe et l'autre, secondaire, fondé sur la localisation géographique.

Le secteur primaire est représentatif du métier du Groupe qui se décompose en quatre activités :

- santé / prévoyance ;
- dommages ;
- épargne ;
- autres ;

Chaque secteur est homogène en termes de risque et de rentabilité.

Les secteurs géographiques correspondent à la France et à l'Europe hors France. Ils sont caractéristiques de l'implantation géographique du Groupe.

#### 4.1. Produits par secteurs d'activité et par secteurs géographiques

<i>En milliers d'euros</i>							31 DECEMBRE 2007
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		16 936	394 139	218 292		-25 184	604 183
Dont	France	16 936	379 565	201 871		-25 184	573 188
	Hors France		14 574	16 421			30 995
Produits activités ordinaires		20 322	414 757	227 521	7 462	-32 180	637 882
Résultat opérationnel		-565	92 984	19 621	-7 395		104 645
Dont	France	-565	92 595	17 344	-7 334		102 040
	Hors France		389	2 277	-61		2 605
<b>RESULTAT NET</b>		-978	56 194	14 886	2 009		72 111

<i>En milliers d'euros</i>							31 DECEMBRE 2006
		Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		10 105	349 268	178 154		-17 127	520 400
Dont	France	10 105	342 967	163 464		-17 127	499 409
	Hors France		6 301	14 690			20 991
Produits activités ordinaires		10 538	365 474	182 781	4 908	-20 228	543 473
Résultat opérationnel		957	86 769	14 154	-5 088	2	96 794
Dont	France	957	87 836	10 047	-5 088	2	93 754
	Hors France		-1 067	4 107			3 040
<b>RESULTAT NET</b>		636	54 574	10 846	-981		65 075

<i>En milliers d'euros</i>						31 DECEMBRE 2007
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Primes acquises	5 054	138 341	95 437		-23 269	215 563
Commissions	11 882	250 440	102 672		-363	364 631
Prestations services		5 358	20 183		-1 553	23 989
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>16 936</b>	<b>394 139</b>	<b>218 292</b>		<b>-25 184</b>	<b>604 183</b>

<i>En milliers d'euros</i>						31 DECEMBRE 2006
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Primes acquises		113 382	99 130		-16 067	196 445
Commissions	10 105	233 455	59 244		-650	302 154
Prestations services		2 431	19 780		-410	21 801
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>10 105</b>	<b>349 268</b>	<b>178 154</b>		<b>-17 127</b>	<b>520 400</b>

Les primes d'assurance, en contribution Groupe, sont présentées nettes des commissions versées par les compagnies d'assurances aux sociétés de courtage du Groupe.

#### 4.2. Actifs par secteurs d'activité

<i>En milliers d'euros</i>						31 DECEMBRE 2007
	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecart d'acquisition		44 866	88 932			133 798
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 214	13 849	13 448	993		30 504
Immeubles de placement			212			212
Placements des activités d'assurance	24 052	203 761	82 384			310 197
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		48 444	31 686			80 130
Créances	621	105 751	95 710	7 995	-24 298	185 779
Trésorerie	6 226	67 468	84 205	19 819		177 718
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>33 113</b>	<b>484 139</b>	<b>396 577</b>	<b>28 807</b>	<b>-24 298</b>	<b>918 338</b>
Actifs d'impôts						9 398
Actifs financiers						5 411
<b>TOTAL ACTIF</b>						<b>933 147</b>



31 DECEMBRE 2006						
<i>En milliers d'euros</i>	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Ecarts d'acquisition		19 676	53 234			72 910
Immobilisations incorporelles et corporelles	89	8 205	12 258	342		20 894
Placements des activités d'assurance		181 848	85 167			267 015
Part des cessionnaires dans les provisions techniques		49 343	31 167			80 510
Créances	270	56 069	51 611	5 991	-13 133	100 808
Trésorerie	25 526	51 756	65 292	25 236		167 810
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>25 885</b>	<b>366 897</b>	<b>298 729</b>	<b>31 569</b>	<b>-13 133</b>	<b>709 947</b>
Actifs d'impôts						4 819
Actifs financiers						2 654
<b>TOTAL ACTIF</b>						<b>717 732</b>

### 4.3. Passifs par secteurs d'activité

31 DECEMBRE 2007						
<i>En milliers d'euros</i>	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Provisions techniques	41	167 507	86 741			254 289
Passifs techniques sur contrats d'investissement	8 322					8 322
Provisions risques et charges	334	4 715	6 466	2 761		14 276
Passifs financiers	32 000	16 808	22 200	31 179	-61 556	40 631
Dettes exploitations	2 128	113 266	79 776	1 516	-1 774	194 912
Autres passifs sectoriels	145	27 168	22 021		-4 966	44 368
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>42 970</b>	<b>329 464</b>	<b>217 204</b>	<b>35 456</b>	<b>-68 296</b>	<b>556 798</b>
Autres passifs						77 851
Passifs d'impôts						4 684
Capitaux Propres						293 814
<b>PASSIF TOTAL</b>						<b>933 147</b>

31 DECEMBRE 2006						
<i>En milliers d'euros</i>	Epargne	Santé Prévoyance	Dommmages	Autres	Eliminations Intra-Groupe	Total
Provisions techniques		133 533	80 731			214 264
Provisions pour risques et charges	235	8 435	4 921	1 856		15 447
Passifs financiers	2	2 083	12 514	9	-1	14 607
Dettes exploitations	3 414	72 356	54 877	1 170	-542	131 275
Autres passifs sectoriels		27 877	11 556		-4 490	34 943
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>3 651</b>	<b>244 284</b>	<b>164 599</b>	<b>3 035</b>	<b>-5 033</b>	<b>410 536</b>
Autres passifs						54 555
Passifs d'impôts						9 220
Capitaux Propres						243 421
<b>PASSIF TOTAL</b>						<b>717 732</b>

Les passifs financiers au 31 décembre 2007 intègrent les montants résultant des engagements de rachat des minoritaires, soit 8.732 K€ pour la branche Dommages et 6.386 K€ sur la branche Santé / Prévoyance.

#### 4.4. Informations sectorielles sur les acquisitions de la période

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Santé / Prévoyance	Dommages
Produits des entités regroupés <sup>(1)</sup>	30 985	7 557	23 428
Résultats des entités regroupés <sup>(1)</sup>	952	273	679
Immobilisations incorporelles et corporelles	4 935	906	4 029
Immeubles de placement	215		215
Placements des activités d'assurance			
Part des cessionnaires dans les provisions techniques			
Créances	30 144	10 737	19 407
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>35 294</b>	<b>11 643</b>	<b>23 651</b>
Actifs d'impôts	2 789		
Actifs financiers	182		
Trésorerie	24 970		
<b>Actifs apportés aux dates d'acquisition</b>	<b>63 235</b>		
Capitaux Propres	-9 372		
Provisions techniques			
Provisions risques et charges	1 027	326	701
Passifs financiers	24 193	14 182	10 011
Dettes exploitations	31 883	10 447	21 435
Autres passifs sectoriels			
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>57 102</b>	<b>24 955</b>	<b>32 147</b>
Autres passifs	15 193		
Passifs d'impôts	312		
<b>Passifs apportés aux dates d'acquisition</b>	<b>63 235</b>		
Montant du résultat des entreprises acquises inclus dans le résultat de période	331	-81	412
Goodwill enregistrés au cours de l'exercice	53 011	19 259	33 752

(1) : les produits et résultats sont estimés sur douze mois, comme si la date d'acquisition pendant la période avait été l'ouverture de cette période

#### 4.5. Actifs par secteurs géographiques

				31 DECEMBRE 2007
<i>En milliers d'euros</i>	France	Europe	Eliminations Intra- Groupe	Total
Ecarts d'acquisition	119 427	14 371		133 798
Immobilisations incorporelles et corporelles	28 378	2 125		30 504
Immeubles de placement	213			213
Placements des activités d'assurance	287 796	22 401		310 197
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	80 029	101		80 130
Créances	177 481	10 343	-2 045	185 779
Trésorerie	151 178	26 540		177 718
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>844 502</b>	<b>75 881</b>	<b>-2 045</b>	<b>918 338</b>
Actifs d'impôts				9 399
Actifs financiers				5 410
<b>TOTAL ACTIF</b>				<b>933 147</b>

				31 DECEMBRE 2006
<i>En milliers d'euros</i>	France	Europe	Eliminations Intra- Groupe	Total
Ecarts d'acquisition	67 250	5 660		72 910
Immobilisations incorporelles et corporelles	20 087	807		20 894
Placements des activités d'assurance	261 909	5 106		267 015
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	80 510			80 510
Créances	95 147	7 582	-1 921	100 808
Trésorerie	150 495	17 315		167 810
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>675 398</b>	<b>36 470</b>	<b>-1 921</b>	<b>709 947</b>
Actifs d'impôts				4 819
Actifs financiers				2 654
<b>TOTAL ACTIF</b>				<b>717 732</b>

## Note 5 - Notes sur le compte de résultat

### 5.1. Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Production immobilisée	2 844	2 808
Subventions d'exploitation	68	27
Reprises de provisions sur actifs	2 046	1 905
Reprises de provisions pour risques et charges	6 018	1 142
Autres produits d'exploitation	3 328	2 523
<b>TOTAL</b>	<b>14 304</b>	<b>8 405</b>

### 5.2. Produits Financiers

#### 5.2.1. Produits des actifs financiers nets de charges hors coût de l'endettement

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES HORS COUT DE L'ENDETTEMENT <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
Issus des compagnies d'assurances du Groupe	12 576	65%	10 113	69%
Issus des autres activités	6 819	35%	4 555	31%
<b>TOTAL</b>	<b>19 395</b>	<b>100%</b>	<b>14 668</b>	<b>100%</b>

Les produits financiers des sociétés issus des autres activités correspondent aux produits générés par les placements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des sociétés de courtage.

## 5.2.2. Produits des placements des compagnies d'assurances

PRODUITS DES PLACEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES	Produits des placements		Plus ou moins values de cession		Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la JV par résultat		Variation des provisions sur instruments financiers (2)		Résultat des placements	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>En milliers d'euros</i>										
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti										
Immobilier de placement comptabilisé à la valeur par résultat										
<b>IMMOBILIER DE PLACEMENT</b>										
Obligations détenues jusqu'à leur échéance										
Obligations disponibles à la vente (1)	7 495	5 943	-523	-748					6 972	5 195
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)							-2 387		-2 387	
Obligations détenues à des fins de transaction										
Obligations non cotées (coût amorti)										
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>7 495</b>	<b>5 943</b>	<b>-523</b>	<b>-748</b>			<b>-2 387</b>		<b>4 585</b>	<b>5 195</b>
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance										
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)			412	1 072					412	1 072
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction										
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)										
<b>OPCVM OBLIGATIONS</b>			<b>412</b>	<b>1 072</b>					<b>412</b>	<b>1 072</b>
Actions disponibles à la vente (1)										
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
Actions détenues à des fins de transaction										
Titres de participation disponibles à la vente (1)										
<b>ACTIONS</b>										
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	21	20	5 306	2 653		7			5 327	2 679
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)										
OPCVM actions détenues à des fins de transaction										
<b>OPCVM ACTIONS</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>5 306</b>	<b>2 653</b>		<b>7</b>			<b>5 327</b>	<b>2 679</b>
Autres actifs disponibles à la vente (1)	486		19						504	
Autres actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (2)										
Autres actifs détenues à des fins de transaction			1 431	1 014	658	-29			2 089	985
<b>AUTRES actifs (3)</b>	<b>486</b>		<b>1 449</b>	<b>1 014</b>	<b>658</b>	<b>-29</b>			<b>2 593</b>	<b>985</b>
<b>PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 001</b>	<b>5 962</b>	<b>6 646</b>	<b>3 990</b>	<b>658</b>	<b>-22</b>	<b>-2 387</b>		<b>12 917</b>	<b>9 930</b>
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture										
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle										
Autres instruments dérivés actifs										
<b>INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS</b>										
Frais de gestion des placements	-218	-144							-218	-144
Autres (4)	-122	327							-122	327
<b>PRODUITS DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE CHARGES</b>	<b>7 660</b>	<b>6 145</b>	<b>6 646</b>	<b>3 990</b>	<b>658</b>	<b>-22</b>	<b>-2 387</b>		<b>12 576</b>	<b>10 113</b>

(1) n'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la rubrique juste au dessous

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au-dessous

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

(4) Inclut notamment les prêts assurés, les créances de location financement et les autres prêts

### 5.3. Charges techniques d'assurance

CHARGES D'ASSURANCE	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>En milliers d'euros</i>		
Frais accessoires	3 932	5 357
Variation des provisions techniques brutes de réassurance	33 403	43 142
Commissions versées par les compagnies	15 473	8 311
Sinistres payés	106 208	89 028
<b>TOTAL</b>	<b>159 016</b>	<b>145 838</b>

### 5.4. Charges ou produits nets de cessions de réassurance

CHARGES OU PRODUITS NETS DE CESSIONS DE REASSURANCE	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>En milliers d'euros</i>		
Primes cédées	91 509	95 085
Variation des provisions pour sinistres à payer réassurés	325	-30 995
Commissions de réassurance et frais accessoires cédés	-25 236	-27 093
Sinistres cédés	-42 682	-35 656
<b>TOTAL</b>	<b>23 916</b>	<b>1 341</b>

Les primes cédées, au regard des primes brutes des compagnies d'assurances avant élimination des commissions versées par les compagnies d'assurances aux sociétés de courtage du Groupe, évoluent de la façon suivante :

PRIMES NETTES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Primes brutes acquises avant élimination des commissions reversées aux sociétés de courtage du Groupe	329 565	295 259
Primes cédées	91 509	95 084
<b>TOTAL</b>	<b>238 056</b>	<b>200 175</b>

## 5.5. Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Commissions de courtage versées aux intermédiaires	111 025	100 959
Affranchissement et téléphone	10 741	10 103
Loyers	12 553	9 316
Publicité	8 946	7 479
Personnel extérieur	5 911	5 423
Sous-traitance générale et informatique	4 606	3 313
Services extérieurs et divers	40 900	31 834
<b>TOTAL</b>	<b>194 682</b>	<b>168 427</b>

## 5.6. Personnel

CHARGES DE PERSONNEL <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Salaires	78 076	64 123
Charges sociales	35 481	29 374
Participation et intéressement	8 258	7 612
Rémunérations sur base d'actions	529	154
<b>TOTAL</b>	<b>122 344</b>	<b>101 263</b>

Les effectifs du Groupe au 31 décembre s'élèvent à 2 446 en 2007 contre 1 959 en 2006.

## 5.7. Variation de valeur des écarts d'acquisition

VARIATION DE VALEUR DES ECARTS D'ACQUISITION <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<b>PERTES DE VALEUR CUMULEES A L'OUVERTURE</b>	<b>10 573</b>	<b>10 560</b>
Augmentation des pertes de valeur		52
Pertes de valeur enregistrées sur les acquisitions de la période	-26	
Reprise de perte de valeur sur les cessions de la période		
Variation de change sur perte de valeur	2	
Autres variations		-39
<b>PERTES DE VALEUR CUMULEES A LA CLOTURE</b>	<b>10 549</b>	<b>10 573</b>

## 5.8. Autres produits et charges opérationnels

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>En milliers d'euros</i>		
Plus et moins values de cession d'actifs non courants incorporels ou corporels	366	-175
Autres	-188	108
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>-67</b>

## 5.9. Impôt

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la société APRIL GROUP a renouvelé son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées à 95%.

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée dans la note 1.29.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n°99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû : pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

Conformément à la loi de finances rectificative n° 2004-1485 du 30 juin 2004, la taxation des plus values nettes à long terme réalisées sur la cession des titres de participation a été ramenée à 8% en 2006 (15% en 2005) et a été supprimée à compter de 2007.



### 5.9.1. Explication de la charge d'impôt consolidée

CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS DES SOCIETES INTEGREES	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>En milliers d'euros</i>		
Impôts courants (impôts sur les bénéfices)	31 685	32 172
Impôts différés de la période	281	-964
<b>TOTAL</b>	<b>31 966</b>	<b>31 208</b>

L'application du régime de l'intégration fiscale a eu les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Montant du Boni d'intégration fiscale	8 926	3 391

### 5.9.2. Analyse des différentiels de taux d'impôt applicables

Réconciliation entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé	31 décembre 2007
Taux d'impôt légal en France pour l'exercice	33,33%
Contribution additionnelle	0,88%
Quote-part de dividendes hors intégration fiscale	0,1%
Reports déficitaires utilisés non antérieurement activés	-3,78%
Divers	0,05%
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPOT</b>	<b>30,58%</b>

## Note 6 - Notes sur le bilan

### 6.1. Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	Santé et Prévoyance	Dommages	Epargne	Autres	Total
Valeur brute au 31 décembre 2006	19 829	63 655			83 484
Acquisitions / compléments de prix	25 603	35 260			60 863
<b>VALEUR BRUTE AU 31 décembre 2007</b>	<b>45 432</b>	<b>98 915</b>			<b>144 347</b>
Dépréciations existantes au 31 décembre 2006	152	10 421			10 573
Dépréciations de l'exercice	414	-438			-24
<b>DEPRECIATION 31 décembre 2007</b>	<b>566</b>	<b>9 983</b>			<b>10 549</b>
<b>VALEUR NETTE 31 décembre 2006</b>	<b>19 677</b>	<b>53 234</b>			<b>72 910</b>
<b>VALEUR NETTE 31 décembre 2007</b>	<b>44 866</b>	<b>88 932</b>			<b>133 798</b>

Les écarts d'acquisition résultant des engagements de rachat des minoritaires représentent 12.154 K€ au 31 décembre 2007.

### 6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Valeur brute 31 décembre 2006	25 077
Investissements	8 431
Mouvements de périmètre	13 524
Sorties	-2 842
<b>VALEUR BRUTE 31 décembre 2007</b>	<b>44 190</b>
Amortissements 31 décembre 2006	17 805
Dotations	3 652
Mouvements de périmètre	11 006
Reprises liées aux cessions	-2 611
<b>AMORTISSEMENTS 31 décembre 2007</b>	<b>29 852</b>
Valeur Nette 31 décembre 2006	7 272
<b>VALEUR NETTE 31 décembre 2007</b>	<b>14 338</b>

### 6.3. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions & Installations techniques	Autres immobilisations Corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	TOTAL
VALEUR BRUTE 31/12/06	7 208	24 934	195	15	32 351
Investissements	466	8 867	642	57	10 032
Mouvements de périmètre	1 414	3 368			4 782
Ecarts de conversion			-19		-19
Reclassement		246	-246		
Sorties	-5 654	-8 395		-4	-14 053
<b>VALEUR BRUTE 31/12/07</b>	<b>3 433</b>	<b>29 020</b>	<b>572</b>	<b>68</b>	<b>33 093</b>
AMORTISSEMENTS 31/12/06	1 778	16 952			18 729
Dotations	229	3 721			3 950
Mouvements périmètre	281	2 660			2 941
Ecarts de conversion		-27			-27
Reprises	-1 125	-7 542			-8 667
<b>AMORTISSEMENTS 31/12/07</b>	<b>1 163</b>	<b>15 764</b>			<b>16 927</b>
VALEUR NETTE 31/12/06	5 430	7 982	195	15	13 622
<b>VALEUR NETTE 31/12/07</b>	<b>2 270</b>	<b>13 256</b>	<b>572</b>	<b>68</b>	<b>16 166</b>

## 6.4. Placements financiers

Les placements financiers sont évalués et comptabilisés conformément aux règles présentées dans la note 1.17.

### 6.4.1. Décomposition des placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Juste valeur	Coût historique	% juste valeur	Juste valeur	Coût historique	% juste valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	400	400	0%	172	108	0%
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat						
<b>IMMOBILIER DE PLACEMENT</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>0%</b>	<b>172</b>	<b>108</b>	<b>0%</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance						
Obligations disponibles à la vente (1)	177 058	181 851	57%	159 654	160 563	60%
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	1 308	1 308	0%			
Obligations détenues à des fins de transaction						
Obligations non cotées (coût amorti)						
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>178 366</b>	<b>183 158</b>	<b>58%</b>	<b>159 654</b>	<b>160 563</b>	<b>60%</b>
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance						
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)				14 085	12 384	5%
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction						
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)						
<b>OPCVM OBLIGATIONS</b>				<b>14 085</b>	<b>12 384</b>	<b>5%</b>
Actions disponibles à la vente (1)						
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Actions détenues à des fins de transaction						
Titres de participation disponibles à la vente (1)						
<b>ACTIONS</b>						
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	51 500	41 654	17%	45 957	33 883	17%
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
OPCVM actions détenues à des fins de transaction						
<b>OPCVM ACTIONS</b>	<b>51 500</b>	<b>41 654</b>	<b>17%</b>	<b>45 957</b>	<b>33 883</b>	<b>17%</b>
Autres actifs disponibles à la vente (1)	25 760	24 729	8%	14 130	13 839	5%
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)						
Autres actifs détenues à des fins de transaction	54 171	53 683	17%	33 081	32 751	12%
<b>AUTRES actifs (3)</b>	<b>79 931</b>	<b>78 412</b>	<b>26%</b>	<b>47 211</b>	<b>46 590</b>	<b>18%</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS</b>	<b>309 797</b>	<b>303 224</b>	<b>100%</b>	<b>266 907</b>	<b>253 419</b>	<b>100%</b>
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture						
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle						
Autres instruments dérivés						
<b>INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS</b>						
<b>TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>310 197</b>	<b>303 624</b>	<b>100%</b>	<b>267 078</b>	<b>253 527</b>	<b>100%</b>

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

Les obligations présentant un risque de crédit significatif ont fait l'objet sur l'exercice 2007 d'une provision pour dépréciation à hauteur de 2.387 K€.

## 6.4.2. Plus ou moins-values latentes sur placements financiers

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	Juste valeur	Coût historique	Plus values latentes	Moins values latentes	Juste valeur	Coût historique	Plus values latentes	Moins values latentes
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	400	400			172	108	64	
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat								
<b>IMMOBILIER DE PLACEMENT</b>	<b>400</b>	<b>400</b>			<b>172</b>	<b>108</b>	<b>64</b>	
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (1)	177 058	181 851	639	-5 432	159 654	160 563	305	-1 214
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)	1 308	1 308						
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>178 366</b>	<b>183 158</b>	<b>639</b>	<b>-5 432</b>	<b>159 654</b>	<b>160 563</b>	<b>305</b>	<b>-1 214</b>
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM obligations disponibles à la vente (1)					14 085	12 384	1 702	
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)								
<b>OPCVM OBLIGATIONS</b>					<b>14 085</b>	<b>12 384</b>	<b>1 702</b>	
Actions disponibles à la vente (1)								
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
Actions détenues à des fins de transaction								
Titres de participation disponibles à la vente (1)								
<b>ACTIONS</b>								
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	51 500	41 654	10 510	-663	45 957	33 883	12 085	-11
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
OPCVM actions détenues à des fins de transaction								
<b>OPCVM ACTIONS</b>	<b>51 500</b>	<b>41 654</b>	<b>10 510</b>	<b>-663</b>	<b>45 957</b>	<b>33 883</b>	<b>12 085</b>	<b>-11</b>
Autres actifs disponibles à la vente (1)	25 760	24 729	1 253	-222	14 130	13 839	290	
Autres actifs comptabilisées à la juste valeur par résultat (2)								
Autres actifs détenues à des fins de transaction	54 171	53 683	489	0	33 081	32 751	331	0
<b>AUTRES actifs (3)</b>	<b>79 931</b>	<b>78 412</b>	<b>1 741</b>	<b>-222</b>	<b>47 211</b>	<b>46 590</b>	<b>621</b>	<b>0</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS</b>	<b>309 797</b>	<b>303 224</b>	<b>12 891</b>	<b>-6 317</b>	<b>266 907</b>	<b>253 419</b>	<b>14 713</b>	<b>-1 225</b>
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture								
Instruments dérivés actifs dans une relation de couverture naturelle								
Autres instruments dérivés								
<b>INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS</b>								
<b>TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>310 197</b>	<b>303 624</b>	<b>12 891</b>	<b>-6 317</b>	<b>267 078</b>	<b>253 527</b>	<b>14 776</b>	<b>-1 225</b>
Dont instruments financiers actifs disponibles à la vente	255 626	249 541	12 402	-6 317	233 826	220 669	14 382	-1 225
Dont instruments financiers actifs détenus à des fins de transaction	54 171	53 683	489	0	33 081	32 751	331	0

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat, que l'on retrouve dans la ligne suivante du tableau

(2) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

(3) Y compris OPCVM de trésorerie

### 6.4.3. Placements financiers comptabilisés en Juste Valeur

DECOMPOSITION DES PLACEMENTS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur mesurée par des données de marché		Juste valeur mesurée par des techniques de valorisation		Total	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Obligations	176 310	157 626	2 056	2 028	178 366	159 654
OPCVM obligations		14 085				14 085
Actions						
OPCVM actions	51 500	45 957			51 500	45 957
Autres actifs (1)	25 760	14 130			25 760	14 130
Prêts						
<b>ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (2)</b>	<b>253 571</b>	<b>231 797</b>	<b>2 056</b>	<b>2 028</b>	<b>255 626</b>	<b>233 826</b>
Immobilier de placement						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions OPCVM actions						
Actions						
Autres actifs						
<b>ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (3)</b>						
Obligations						
OPCVM obligations						
Actions						
OPCVM actions						
Autres actifs (1)	54 171	33 081			54 171	33 081
<b>ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION</b>	<b>54 171</b>	<b>33 081</b>			<b>54 171</b>	<b>33 081</b>
<b>TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>307 741</b>	<b>264 879</b>	<b>2 056</b>	<b>2 028</b>	<b>309 797</b>	<b>266 907</b>
Dettes subordonnées						
Dettes représentées par des titres						
Comptes courants créditeurs						
Dettes d'exploitation						
Autres dettes						
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>						
Instruments financiers passifs sujet à la comptabilisation de couverture						
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement						
Autres instruments dérivés passifs						
<b>INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR</b>						
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>						

(1) Y compris OPCVM de trésorerie

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions

### 6.5. Variation des soldes d'impôts différés au bilan

#### 6.5.1. Analyse de la variation des impôts différés nets par nature

VARIATION DES SOLDES D'IMPOTS DIFFERES AU BILAN	Solde au 31/12/2006	Résultat	Capitaux propres	Variations de périmètre	Solde au 31/12/2007
<i>En milliers d'euros</i>					
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente	-3 286		1 906		-1 380
Engagement de retraite	803	263		257	1 323
Participation	1 144	80			1 224
Perte fiscale reportable	265	260		1 094	1 619
Autres différences temporaires	1 213	-884		444	773
<b>IMPOTS DIFFERES NETS</b>	<b>139</b>	<b>-281</b>	<b>1 906</b>	<b>1 233</b>	<b>3 559</b>

### 6.5.2. Ventilation des impôts différés nets par échéance

Impôts différés nets par échéance au 31 décembre 2007	Moins d'un an	Plus d'un an
<i>En milliers d'euros</i>		
Variations de juste valeur des titres classés en actifs disponibles à la vente		-1 380
Engagement de retraite		1 323
Participation	1 224	
Perte fiscale reportable	1 619	
Autres différences temporaires		773
<b>IMPOTS DIFFERES NETS</b>	<b>2 843</b>	<b>716</b>

### 6.6. Autres postes d'actif

#### 6.6.1. Décomposition des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	21 630	21 630	3 351	3 351
Créances nées des opérations de cession de réassurance	22 159	22 159	7 962	7 962
Créances clients	104 436	104 436	61 258	61 258
Créance d'impôt exigible	3 084	3 084	312	312
Autres créances	37 554	37 554	28 237	28 237
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>188 863</b>	<b>188 863</b>	<b>101 120</b>	<b>101 120</b>

La juste valeur des actifs n'est pas significativement différente du coût historique du fait des échéances courtes et de la nature de ces actifs.

#### 6.6.2. Ventilation par échéances des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2007		Plus de cinq ans
	Moins d'un an	Plus d'un an	
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	21 630		
Créances nées des opérations de cession de réassurance	22 159		
Créances clients	104 360	76	
Créance d'impôt exigible	3 059	25	
Autres créances	32 151	5 403	
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>183 359</b>	<b>5 504</b>	

### 6.6.3. Décomposition des autres postes d'actifs

AUTRES CREANCES <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Comptes courants débiteurs	418	1 %	50	0 %
Débiteurs divers	20 286	54 %	18 023	64 %
Prov. Cpte courant et débiteurs divers	-1 097	-3 %	-321	0 %
Charges constatées d'avance	17 947	48 %	10 485	36 %
<b>TOTAL</b>	<b>37 554</b>	<b>100 %</b>	<b>28 237</b>	<b>100 %</b>

AUTRES ACTIFS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Prêts et Dépôts et cautionnements	4 844	90 %	2 401	90 %
Intérêts et autres immobilisations financières	239	4 %	143	5 %
Autres	328	6 %	110	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 411</b>	<b>100 %</b>	<b>2 654</b>	<b>100 %</b>

TRESORERIE	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Valeurs mobilières de placement	96 568	54 %	98 881	59 %
Provision sur valeurs mobilières de placement	-	0 %	-31	0 %
Disponibilités	81 150	46 %	68 959	41 %
<b>TOTAL</b>	<b>177 718</b>	<b>100 %</b>	<b>167 809</b>	<b>100 %</b>



## **6.7. Gestion du capital**

Au 31 décembre 2007, les éléments relevant de la gestion du capital de la société sont exclusivement ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les modifications du capital et des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé la société à opérer au cours de l'exercice sur ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ;
- de consentir des options d'achat aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ;
- de remettre les titres en paiement ou échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les éléments d'information quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la gestion du capital au regard de la présente politique autorisée par l'Assemblée générale, mais également de mesurer leur traduction comptable et la rémunération du capital, sont présentés au travers des notes 6.8, 10 et 13.

## **6.8. Actions propres**

Il a été procédé au cours de l'exercice 2007 à l'achat total de 132 708 actions et à la vente de 149 216 actions. Ces opérations ont dégagé un produit de 314 K€ comptabilisé directement en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2007, la société APRIL GROUP détient 155 067 de ses propres actions acquises à un prix moyen de 42,30 euros. Ces actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres pour un montant de 6 559 K€.

## 6.9. Provisions techniques des contrats d'assurance

<i>En milliers d'euros</i>	Epargne		Santé - Prévoyance		Dommages		Total Assurance	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Provisions mathématiques			43 277	38 597	411	408	43 688	39 005
Provisions pour primes non acquises			3 378		11 764	8 520	15 142	8 520
Provisions pour sinistres <sup>(1)</sup>	42		119 949	94 897	73 833	70 736	193 823	165 633
Provisions résultant des tests de recouvrabilité								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risques en cours					733	1 067	733	1 067
Autres provisions			903	40			903	40
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>42</b>		<b>167 507</b>	<b>133 533</b>	<b>86 741</b>	<b>80 731</b>	<b>254 289</b>	<b>214 264</b>
Provisions mathématiques cédées			5 251	4 166			5 251	4 166
Provisions pour primes non acquises cédées					238	166	238	166
Provisions pour sinistres cédées <sup>(2)</sup>			43 193	45 177	31 448	31 001	74 641	76 178
Provisions résultant des tests de recouvrabilité cédées								
Provisions pour participation aux bénéfices								
Provisions pour risque en cours								
Autres provisions cédées								
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES - CONTRATS D'ASSURANCE</b>			<b>48 444</b>	<b>49 343</b>	<b>31 686</b>	<b>31 168</b>	<b>80 130</b>	<b>80 510</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NETTES</b>	<b>42</b>		<b>119 062</b>	<b>84 190</b>	<b>55 055</b>	<b>49 563</b>	<b>174 159</b>	<b>133 754</b>
<i>(1) dont IBNR =</i>			<i>15 705</i>	<i>12 030</i>	<i>16 724</i>	<i>11 924</i>	<i>32 011</i>	<i>23 888</i>
<i>dont provisions pour frais de gestion</i>			<i>2 869</i>	<i>2 198</i>	<i>3 669</i>	<i>4 796</i>	<i>6 278</i>	<i>4 992</i>
<i>(2) dont IBNR =</i>			<i>3 788</i>	<i>3 927</i>	<i>3 930</i>	<i>2 079</i>	<i>7 718</i>	<i>6 006</i>
<i>dont provisions pour frais de gestion</i>			<i>691</i>	<i>717</i>			<i>691</i>	<i>717</i>

## Evolution des provisions techniques

- **Evolution des valeurs brutes**

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER (1)</b>			<b>133 493</b>	<b>110 255</b>	<b>71 144</b>	<b>50 287</b>	<b>204 637</b>	<b>160 541</b>
Charge de sinistre totale (2)	42		96 202	86 637	49 349	58 301	145 592	144 938
Paievements totaux (2) (3)			-66 469	-63 399	-43 652	-37 443	-110 121	-100 842
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable					-2 597		-2 597	
Variations de change								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES A REGLER A FIN DE PERIODE</b>	<b>42</b>		<b>163 226</b>	<b>133 493</b>	<b>74 244</b>	<b>71 144</b>	<b>237 511</b>	<b>204 637</b>

(1) dont provisions mathématiques

(2) sur exercice et antérieurs

(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistre totale

- **Evolution des parts des réassureurs :**

En milliers d'euros	Epargne		Santé prévoyance		Dommages		Total	Total
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER (1)</b>			<b>49 343</b>	<b>36 011</b>	<b>31 001</b>	<b>13 338</b>	<b>80 344</b>	<b>49 349</b>
Charge de sinistre totale (2)			27 424	40 507	16 834	29 840	44 258	70 348
Paievements totaux (2) (3)			-28 323	-27 175	-16 388	-12 177	-44 710	-39 352
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable								
Variations de change								
<b>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES A REGLER A FIN DE PERIODE</b>			<b>48 444</b>	<b>49 343</b>	<b>31 448</b>	<b>31 001</b>	<b>79 892</b>	<b>80 344</b>

(1) dont provisions mathématiques

(2) sur exercice et antérieurs

(3) à retrancher car inclus dans la charge de sinistre totale

### 6.10. Passifs techniques des contrats d'investissement

Le développement de l'activité sur le marché de l'épargne assurance-vie entraîne la comptabilisation pour la première fois en 2007 de passifs techniques liés à des contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire pour 8 322 K€.

## 6.11. Provisions pour risques et charges

DETAIL DES PROVISIONS	31 décembre 2006	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	31 décembre 2007
<i>En milliers d'euros</i>					
Provisions pour litiges	3 021	-5	696	-621	3 091
Provisions pour retraite	3 996	1 138	518	-125	5 527
Autres provisions risques et charges	8 430	255	2 252	-5 278	5 659
<b>TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>15 447</b>	<b>1 388</b>	<b>3 466</b>	<b>-6 024</b>	<b>14 277</b>

Les principales hypothèses actuarielles retenues en tant que normes du Groupe pour la détermination des provisions pour indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4%
- taux de revalorisation des salaires : 2%
- taux d'inflation : 2%

Les autres provisions pour risques et charges couvrent principalement les engagements pris dans le cadre de la relocalisation engagée de plusieurs sociétés du Groupe.

Les provisions pour litiges correspondent essentiellement à des litiges nés dans le cadre des activités opérationnelles des sociétés du Groupe APRIL, dont aucun ne représente individuellement un montant significatif.

## 6.12. Passifs financiers

### 6.12.1. Décomposition des passifs financiers

DECOMPOSITION DES PASSIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Dettes subordonnées	1 524	5 %	1 524	19 %
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès d'établissements de crédits	10 703	35 %	1 021	13 %
Autres dettes financières	18 078	60 %	5 478	68 %
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COMPTABILISES AU COUT AMORTI</b>	<b>30 305</b>	<b>100 %</b>	<b>8 023</b>	<b>100 %</b>
Dettes subordonnées				
Dettes représentées par des titres				
Emprunts auprès des établissements de crédits				
Autres dettes financières				
<b>EMPRUNTS ET DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</b>				
Instrumentés dérivés incorporés sur contrats d'assurance				
Instrumentés dérivés passifs sujets à comptabilisation de couverture				
Autres instruments dérivés passifs				
<b>INSTRUMENTS DERIVES PASSIFS</b>				
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>30 305</b>	<b>100 %</b>	<b>8 023</b>	<b>100 %</b>
<i>Dont instruments financiers inscrits au passif détenus à des fins de transaction</i>				

Les passifs financiers résultant des engagements de rachat des minoritaires figurent dans le poste Autres dettes financières et s'élèvent à 15 118 K€ au 31 décembre 2007.

### 6.12.2. Ventilation par échéance des passifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes subordonnées			1 524
Emprunts auprès d'établissements de crédits	1 951	6 006	2 746
Autres dettes financières	2 316	15 762	
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>4 267</b>	<b>21 768</b>	<b>4 270</b>

## 6.13. Autres postes de passif

### 6.13.1. Décomposition des autres passifs

	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
DECOMPOSITION DES AUTRES PASSIFS <i>en milliers d'euros</i>	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6 919	2%	5 191	2%
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	37 449	12%	29 752	13%
Dettes d'exploitation	194 912	61%	131 275	58%
Dettes d'impôts exigibles	1 929	1%	4 540	2%
Autres dettes	77 851	24%	54 555	24%
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>319 060</b>	<b>100%</b>	<b>225 313</b>	<b>100%</b>

### 6.13.2. Ventilation par échéances des autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	6 919		
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	37 449		
Dettes d'exploitation	193 071	1 841	
Dettes d'impôts exigibles	1 929		
Autres dettes	66 381	11 470	
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>305 749</b>	<b>13 311</b>	

### 6.13.3. Décomposition des autres postes de passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	10 326	6 584

AUTRES DETTES	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Dettes sociales	31 905	41%	24 796	45%
Dettes fiscales (hors IS)	7 352	9%	5 980	11%
Comptes courants créditeurs	2 219	3%	650	1%
Dettes diverses	10 087	13%	11 819	22%
Produits constatés d'avance	26 288	34%	11 310	21%
Subventions d'investissement				
<b>Total des autres dettes</b>	<b>77 851</b>	<b>100%</b>	<b>54 555</b>	<b>100%</b>

DETTES D'EXPLOITATION	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Fournisseurs	147 212	76%	102 395	78%
Avances et acomptes reçus	46 868	24%	28 668	22%
Fournisseurs d'immobilisations	832		212	
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>194 912</b>	<b>100%</b>	<b>131 275</b>	<b>100%</b>

### 6.14. Instruments financiers à terme

Au 31 décembre 2007, APRIL GROUP ne possède aucun instrument financier à terme.

## Note 7 - Notes sur le tableau de flux de trésorerie

### 7.1. Charges nettes sans effet sur la trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7 486
Variation des provisions pour sinistres	33 728
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-26
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés	528
Impôts différés	282
<b>CHARGES NETTES SANS EFFET SUR LA TRESORERIE</b>	<b>41 998</b>

### 7.2. Capacité d'autofinancement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007
Résultat net consolidé	72 111
Elimination des charges sans effets sur la trésorerie	41 998
Résultat sur cession et autres	62
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>114 171</b>

### 7.3. Variation des actifs et des passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2007
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance	-7 886
Autres variations des créances et dettes	15 262
<b>Variation des actifs et des passifs</b>	<b>7 376</b>

### 7.4. Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	Trésorerie à la clôture Bilan 31/12/06	Variation	Trésorerie à la clôture Bilan 31/12/07
Soldes bancaires	68 959	12 191	81 150
Placements court terme	98 850	-2 282	96 568
Concours bancaires courants	-6 584	-3 742	-10 326
<b>TOTAL</b>	<b>161 225</b>	<b>6 167</b>	<b>167 392</b>

(1) Cf. Tableau de flux de trésorerie



## Note 8 - Transactions avec les parties liées

Lors de l'exercice 2007, la société ou l'une de ses filiales a réalisé les opérations suivantes avec des entreprises liées (montants présentés > 50 K€) :

	Nature du lien	Nature de la prestation	Charge / Produit pour le Groupe	Montant pour 2007 <i>En milliers d'euros</i>
Kaelia	Administrateur commun	Communication externe	Charge	889
Evolem*	Dirigeant commun	Assistance à la croissance externe	Charge	145
Evolem*	Dirigeant commun	Location immobilière	Produit	86
Terre d'Entreprise	Dirigeant / administrateur	Formation	Charge	600
ALP	Administrateur commun	Mise à disposition de moyens (dont location)	Charge	271
ALP	Administrateur commun	Redevance de marque	Charge	239
ALP	Administrateur commun	Mise à disposition de moyens	Produit	59
MUTUALP	Administrateur commun	Activité de courtage	Produit	501
PHIMAVAL	Dirigeant commun	Location immobilière	Charge	95
INTERACTION FINANCES	Dirigeant commun	Prestations de services	Charge	70
COURTIERS REUNIS	Administrateur commun	Activité de courtage	Charge	208
REUNIRASSURANCE	Dirigeant commun	Activité de courtage	Produit	520
SF3C	Administrateur commun	Prestations de services	Charge	382
ESSOR	Dirigeant commun	Activité de courtage	Produit	314
ESSOR	Dirigeant commun	Mise à disposition de moyens (dont location)	Charge	106
MONCEAU - CIAM	Dirigeant & Administrateur	Mandat de gestion	Produit	2 885
Hannover Re	Dirigeant & Administrateur	Réassurance	Charge	3 685

\* : Evolem, actionnaire majoritaire d'APRIL GROUP, détient 61,67% du capital social au 31 décembre 2007

Par ailleurs, APRIL GROUP est membre fondateur de l'association de préfiguration de la fondation pour la micro-assurance « Entrepreneur dans la Cité » et a versé à ce titre 500 K€ en 2007.

## **Note 9 - Gestion des risques financiers et d'assurance**

### **9.1. Classification des risques selon IFRS 7 et IFRS 4**

#### **9.1.1. Risques financiers**

La norme IFRS 7 reconnaît les catégories de risques financiers suivants :

- risque de marché : ce risque se décompose en risque de change, risque de juste valeur des instruments financiers à taux fixe, risque de valeur des instruments cotés ;
- risque de crédit : il correspond au risque de défaut d'un émetteur ou contrepartie c'est-à-dire le risque pour un créancier de perdre définitivement sa créance dans la mesure où le débiteur ne peut pas, même en liquidant l'ensemble de ses avoirs, rembourser la totalité de ses engagements ;
- risque de liquidité : c'est le risque de ne pas pouvoir vendre un instrument financier à une valeur proche de sa juste valeur. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de le vendre (absence de marché, de contrepartie acheteuse), soit par une décote dite d'illiquidité ;
- risque de cash flow lié aux taux d'intérêts : pour les instruments financiers à taux variables, les fluctuations des taux impliquent des variations sur les cash-flows futurs de la société.

#### **9.1.2. Risque d'assurance**

IFRS 4 prévoit que les contrats commercialisés par des compagnies d'assurances soient classés en contrats dits d'assurance et en contrats dits d'investissement.

La norme IFRS 4 précise qu'un contrat est qualifié de contrat d'assurance s'il expose la compagnie d'assurances à un risque d'assurance, qui correspond à un risque autre que financier pris en charge par l'assureur.

### **9.2. Courtage**

#### **9.2.1. Nature des risques associés au courtage**

Les sociétés de courtage du Groupe sont exposées aux risques financiers présentés au paragraphe 9.1.

#### **9.2.2. Gestion des risques associés au courtage**

Le courtage permet au Groupe, à travers son modèle financier dont les flux de trésorerie génèrent un besoin en fonds de roulement négatif, de présenter un niveau d'endettement très faible, réduisant le volume des passifs financiers exposés.

La trésorerie des sociétés de courtage du Groupe est intégralement investie en placements financiers à court terme, essentiellement à travers le FCP April

Trésorerie. Le FCP April Trésorerie est un fonds de fonds assimilable à un OPCVM de trésorerie (« équivalent monétaire ») et qui présente donc un risque en capital nul et une très faible volatilité.

### **9.2.3. Analyse de sensibilité**

Le résultat généré par la trésorerie des sociétés de courtage du Groupe est par conséquent sensible aux variations du taux de référence monétaire l'EONIA. A titre indicatif, une variation de l'EONIA de 100 points de base en moyenne sur l'année 2007 aurait eu un impact sur le résultat financier du groupe de 1 105 K€.

## **9.3. Compagnies d'assurances**

### **9.3.1. Nature des risques associés**

Les compagnies sont exposées aux risques financiers à la fois sur les actifs financiers qu'elles détiennent et sur les passifs financiers, y compris contrats d'investissement, qu'elles souscrivent.

Elles sont exposées au risque d'assurance à travers les portefeuilles de contrats d'assurance qu'elles détiennent.

Le Groupe est présent dans les secteurs de la Santé / Prévoyance et de l'assurance Dommages par le biais d'un portefeuille de contrats d'assurance dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un risque court, de faible montant unitaire et à forte fréquence ;
- un niveau d'expertise élevé ;
- une gestion internalisée.

Les provisions techniques afférentes aux contrats d'assurance sont évaluées selon les méthodes traditionnellement utilisées et conformément au Code des assurances sur la base de traitements statistiques et actuariels.

Par ailleurs, le Groupe développe son activité en 2007 dans le secteur de la Vie Epargne par le biais d'un portefeuille de contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire. Les risques associés sont portés par les adhérents. Une garantie optionnelle (plafonnée dans son montant) peut être mise en place lors de la souscription de ces contrats. En cas de souscription, cette garantie fait l'objet d'un démembrement et est assimilée en IFRS à un contrat d'assurance.

### **9.3.2. Procédure de gestion des risques financiers relatifs aux compagnies d'assurances**

Le portefeuille du Groupe est composé essentiellement des placements des compagnies d'assurances dont la gestion financière est déléguée pour la plus grande part auprès de prestataires spécialisés dans le cadre de mandats.

La réglementation des assurances fixe des critères stricts d'éligibilité des instruments financiers ainsi que des limites d'exposition, des règles de répartition du portefeuille entre les différents supports et des règles de dispersion des risques.

En outre, il est précisé qu'aucun instrument financier à terme n'est utilisé pour la gestion des placements.

Dans le cadre de cette gestion, le Groupe n'utilise à ce jour, aucun instrument de couverture contre les risques financiers. APRIL GROUP ne détient par ailleurs aucun véhicule de titrisation (CDO ou autres) en portefeuille.

### 9.3.3. Exposition aux risques financiers

- **Risques de marché**

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe exposés aux risques sur les marchés actions par grande zone géographique :

EXPOSITION AU RISQUE ACTIONS PAR LIEU DE COTATION	Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006	31/12/07	31/12/2006	31/12/2007
<i>En Milliers d'euros</i>							
Actions disponibles à la vente (1)							
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat							
Actions détenues à des fins de transaction							
Titres de participation disponibles à la vente (1)							
<b>ACTIONS</b>							
OPCVM actions disponibles à la vente (1)	49 328	41 420			2 172	4 537	51 500
OPCVM actions comptabilisées à la juste valeur par résultat							
OPCVM actions détenues à des fins de transaction							
<b>OPCVM ACTIONS</b>	<b>49 328</b>	<b>41 420</b>			<b>2 172</b>	<b>4 537</b>	<b>51 500</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>	<b>49 328</b>	<b>41 420</b>			<b>2 172</b>	<b>4 537</b>	<b>51 500</b>
<b>En %</b>	<b>95,8%</b>	<b>90,1%</b>			<b>4,2%</b>	<b>9,9%</b>	<b>100,0%</b>

(1) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat

- **Risque de change**

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs et des passifs financiers du Groupe aux risques sur les marchés de change :

EXPOSITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU RISQUE DE CHANGE (1)	31 décembre 2007		31 décembre 2006		Notionnel en devises des instruments dérivés	
	Valeur comptable en Kdevises	Valeur comptable en KC	Valeur comptable en Kdevises	Valeur comptable en KC	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actifs financiers libellés en EUR	-	305 954	-	244 768		
Actifs financiers libellés en GBP	1 768	2 411	1 579	2 345		
Actifs financiers libellés en USD			9 987	7 570		
Actifs financiers libellés en autres devises	-	1 432	-	12 224		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>309 797</b>		<b>266 907</b>		
Passifs financiers libellés en EUR		30 305		8 023		
Passif financiers libellés en GBP						
Passif financiers libellés en USD						
Passif financiers libellés en autres devises						
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>30 305</b>		<b>8 023</b>		

(1) Y compris exposition directe aux devises par l'intermédiaire des OPCVM détenus (risque de change non couvert)

- **Risque de taux**

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe exposés aux risques sur les marchés de taux par échéance :

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS (1) <i>En milliers d'euros</i>	Taux d'intérêt (2)	Répartition au 31 décembre 2007 par échéance						Valeur au bilan 31/12/2007	Valeur au bilan 31/12/2006
		Inf. à 1 an	Inf à 2 ans	Inf à 3 ans	Inf à 4 ans	Inf à 5 ans	Sup à 5 ans		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations détenues à la vente (3)		28 268	19 881	12 073	24 567	10 175	44 824	139 788	131 335
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)							929	929	
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
<b>OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR</b>		<b>28 268</b>	<b>19 881</b>	<b>12 073</b>	<b>24 567</b>	<b>10 175</b>	<b>45 753</b>	140 717	131 335
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)									14 085
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
<b>OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR</b>									14 085
Instruments dérivés passifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés passifs									
<b>INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR</b>									
Autres actifs financiers exposés au risque de juste valeur									
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE JUSTE VALEUR (5)</b>	<b>3,87%</b>	<b>28 268</b>	<b>19 881</b>	<b>12 073</b>	<b>24 567</b>	<b>10 175</b>	<b>45 753</b>	<b>140 717</b>	<b>145 421</b>
Obligations détenues jusqu'à leur échéance									
Obligations disponibles à la vente (3)		2 628	1 000		5 447	2 974	25 222	37 271	28 318
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (4)			378					378	
Obligations détenues à des fins de transaction									
Obligations non cotées (coût amorti)									
<b>OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW</b>		<b>2 628</b>	<b>1 378</b>		<b>5 447</b>	<b>2 974</b>	<b>25 222</b>	<b>37 649</b>	<b>28 318</b>
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance									
OPCVM obligations disponibles à la vente (3)									
OPCVM obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat									
OPCVM obligations détenues à des fins de transaction									
OPCVM obligations non cotées (coût amorti)									
<b>OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CASH FLOW</b>									
Instruments dérivés actifs sujets à la comptabilisation de couverture									
Instruments dérivés incorporés sur contrats d'assurance et d'investissement									
Autres instruments dérivés actifs									
<b>INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW</b>									
Autres actifs financiers exposés au risque de cash flow									
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE CASH FLOW (5)</b>	-	<b>2 628</b>	<b>1 378</b>		<b>5 447</b>	<b>2 974</b>	<b>25 222</b>	<b>37 649</b>	<b>28 318</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS EXPOSES AU RISQUE DE TAUX</b>	-	<b>30 896</b>	<b>21 259</b>	<b>12 073</b>	<b>30 014</b>	<b>13 149</b>	<b>70 975</b>	<b>178 366</b>	<b>173 739</b>
<b>En %</b>		<b>17,3%</b>	<b>11,9%</b>	<b>6,8%</b>	<b>16,8%</b>	<b>7,4%</b>	<b>39,8%</b>	<b>100,0%</b>	

(1) Les créances à court terme sont supposées à moins d'un an

(2) Taux facial pondéré des nominaux (le nominal correspond à la valeur à laquelle s'applique le taux facial), ou de manière alternative le taux de rendement actuariel pondéré des coûts amortis

(3) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été passée en résultat.

(4) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la rubrique juste au dessous.

(5) Le risque de taux se décompose en deux types de risques selon la typologie retenue par IAS 32 - 39 : risque de Juste Valeur (taux fixe) et risque de Cash Flow (taux variable)

Les passifs financiers exposés aux risques de taux sont non significatifs.

- **Risque de crédit**

Exposition au risque de crédit au travers des notations des émetteurs des obligations détenues

Dans le cadre de la gestion du portefeuille obligataire des compagnies et afin de limiter le risque de crédit, des règles en termes de notation des émetteurs sélectionnés par les organismes financiers habilités ont été définies.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par notation des émetteurs des actifs financiers exposés au risque de taux.

NATURE DES ACTIFS FINANCIERS <i>En milliers d'euros</i>	Répartition au 31 décembre 2007 par notation (1)						Valeur au bilan 31/12/07	Valeur au bilan 31/12/06
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB		
Obligations détenues jusqu'à leur échéance								
Obligations disponibles à la vente (2)	1 003	78 913	28 766	53 718	14 658		177 058	159 654
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)					1 308		1 308	
Obligations détenues à des fins de transaction								
Obligations non cotées (coût amorti)								
<b>OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT</b>	<b>1 003</b>	<b>78 913</b>	<b>28 766</b>	<b>53 718</b>	<b>15 966</b>		<b>178 366</b>	<b>159 654</b>
OPCVM obligations détenues jusqu'à leur échéance								
OPCVM Obligations disponibles à la vente (2)								14 085
OPCVM Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat (3)								
OPCVM Obligations détenues à des fins de transaction								
OPCVM Obligations non cotées (coût amorti)								
<b>OPCVM OBLIGATIONS EXPOSEES AU RISQUE DE CREDIT</b>								<b>14 085</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 003</b>	<b>78 913</b>	<b>28 766</b>	<b>53 718</b>	<b>15 966</b>		<b>178 366</b>	<b>173 739</b>
<i>En %</i>	<b>0,6%</b>	<b>44,2%</b>	<b>16,1%</b>	<b>30,1%</b>	<b>9,0%</b>		<b>100,0%</b>	

(1) Notation de l'agence Standard & Poors

(2) N'incluent pas les actifs disponibles à la vente dont la perte de valeur a été enregistrée en résultat de l'exercice

(3) Hors titres détenus à des fins de transactions qui apparaissent dans la ligne suivante du tableau

### Exposition au risque de crédit au travers des opérations de réassurance

La notation dont bénéficient les réassureurs est considérée par le Groupe comme un critère déterminant dans le choix des partenaires réassureurs car elle témoigne de leur solidité financière.

	Chiffres au 31 décembre 2007 (1)						Total
	ND	AAA	AA	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Inf à BBB	
Total primes cédées (2)	20 467	1 173	47 436	20 788	332	0	<b>90 195</b>
<b>En % des primes cédées</b>	<b>22,7%</b>	<b>1,3%</b>	<b>52,6%</b>	<b>23,0%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Rappel 31.12.2006</b>	<b>20,6%</b>	<b>1,2%</b>	<b>61,1%</b>	<b>16,3%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>
Nombre de réassureurs	6	1	4	3	1		<b>15</b>
<b>En % du nombre de réassureurs</b>	<b>40,0%</b>	<b>6,7%</b>	<b>26,7%</b>	<b>20,0%</b>	<b>6,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Rappel 31.12.2006</b>	<b>41,7%</b>	<b>8,3%</b>	<b>16,7%</b>	<b>25,0%</b>	<b>8,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>

(1) Notation Standard & Poors (long terme)

- **Risque de liquidité**

La plupart des placements financiers détenus par APRIL GROUP sont admis sur une place de cotation officielle ou équivalente et présente un risque de liquidité faible. Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers détenus par APRIL GROUP classés selon leur degré de liquidité :

VALEUR AU BILAN AU 31 décembre 2007 <i>En milliers d'euros</i>	Actions	Obligations	OPCVM	Autres actifs	<b>Total</b>	<b>En % du total</b>	<i>Rappel 31/12/06</i>
Titres cotés ou OPCVM à valorisation quotidienne		176 307	110 601		<b>286 909</b>	<b>92,6%</b>	99,0%
OPCVM à valorisation non quotidienne			11 257		<b>11 257</b>	<b>3,6%</b>	0,3%
Titres non cotés		2 056		9 575	<b>11 631</b>	<b>3,8%</b>	0,8%
<b>TOTAL</b>		<b>178 363</b>	<b>121 859</b>	<b>9 575</b>	<b>309 797</b>	<b>100,0%</b>	100,0%



### 9.3.4. Analyse de sensibilité aux risques financiers

- Analyse de sensibilité au risque de marché actions et de change**

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts de l'évolution des marchés de change et d'actions sur l'ensemble des portefeuilles d'APRIL GROUP.

Pour les lignes d'OPCVM, l'impact a été calculé par transparence, c'est-à-dire que l'impact indirect de la composition de l'actif des OPCVM détenus (en terme de marché actions cible et de devises) a été répercuté sur le portefeuille global.

Par hypothèse, pour tous les actifs financiers exposés aux marchés actions et de change, une sensibilité de 1 a été appliquée.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AU RISQUE DE MARCHE <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur les capitaux propres	
	31/12/2007	31/12/2006
<b>AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>	<b>5 635</b>	<b>7 702</b>
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	5 251	5 488
Variation de +/- 10% de l'indice DJ (1)		
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	384	2 214
<b>APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>	<b>5 635</b>	<b>7 702</b>
Variation de +/- 10% de l'indice CAC (1)	5 251	5 488
Variation de +/- 10% de l'indice DJ (1)		
Variation de +/- 10% des taux de change euro / autres devises	384	2 214

(1) Impact de la variation globale des marchés

- Analyse de sensibilité au risque de taux**

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'une simulation des impacts qu'aurait une évolution des marchés de taux sur l'ensemble du portefeuille obligataire d'APRIL GROUP.

SENSIBILITE DES ACTIFS FINANCIERS AUX RISQUES DE TAUX <i>En milliers d'euros</i>	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres	Impact sur la juste valeur	Impacts résultat consolidé	Impact sur les capitaux propres
	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
<b>AVANT EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>						
<b>Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque</b>	<b>4 982</b>	<b>-227</b>	<b>4 982</b>	<b>4 165</b>	<b>-222</b>	<b>4 165</b>
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	4 982		4 982	4 165		4 165
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-227			-222	
<b>APRES EFFET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>						
<b>Variation de +/- 1% du taux de rendement sans risque</b>	<b>4 982</b>	<b>-227</b>	<b>4 982</b>	<b>4 165</b>	<b>-222</b>	<b>4 165</b>
Dont instruments financiers exposés au risque de valeur juste	4 982		4 982	4 165		4 165
Dont instruments financiers exposés au risque de cash flow		-227			-222	

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de juste valeur correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur la valorisation des lignes obligataires à taux fixe détenues en portefeuille. Il a été calculé directement à partir de la sensibilité du portefeuille obligataire.

Les chiffres sur les instruments financiers exposés au risque de cash-flow correspondent à l'impact qu'aurait une variation des taux sur le total annuel des coupons prévisionnels encaissés sur les obligations à taux variable détenues en portefeuille.

### **9.3.5. Procédure de gestion des risques d'assurance**

La politique de risque du Groupe, dont les principales orientations sont définies de manière centralisée au sein des Comités d'engagement, s'articule autour des axes suivants :

- définition d'une politique générale de souscription ;
- définition de limites d'exposition et de leur usage ;
- définition d'une politique de réassurance ;
- suivi des différents résultats techniques ;
- définition des méthodes d'évaluation des risques ;
- recensement et suivi des risques placés.

Les principaux éléments susceptibles d'avoir une influence sur l'évolution de la sinistralité des compagnies d'assurances sont les suivants :

#### **Assurances Dommages :**

- branche automobile : une succession anormale de sinistres majeurs (accidents graves avec dommages corporels) ;
- branches multirisques particuliers et professionnels : une succession anormale de sinistres majeurs sur des locaux ou des immeubles (incendie ou explosion au gaz...) ou une catastrophe naturelle (tempête, séisme...).

#### **Santé / Prévoyance :**

- décès dans le cadre d'un contrat portant sur de gros capitaux ;
- décès multiples dans le cadre de contrats collectifs (attentat, accident d'avion...) ;
- épidémie impliquant de nombreux arrêts de travail ;
- pandémie avec risque de mortalité multiple.

#### **Vie Epargne :**

- décès dans le cadre d'un contrat portant sur de gros capitaux et associé à une baisse durable des marchés financiers.

Ces risques sont réduits à deux niveaux :

- en amont, par la politique de souscription (très grande sélectivité dans le choix des risques, limitation de la concentration, plafonnement des seuils de rétention, application de franchises unitaires élevées) ;

- en aval, par la politique de réassurance (cession des risques en quote part, écrêtement des plus gros sinistres, limitation du nombre d'occurrence par événement).

### 9.3.6. *Suivi des dégagements de boni / mali*

L'observation du déroulé des provisions techniques depuis plusieurs exercices permet d'observer le dégagement récurrent de boni.

## Note 10 - Paiements sur base d'actions

### 10.1. Suivi des plans d'attributions d'options

	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date du CA/Directoire	26/04/01	13/12/01	25/04/02	12/12/02	24/04/03	29/04/04	28/04/05	28/04/05
Nombre total d'actions offertes à la date du plan	373 500	80 000	76 000	25 000	37 000	44 000	47000*	65 000
Point de départ d'exercice des options	26/04/06	14/12/06	26/04/07	13/12/07	25/04/08	30/04/09	01/05/09	01/05/09
Date d'expiration	25/04/08	13/12/08	25/04/09	12/12/09	25/04/10	30/04/11	30/04/11	30/04/11
Prix de souscription	20,21 €	16,86 €	16,69 €	15,57 €	13,91 €	15,94 €	23,43 €	23,43 €
<b>NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2007</b>	<b>11 953</b>	<b>2 000</b>	<b>15 685</b>	<b>13 550</b>	<b>32 000</b>	<b>20 000</b>	<b>41 000</b>	<b>45 000</b>

	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18
Date du CA/Directoire	28/04/06	28/04/06	10/07/06	26/04/07	26/04/07	26/04/07
Nombre total d'actions offertes à la date du plan	70 000	10 000	116 000	40 000	21 000	226 000
Point de départ d'exercice des options	29/04/10	29/04/10	11/07/10	27/04/13	27/04/11	27/04/11
Date d'expiration	28/04/12	28/04/12	10/07/12	26/04/14	26/04/13	26/04/13
Prix de souscription	42,32 €	42,32 €	39,42 €	40,56 €	40,56 €	40,56 €
<b>NOMBRE DE STOCK OPTIONS EN VIGUEUR FIN DECEMBRE 2007</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>116 000</b>	<b>40 000</b>	<b>21 000</b>	<b>213 000</b>

\* Plan conditionné à l'atteinte d'objectifs économiques.

Conformément à la norme IFRS 2, le coût des services reçus rémunéré en actions aux employés est comptabilisé dans les comptes consolidés.

A ce titre le montant comptabilisé pour l'exercice 2007 s'élève à 528 K€.

## 10.2. Modèle de valorisation utilisé

Le modèle Black and Scholes d'évaluation des options a été utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur actions APRIL jusqu'en 2006. Le modèle Merton, dérivé du modèle Black and Scholes, est utilisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les effets du changement de mode de calcul sont non significatifs.

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options sont présentées ci-dessous :

<b>Juste valeur des options de souscription d'actions</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Taux de dividende	0,9%	0,47%
Volatilité	30%	27,85%
Taux d'intérêt sans risque	4%	3,68%
<b>Moyenne pondérée des justes valeurs des options à date d'attribution</b>	<b>12,35€</b>	<b>10,36 €</b>

L'hypothèse de dividende attendu est basée sur le consensus de marché.

Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations de l'Etat français pour la maturité appropriée.

## Note 11 - Investissements

Les dépenses d'investissement en immobilisations corporelles ou incorporelles engagées au cours de la période sont non significatives.

## Note 12 - Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe vis-à-vis de tiers sont les suivants au 31 décembre 2007:

<i>En milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Nantissements	8 079	80 453 (1)
Hypothèques	NA	NA
Cautions	50	158
Autres	74	NA
<b>TOTAL</b>	<b>8 203</b>	<b>80 606</b>

(1) : nantissements reçus dans le cadre d'opérations de réassurance

### **Engagements de rachat des minoritaires :**

Les engagements de rachat des minoritaires ne remplissant pas la règle précisée dans la note 1.28 concernent les sociétés suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Part des minoritaires	Engagement de vente du minoritaire	Engagement d'achat du Groupe	Période d'option
APRIL Cover	30%	Oui	Oui	30.06.2012 au 30.06.2013
L&E Title Insurance Services	14%	Non	Oui	01.01.2009 au 30.06.2020 (1)
APRIL North America	30,1%	Oui	Oui	30.06.2012 au 30.09.2025
APRIL Yacht Broker di Assicurazioni	30%	Oui	Oui	À compter du 01.07.2007 (1)
APRIL Santé	2,62%	Oui	Oui	A compter du 31.03.2018
Solidaris	20%	Oui	Oui	A compter du 01.04.2018
APRIL Réunion	8,75%	Oui	Oui	A compter du 01.04.2011
Assinco	20%	Oui	Oui	01.01.2012 au 30.06.2016

(1) Non chiffrable

### **Note 13 - Résultat net et dividendes**

La société calcule un résultat par action et un résultat par action sur une base totalement diluée.

Le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen d'actions en circulation pondéré sur l'exercice.

Le résultat par action sur une base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock options.

Le résultat par action se présente ainsi :

	31 décembre 2007
<b>RESULTAT NET</b>	<b>72 111</b>
Nombre d'actions ordinaires pondérées à l'ouverture (en millier)	40 732
Emission d'actions hors options	
Exercice d'options	79
Titres d'autocontrôle	-155
<b>NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES PONDEREES</b>	<b>40 656</b>
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>	<b>1,77</b>
Instruments dilutifs : stock options	631
<b>NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES PONDERE APRES INTEGRATION DES INSTRUMENTS POTENTIELS DILUTIFS</b>	<b>41 287</b>
<b>RESULTAT NET (EVENTUELLEMENT IMPACTE DES INSTRUMENTS DILUTIFS)</b>	
<b>RESULTAT NET PAR ACTION DILUE</b>	<b>1,75</b>

Les dividendes versés en 2007, 2006 et 2005 au titre des exercices 2006, 2005 et 2004 se sont élevés respectivement à 16 293 K€ (soit 0,4 € par action y compris actions propres), 13 395 K€ (soit 0,33 € par action) et 8 896 K€ (soit 0,22 € par action).

Un dividende de 0,44 euros par action, représentant une distribution totale de 17 957 K€, sera proposé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2008. Cette distribution n'est pas comptabilisée en charges à payer dans les états financiers.

#### **Note 14 - Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.

# **APRIL GROUP SA**

Siège Social : 83-85, boulevard Vivier Merle - 69 487 LYON Cedex 03  
Société Anonyme au capital de 16.324.252,80 €

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société APRIL GROUP SA relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, tels qu'ils sont présentés aux pages 117 à 190.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test annuel de dépréciation selon des modalités décrites dans la note 1.16 des notes aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données et revoir les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société, vérifier la méthodologie de calcul et apprécier les évaluations qui en résultent ;
- Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 1.17 des notes aux états financiers consolidés. Nous avons apprécié la mise en œuvre de ces modalités d'évaluation ainsi que la cohérence de la classification retenue avec les principes du Groupe;
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 1.23 des notes aux états financiers consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



*Fait à Villeurbanne, le 3 mars 2008*

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

---

MAX DUMOULIN

---

**DELOITTE & ASSOCIES**

OLIVIER ROSIER

---

JEAN-CLAUDE LEMAIRE

---

## IV – Comptes sociaux

### Comptes sociaux APRIL GROUP au 31 décembre 2007

#### Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2007	2006	2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	10			
Subvention d'exploitation				18
Reprises sur amortissements et provisions	9	510	3 217	3 508
Transfert de charges				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>510</b>	<b>3 217</b>	<b>3 526</b>
Autres achats et charges externes	11	2 472	2 221	2 733
Impôts et taxes		318	296	313
Salaires et traitements		2 057	1 881	1 716
Charges sociales		1 067	1 049	752
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.2	192	155	194
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges	9	4 861	6 001	3 208
Autres charges		92	95	93
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>11 059</b>	<b>11 698</b>	<b>9 009</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-10 549</b>	<b>-8 481</b>	<b>-5 483</b>
Dividendes reçus		94 246	34 418	39 303
Autres produits financiers		11 617	3 290	12 870
Charges financières		1 817	124	3 450
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	12	<b>104 046</b>	<b>37 584</b>	<b>48 723</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>93 497</b>	<b>29 103</b>	<b>43 240</b>
Produits exceptionnels		25 248	86	8 692
Charges exceptionnelles		22 884	86	10 926
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	13	<b>2 364</b>	<b>0</b>	<b>-2 234</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>95 861</b>	<b>29 103</b>	<b>41 006</b>
Participation des salariés				159
Impôt sur les bénéfices	14	-8 797	-3 384	-3 290
<b>RESULTAT NET</b>		<b>104 658</b>	<b>32 487</b>	<b>44 137</b>

## Bilan en K€

<i>En milliers d'euros</i>	Note	2007		2006	2005	
ACTIF		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	NET
Immobilisations incorporelles	2.1	1 162	961	201	25	51
Immobilisations corporelles	2.1	995	752	243	317	364
Immobilisations financières	2.1	270 745	2 267	268 478	142 366	110 425
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>272 902</b>	<b>3 980</b>	<b>268 922</b>	<b>142 708</b>	<b>110 840</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	5	212		212		0
Clients et comptes rattachés	5	42		42		
Autres créances	5	5 972		5 972	6 873	6 688
Valeurs mobilières de placement	6	19 197		19 197	25 391	34 086
Disponibilités		361		361	408	83
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>25 784</b>		<b>25 784</b>	<b>32 672</b>	<b>40 857</b>
Comptes de régularisation et assimilés	5	117		117	124	128
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>298 803</b>	<b>3 980</b>	<b>294 823</b>	<b>175 504</b>	<b>151 825</b>

PASSIF	Note	2007	2006	2005
Capital	7	16 324	16 293	16 237
Primes		11 392	10 021	7 325
Réserve légale		1 629	1 624	1 608
Réserves réglementées				
Autres réserves		117 932	101 744	71 018
Report à nouveau		90	23	20
Résultat de l'exercice		104 658	32 487	44 137
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>252 025</b>	<b>162 192</b>	<b>140 345</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>9</b>	<b>10 418</b>	<b>6 066</b>	<b>3 282</b>
Emprunts et dettes financières	5	30 000	9	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	5	531	694	672
Autres dettes	5	1 849	6 543	7 517
<b>DETTES</b>	<b>5</b>	<b>32 380</b>	<b>7 246</b>	<b>8 198</b>
Comptes de régularisation et assimilés				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>294 823</b>	<b>175 504</b>	<b>151 825</b>

## Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	2007	2006	2005
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>25 790</b>	<b>34 159</b>	<b>47 456</b>
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	100 169	34 055	35 785
dont dividendes reçus des filiales	94 246	34 418	39 303
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 205	-392	4 246
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité de holding d'animation</b>	<b>121 754</b>	<b>33 663</b>	<b>40 031</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles	-249	-2	-48
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles	-44	-80	-62
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	42
Décaissements sur acquisitions de titres de participation	-180 581	-14 461	-23 457
Encaissements sur cessions de titres de participation	25 182	85	9 190
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières	-124 519	-44 550	-40 257
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières	162 841	27 615	8 148
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-117 370</b>	<b>-31 392</b>	<b>-46 444</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Somme reçue lors d'augmentation de capital liée à l'exercice de stock option	1 402	2 752	2 010
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-16 227	-13 392	-8 894
Encaissements provenant d'emprunts	30 000	0	0
Remboursement d'emprunts			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations financières</b>	<b>15 175</b>	<b>-10 640</b>	<b>-6 884</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>19 559</b>	<b>25 790</b>	<b>34 159</b>
Dont:			
Valeurs Mobilières de Placement	18 230	24 023	33 722
Actions propres classées en VMP	967	1 369	363
Disponibilités	362	398	74

## Faits caractéristiques

### **Création de sociétés nouvelles :**

APRIL GROUP SA a créé neuf nouvelles sociétés au cours de l'exercice 2007: APRIL Alpha, APRIL Delta, APRIL Gamma, APRIL Kappa, APRIL Omega, APRIL Sigma, Lacassagne Assurance, APRIL North America, APRIL Mediterranean Limited.

### **Cession de titres**

Dans le cadre de sa réorganisation autour de ses branches d'activité, APRIL GROUP SA a cédé en 2007 :

- 100% du capital de la société Mutant Assurances, anciennement Assurance Juridique, à la société APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS ;
- 66% du capital de la société Cogevalp à la société APRIL GROUP CORPORATE ;
- 100% du capital des sociétés suivantes (créations fin 2006 ou courant 2007) : APRIL Partenariats, APRIL International, APRIL Direct, APRIL Distribution, APRIL Services, APRIL Projet, APRIL Réseau, Lacassagne Assurance.

### **Opérations en capital relatives aux participations d'APRIL GROUP SA**

Les opérations suivantes ont été opérées en 2007 :

- Augmentation de capital par incorporation de créances pour les sociétés :
  - o APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS (ex APRIL DEVELOPPEMENT) pour 82,5 M€,
  - o APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES (ex APRIL CORPORATE) pour 17,5 M€,
  - o APRIL GROUP CORPORATE (ex APRIL SOLUTIONS) pour 40,5 M€.
- Souscription aux augmentations de capital des sociétés :
  - o APRIL GROUP VIE EPARGNE pour 20 M€,
  - o Axeria Prévoyance pour 6 M€.
- Absorption de la société APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES par voie de fusion par la société APRIL GROUP CORPORATE.

## **Notes annexes aux comptes sociaux d'APRIL GROUP SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2007**

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le total net s'élève à 294 823 K€, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 104 658 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 février 2008.

Les comptes sociaux de la société APRIL GROUP SA sont inclus dans les comptes consolidés du groupe APRIL GROUP.

Les comptes consolidés du groupe APRIL GROUP sont inclus dans les comptes consolidés de la société EVOLEM SA.

Note 1 - Règles et méthodes comptables .....	200
Note 2 - Actif immobilisé.....	203
Note 3 - Titre de participation.....	204
Note 4 - Actions propres .....	205
Note 5 - Créances et dettes.....	205
Note 6 - Valeurs mobilières de placement .....	206
Note 7 - Capitalisation du capital social.....	206
Note 8 - Variation des capitaux propres .....	206
Note 9 - Provisions pour risques et charges.....	207
Note 10 - Chiffre d'affaires .....	207
Note 11 - Charges externes.....	207
Note 12 - Résultat financier.....	208
Note 13 - Résultat exceptionnel .....	208
Note 14 - Impôt sur les bénéfices .....	208
Note 15 - Engagements donnés et reçus.....	209
Note 16 - Effectif moyen .....	209
Note 17 - Rémunération des dirigeants.....	209
Note 18 - Droit individuel à la formation .....	210
Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture.....	210

## **Note 1 - Règles et méthodes comptables**

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 paru au journal officiel du 21 septembre 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **1.1. Immobilisations incorporelles**

La marque APRIL est totalement amortie.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation, comprise entre un an et trois ans.

### **1.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée effective d'utilisation généralement égale à :

- |  |       |
|--|-------|
| - installations générales et agencements | 8 ans |
| - matériel de transport                  | 5 ans |
| - matériel de bureau                     | 5 ans |
| - matériel informatique                  | 3 ans |
| - mobilier                               | 5 ans |

Conformément au règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs, les indices de perte de valeur sont recherchés à la clôture et lors de l'établissement des situations intermédiaires.

Le cas échéant, une dépréciation est évaluée et comptabilisée.

### **1.3. Titres de participation**

La valeur brute des participations est constituée par leur coût d'achat y compris les frais accessoires directement liés à l'acquisition.



Les participations sont évaluées selon leur valeur d'utilité :

- la valeur d'utilité des titres est calculée selon une méthode basée notamment sur l'actif net et l'actualisation des flux futurs de trésorerie tels qu'ils ressortent des plans à moyen terme ;
- la valeur d'utilité des autres titres de participation est évaluée selon l'actif net ;
- lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable une provision pour dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

#### **1.4. Prêts et créances**

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

#### **1.5. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont évaluées au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

Les autres valeurs mobilières de placement sont évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **1.6. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges contiennent les engagements dont l'échéance ou le montant est incertain et découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Chacun des litiges connus dans lesquels APRIL GROUP SA est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et, après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

#### **1.7. Indemnités de départ à la retraite**

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

#### **1.8. Opérations en devises**

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes sont valorisées au cours de la clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la

rubrique « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques, le cas échéant.

### **1.9. Impôts sur les résultats**

La société APRIL GROUP est tête du groupe d'intégration fiscale constitué par la société APRIL GROUP et ses filiales APRIL Assurances, APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS, APRIL Premium, APRIL Mobilité, APRIL Patrimoine, APRIL GROUP CORPORATE, TMS CONTACT, APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE, APRIL Conseils, APRIL Santé, FORUM FINANCES, Easyssur, ALLO Assurances, FGA, CIARE, Axeria Iard, Axeria Prévoyance, SFG, CGCA, Solucia Protection Juridique, GI2A, , APRIL Immobilier, SASCO, SEPCOFI, Axeria Vie, Europassur, APRIL GROUP VIE, ISR COURTAGE, APRIL Solutions Entreprises, APRIL Assurances Entreprises, APRIL Corporate Broking, APRIL Marketing Solutions, APRIL Solutions détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe, liées aux déficits des sociétés intégrées, sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la société APRIL GROUP et font l'objet d'une provision pour couvrir le risque de devoir rembourser à des filiales devenant bénéficiaires l'impôt sur les sociétés correspondant aux déficits utilisés par APRIL GROUP.

## Note 2 - Actif immobilisé

### 2.1. Valeurs brutes

En K€	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>913</b>	<b>249</b>		<b>1 162</b>
Installations générales, agencements divers	354	9		363
Matériel de transport	58			58
Matériel de bureau et informatique, mobilier	539	35		574
Immobilisations en cours				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>951</b>	<b>44</b>		<b>995</b>
Autres participations	73 127	180 641	22 941	230 827
Créances rattachées à des participations	72 576	124 519	162 842	34 253
Prêts, autres immobilisations financières	5 664	1		5 665
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>151 367</b>	<b>305 161</b>	<b>185 783</b>	<b>270 745</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>153 231</b>	<b>305 454</b>	<b>185 783</b>	<b>272 902</b>

Les variations significatives enregistrées au cours de l'exercice sur les lignes « Autres participations » et « Créances rattachées à des participations » résultent principalement des opérations réalisées sur le capital des filiales d'APRIL GROUP SA et présentées dans la partie « Faits caractéristiques » de la présente annexe.

### 2.2. Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE En K€	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>888</b>	<b>72</b>		<b>960</b>
Installations générales / agencements	202	45		247
Matériel de transport	12	12	1	23
Matériel de bureau/Mobilier	420	63		483
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>634</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>753</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 522</b>	<b>192</b>	<b>1</b>	<b>1 713</b>

### 2.3. Provisions

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE En K€	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Dépréciation des immobilisations financières	9 001		6 734	2 267
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 001</b>		<b>6 734</b>	<b>2 267</b>

Une reprise de provision sur immobilisations financières a été constatée suite à l'augmentation de capital par incorporation de créances réalisée sur la société APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS.

## 2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 1 162 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Marque APRIL	686 K€
- Logiciels	476 K€

## Note 3 - Titres de participation

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIETE ASTREINTE A LA PUBLICATION	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE (EN %)	RESULTATS (BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS)
En K€				
Filiales (détenues à + 50%)				
AXERIA IARD	13 000	19 055	100%	11 005
AXERIA INSURANCE COMPANY	4 772	352	100%	42
SOLUCIA PROTECTION JURIDIQUE	7 600	-311	100%	-189
FORUM FINANCES	2 212	-3 038	100%	-48
APRIL GROUP VIE EPARGNE	20 037	-391	100%	-31
APRIL NORTH AMERICA	1 906	-62	69,9%	-61
APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS	82 919	2 109	100%	4 626
AXERIA PREVOYANCE	21 000	20 315	100%	10 165
APRIL GROUP PREVOYANCE INDIVIDUELLE	501	28 127	100%	74 368
APRIL GROUP CORPORATE	50 083	5 900	100%	-1 611
APRIL MEDITERRANEAN LIMITED	12 500	12 500	100%	0

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	FILIALES FRANCAISES	FILIALES ETRANGERES	PARTICIPATIONS FRANCAISES	PARTICIPATIONS ETRANGERES
En K€				
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute :	211 889	18 930	7	
Nette :	210 400	18 930	7	
Montant des prêts et avances accordés :				
Brute :	34 253			
Nette :	33 475			
Montant des cautions et aval donnés				
Montant des dividendes encaissés	94 246			

## Note 4 - Actions propres et options de souscriptions d'actions attribuées

### 4.1. Actions propres

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 avril 2007, APRIL GROUP SA a poursuivi son programme de rachat d'actions. APRIL GROUP a ainsi procédé au rachat de 132 708 actions pour un montant de 5 443 K€, et à la vente de 149 216 actions pour un montant de 5 844 K€. Le résultat des cessions s'élève à 314 K€ et est comptabilisé dans la rubrique « Autres produits financiers ».

La société détient 155 067 actions au 31 décembre 2007, dont 22 117 affectées au contrat d'animation du titre et comptabilisées dans les valeurs mobilières de placement.

132 950 actions acquises en 2006, initialement affectées à un programme de rachat dans le cadre d'une opération de croissance externe, sont comptabilisées dans les immobilisations financières en actions propres.

### 4.2. Options de souscription d'actions

Conformément aux décisions du Directoire du 26 avril 2007, et validées par le Conseil de surveillance du 26 avril 2007, 287 000 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à des membres du personnel ou des dirigeants d'APRIL GROUP SA ou de ses filiales (prix d'émission : 40,56 €). 630 688 options de souscription demeurent exerçables à fin 2007.

## Note 5 - Créances et dettes

ETAT DES CREANCES En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	212	212	
Autres créances clients	42	42	
Groupe et associés	5 524	5 524	
Débiteurs divers	448	448	
Charges constatées d'avance	117	117	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 343</b>	<b>6 343</b>	

Le montant des comptes courants débiteurs à l'égard des autres sociétés du groupe s'élève à 5 524 K€ correspondant principalement aux créances d'impôt dues par les sociétés membres de l'intégration fiscale.

ETAT DES DETTES En K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Dettes liées à des participations	30 000		30 000
Concours bancaires	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	531	531	
Dettes fiscales et sociales	1 156	1 156	
Groupe et associés	610	610	
Autres dettes	83	83	
Produits constatés d'avance	-		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32 380</b>	<b>2 380</b>	<b>30 000</b>

## Note 6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 19 197 K€ au 31 décembre 2007 et se décomposent de la manière suivante :

En K€	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
OPCVM monétaires	18 230	18 244	14
Actions propres	967	967	0
<b>TOTAL</b>	<b>19 197</b>	<b>19 197</b>	<b>14</b>

## Note 7 - Composition du capital social

	2007	2006	2005
Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice	40 731 948	40 591 983	40 435 713
Augmentation de capital	78 684	139 965	156 270
Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice	40 810 632	40 731 948	40 591 983
Résultat par action	2,56	0,79	1,09

Au 31 décembre 2007, le capital social d'APRIL GROUP SA est composé de 40 810 632 actions ordinaires intégralement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

## Note 8 - Variation des capitaux propres

### Tableau des variations des capitaux propres 2005/2006/2007

Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2005 En K€	140 345
Augmentation de capital de l'exercice 2006	2 752
Distribution de dividendes	- 13 392
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2006	32 487
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2006	162 192
Augmentation de capital de l'exercice 2007 (1)	1 402
Distribution de dividendes	-16 227
Autres variations	
Résultat de l'exercice 2007	104 658
Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2007	252 025

(1) : résultant de l'exercice des options de souscription accordées / dont prime d'émission 1.371 K€

## Note 9 - Provisions pour risques et charges

En K€	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
Provisions pour litiges	1 779	900	62	2 617
Provisions pour retraite	75		3	72
Autres provisions risques et charges	4 212	3 961	444	7 729
<b>TOTAL PROVISION, RISQUES ET CHARGES</b>	<b>6 066</b>	<b>4 861</b>	<b>509</b>	<b>10 418</b>
Dotations et reprises d'exploitation		4 861	509	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à une provision pour risque de 7 729 K€ relative à l'utilisation des déficits des filiales dans le cadre du régime de l'intégration fiscale.

## Note 10 - Chiffre d'affaires

APRIL GROUP est une société holding d'animation et de pilotage du groupe. Ses seules ressources sont les dividendes reçus de ses participations et les revenus de ses placements.

## Note 11 - Charges externes

VENTILATION DU POSTE « AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES »	2007	2006	2005
En K€			
Prestations informatiques	22	-6	181
Consommables (électricité, fournitures administratives...)	54	62	61
Locations immobilières	338	312	378
Locations mobilières, entretien, maintenance	216	172	151
Assurances	12	9	45
Honoraires, études, documentation	963	952	1 091
Publicité, relations extérieures	130	81	339
Frais de déplacements, missions et réceptions	204	152	149
Personnel extérieur	75	51	72
Divers (formation, services bancaires, téléphone, affranchissement)	458	436	266
<b>TOTAL</b>	<b>2 472</b>	<b>2 221</b>	<b>2 733</b>

## Note 12 - Résultat financier

En K€	2007	2006	2005
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>105 863</b>	<b>37 708</b>	<b>52 173</b>
Dividendes	94 246	34 418	39 303
Reprise provision dépréciation titres	6 735	749	10 431
Produits d'intérêts des comptes courants	3 361	1 801	949
Produits des valeurs mobilières de placement	1 521	740	1 490
Gain de change			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 817</b>	<b>124</b>	<b>3 450</b>
Dotation provision dépréciation titres		120	
Charges d'intérêts	635	4	
Pertes sur créances liées à des participations	1 182		3 450
Perte de change			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>104 046</b>	<b>37 584</b>	<b>48 723</b>

APRIL GROUP SA a consenti à un abandon de créances de 1 182 K€ à la société APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES au cours de l'exercice 2007.

## Note 13 - Résultat exceptionnel

En K€	2007	2006	2005
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>86</b>	<b>8 692</b>
Produits des cessions immobilisations corporelles		1	42
Produits des cessions immobilisations financières	25 181	85	8 650
Autres produits exceptionnels	67		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>25 248</b>	<b>86</b>	<b>10 926</b>
Valeur Nette comptable des immobilisations corporelles			40
Valeur Nette comptable des immobilisations financières	22 884	85	10 836
Autres charges exceptionnelles		1	50
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 364</b>	<b>0</b>	<b>-2 234</b>

## Note 14 - Impôt sur les bénéfices

L'application de la convention d'intégration fiscale a généré une économie d'impôt pour le groupe d'intégration fiscale d'un montant de 8 926 K€. La société aurait supporté une charge de 3 072 K€ en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôts, comptabilisées dans les comptes de la société APRIL GROUP, liées aux déficits des sociétés intégrées, susceptibles de bénéficier à ces mêmes sociétés lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires s'élèvent à 7 729 K€ et font l'objet d'une provision pour risque de même montant.



## Note 15 - Engagements donnés et reçus

### Engagements reçus :

- Clause de retour à meilleure fortune :  
Consécutivement à l'abandon de créances de 3 450 K€ réalisé en 2005 en faveur d'APRIL GROUP CORPORATE (ex APRIL Solutions), APRIL GROUP SA dispose d'une clause de retour à meilleure fortune.

### Engagements de rachat des minoritaires :

Les engagements de rachat des minoritaires sont :

<i>En milliers d'euros</i>	Part des minoritaires	Engagement de vente du minoritaire	Engagement d'achat du Groupe	Période d'option
APRIL North America	30,1%	Oui	Oui	30.06.2012 au 30.09.2025

## Note 16 - Effectif moyen

	2007	2006	2005
Cadres et assimilés	24	25	21
Employés	1	0	0
TOTAL	25	25	21

## Note 17 - Rémunération des dirigeants

APRIL GROUP SA a changé de forme en cours d'exercice, passant d'un statut de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance à un statut de Société Anonyme à Conseil d'administration. La rémunération allouée aux membres du Directoire s'est élevée à 505 K€ en 2007. La rémunération du Président et des membres du Conseil d'administration a été de 125 K€ en 2007.

Le montant des cinq meilleures rémunérations s'élève à 907 K€.

## **Note 18 - Droit individuel à la formation**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans et au terme de ce délai et, à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice 2007, en application de l'avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC.

## **Note 19 - Evènements postérieurs à la clôture**

Néant.

Deloitte et Associés  
81, boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

Mazars  
131, boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

## **APRIL GROUP**

Société Anonyme  
83-85, boulevard Vivier Merle  
69487 LYON Cedex 03

---

### **Rapport général des Commissaires aux Comptes**

#### **Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007**

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société APRIL GROUP SA, tels qu'ils sont présentés aux pages 194 à 210 ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Une partie importante de l'actif de votre société est constituée de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée au paragraphe 1.3 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 3 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

Jean-Claude LEMAIRE

Deloitte & Associés  
81, boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

Mazars  
131, boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

## **APRIL GROUP SA**

Société Anonyme  
83-85, boulevard Vivier Merle  
69487 LYON Cedex 03

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

**Exercice clos le 31 décembre 2007**

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application des articles L. 225-88 et L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable, selon les périodes concernées, de votre Conseil de surveillance ou de votre Conseil d'administration respectivement.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- **Souscription par APRIL GROUP SA d'un prêt subordonné au bénéfice d'Axeria Vie**

**Nature et objet :** Le 28 août 2007, APRIL GROUP SA a souscrit un prêt subordonné de 30 millions d'euros émis par Axeria Vie dans le cadre de la création du pôle Vie Epargne. Ce prêt, conclu pour une durée indéterminée, prévoit la possibilité pour Axeria Vie de le rembourser par anticipation, sans pénalité, au terme de la dixième année. Ce prêt est rémunéré au taux CMS 10 ans + 170 points de base. Cette opération avait été autorisée par le Conseil de surveillance du 12 décembre 2006.

**Modalités :** Les intérêts perçus en 2007 par APRIL GROUP SA au titre de ce prêt s'élèvent à 633 863 euros.

**Personne concernée :** Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL GROUP SA et Administrateur d'Axeria Vie

- **Souscription par Axeria Vie d'un prêt au bénéfice d'APRIL GROUP SA**

**Nature et objet :** Le 28 août 2007, Axeria Vie a consenti un prêt de 30 millions d'euros à APRIL GROUP SA. Ce prêt, conclu pour une durée de 10 ans, avec remboursement in fine, est rémunéré au taux CMS 10 ans + 170 points de base. APRIL GROUP SA a la faculté de le rembourser à tout moment, sans pénalité. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 août 2007.

**Modalités :** Le montant des charges versées en 2007 par APRIL GROUP SA au titre de cet emprunt s'élèvent à 633 863 euros.

**Personne concernée :** Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL GROUP SA et Administrateur d'Axeria Vie

- **Abandon de créances en faveur d'APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES**

**Nature et objet :** Le Conseil d'administration du 28 août 2007 a autorisé APRIL GROUP SA à signer une convention d'abandon de créances d'un montant de 1 182 000 euros au profit de la société APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES, détenue à 100% par APRIL GROUP SA.

**Modalités :** Cette convention a été signée le 31 octobre 2007 pour un montant définitif de 1 182 000 euros.

**Personne concernée :** Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL GROUP SA et Administrateur de la société APRIL GROUP DOMMAGES ENTREPRISES.

- **Cession des titres Mutant Assurances**

**Nature et objet :** Conformément à l'autorisation qui avait été accordée par le Conseil de d'administration lors de sa séance du 13 décembre 2007, APRIL GROUP SA a procédé, en date du 31 décembre 2007, à la cession de 100% du capital de la société Mutant Assurances en faveur de la société APRIL GROUP DOMMAGES PARTICULIERS.

**Modalités :** APRIL GROUP SA a cédé les titres de Mutant Assurances pour un montant de 19 700 000 euros. Cette cession a généré la comptabilisation d'une plus-value de cession exceptionnelle chez APRIL GROUP SA de 49 000 euros sur l'exercice 2007.

**Personne concernée :** Monsieur Bruno Rousset, Président-directeur général d'APRIL GROUP SA et Administrateur de Mutant Assurances

- **Convention de prestations de services avec la société TERRE D'ENTREPRISES**

**Nature et objet :** Un contrat cadre régissant les relations entre l'Université APRIL GROUP SA et la société TERRE D'ENTREPRISES a été signé le 18 juin 2007. Selon les termes de ce contrat, les missions suivantes sont déléguées par APRIL GROUP SA à la société TERRE D'ENTREPRISES :

- la gestion administrative de l'Université et des parcours de formation ;
- l'assistance à la réalisation des supports pédagogiques ;
- l'animation de certaines formations.

Cette convention a été approuvée par le Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> mars 2007.

**Modalités :** Le montant comptabilisé en charges en 2007 au titre de cette convention s'élève à 18 589 euros TTC.

**Personne concernée :** Monsieur Xavier Coquard, Président et membre du Conseil de surveillance de la société TERRE D'ENTREPRISES et Administrateur d'APRIL GROUP SA

- **Convention de parrainage de Solucia pour son adhésion à la FFSA**

**Nature et objet :** APRIL GROUP SA a apporté son parrainage à la société Solucia, dans le cadre de son adhésion à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA). De par ce parrainage, APRIL GROUP SA s'engage vis-à-vis de la FFSA à se porter fort pour toutes les obligations financières qui pourraient découler des engagements professionnels que Solucia souscrira, au titre de sa participation à des conventions de règlement de sinistres notamment, ainsi qu'à l'informer immédiatement de tout transfert du capital ou du contrôle de Solucia à d'autres actionnaires, à une autre société non membre du groupe ou à un autre groupe. Le Conseil de surveillance du 26 avril 2007 a donné son accord sur cette démarche.

**Modalités :** Cette convention n'a pas de traduction comptable sur l'exercice 2007.

**Personne concernée :** Monsieur Dominique Chalopin, Administrateur de Solucia et Président du Directoire d'APRIL GROUP SA

- **Convention de parrainage d'Axeria Vie pour son adhésion à la FFSA**

**Nature et objet :** APRIL GROUP SA a apporté son parrainage à la société Axeria Vie, dans le cadre de son adhésion à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA). De par ce parrainage, APRIL GROUP SA s'engage vis-à-vis de la FFSA à se porter fort pour toutes les obligations financières qui pourraient découler des engagements professionnels qu'Axeria Vie souscrira, au titre de sa participation à des conventions de règlement de sinistres notamment, ainsi qu'à l'informer immédiatement de tout transfert du capital ou du contrôle d'Axeria Vie à d'autres actionnaires, à une autre société non membre du groupe ou à un autre groupe. Le Conseil de surveillance du 26 avril 2007 a donné son accord sur cette démarche.

**Modalités :** Cette convention n'a pas de traduction comptable sur l'exercice 2007.

**Personnes concernées :** Messieurs Dominique Chalopin, Daniel Collignon et Bruno Rousset, Administrateurs d'Axeria Vie et respectivement, Président du Directoire, membre du Directoire et Président du Conseil de surveillance d'APRIL GROUP SA

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### • **Convention de prestations de services avec la société EVOLEM**

**Nature et objet :** Il s'agit de prestations de services réalisées par la société EVOLEM dans le cadre d'un mandat non exclusif (recherche et évaluation des cibles d'investissement, conception de montages financiers).

**Modalités :** Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice s'élève à 143 520 euros TTC.

#### • **Sous-location à la société EVOLEM**

**Nature et objet :** Une surface de 110 m<sup>2</sup> était mise à disposition de la société EVOLEM dans le cadre d'une convention de sous-location en date du 31 octobre 2001 et prenant effet au 1<sup>er</sup> novembre 2001, moyennant un loyer annuel révisable de 18 662 euros HT. La surface mise à disposition a été révisée une première fois en 2005 puis en 2007 et s'établit à présent à 258 m<sup>2</sup> ; le loyer a également été révisé en fonction du coût refacturé par le propriétaire.

**Modalités :** Au titre de cette convention, un montant de 84 994 euros TTC a été facturé par APRIL GROUP SA en 2007, charges locatives incluses.

#### • **Cautionnements**

**Nature et objet :** Le Conseil d'administration du 28 août 2007 a renouvelé l'autorisation datant du 7 septembre 2006 qui autorisait la société APRIL GROUP à se porter caution pour tous les engagements de ses filiales, sur une durée d'un an et dans la limite de 5 000 000 d'euros.

**Modalités :** A ce jour la société APRIL GROUP SA n'a pas été appelée au titre de cet engagement.

#### • **Abandon de compte-courant avec APRIL Solutions**

**Nature et objet :** Le Conseil de surveillance a autorisé le Directoire à procéder à l'abandon du compte courant que la société APRIL GROUP SA détenait dans les comptes de sa filiale APRIL Solutions, dans la limite de 5 000 000 d'euros. Cet abandon fait l'objet d'une clause de retour à meilleure fortune.

**Modalités :** L'abandon de compte courant comptabilisé pour un montant de 3 450 000 euros en 2005 n'a pas fait l'objet de l'application de la clause de retour à meilleure fortune en 2007.



Villeurbanne, le 3 mars 2008  
Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Deloitte & Associés

Max DUMOULIN

Olivier ROSIER

Jean-Claude LEMAIRE

# **APRIL GROUP**

Société Anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 16.324.252,80 euros  
Siège social : LYON 3ème - 83-85, boulevard Vivier Merle

377 994 553 R.C.S. Lyon

## **Assemblée générale mixte du 24 avril 2008**

### **Ordre du jour**

#### **A caractère ordinaire :**

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 incluant, le rapport de gestion du groupe, le rapport du Président du Conseil d'administration ;
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des commissaires aux comptes titulaires ;
- Renouvellement d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

## **A caractère extraordinaire :**

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L 443-1 et suivants du Code du travail ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux) ;
- Pouvoirs pour formalités.

## **PROJETS DE RESOLUTIONS**

### **A caractère ordinaire**

#### **Première résolution - Approbation des comptes sociaux**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 104 657 613,89 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global s'élevant à 13 813 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

#### **Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 72 110 861 euros.

#### **Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce**

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

#### **Quatrième résolution - Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation du résultat suivante :

#### ***Origine***

Bénéfice de l'exercice :	104 657 613,89 €
Report à nouveau antérieur :	0 €
Prélèvement sur les réserves (autres réserves) :	0 €

## **Affectation**

Réserve légale :	3 147,36 €
Dividendes :	17 956 678,08 €
Autres réserves :	86 697 788,45 €
Report à nouveau :	0 €

L'Assemblée générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,44 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué le 5 mai 2008.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2004	8 895 856,86 €	—	—
2005	13 395 354,39 €	—	—
2006	16 292 779,20 €	—	—

## **Cinquième résolution – Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet MAZARS pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### **Sixième résolution – Renouvellement du mandat d’un commissaire aux comptes titulaire**

Sur proposition du Conseil d’administration, l’Assemblée générale renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES pour une durée de six exercices soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l’année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.

### **Septième résolution – Renouvellement du mandat d’un commissaire aux comptes suppléant**

Sur proposition du Conseil d’administration, l’Assemblée générale renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, le cabinet BEAS pour une durée de six exercices soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l’année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.

### **Huitième résolution – Nomination d’un commissaire aux comptes suppléant**

Sur proposition du Conseil d’administration, l’Assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Michel BARBET-MASSIN pour une durée de six exercices soit jusqu’à l’issue de l’Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l’année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013.

### **Neuvième résolution - Programme de rachat d’actions**

L’Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d’administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l’achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu’il déterminera, d’actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d’actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d’augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l’autorisation donnée au Conseil d’administration par l’Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l’animation du marché secondaire ou la liquidité de l’action APRIL GROUP par l’intermédiaire d’un prestataire de service d’investissement au travers d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’AFEI admise par l’AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera. La société se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 163 242 480 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **Dixième résolution – Fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration**

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et compte-tenu du changement de mode d'administration de la société, l'Assemblée générale, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, fixe le montant global des jetons de présence alloué aux anciens membres du Conseil de surveillance et aux nouveaux membres du Conseil d'administration à la somme de 80 000 euros.

### **A caractère extraordinaire :**

#### **Onzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 225-129-2 :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

- a) par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
  - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
2. fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 €,
  - le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital,
  - en outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit,
  - le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 € ;
4. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1. a) ci-dessus :
  - a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
  - b) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
  - c) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;
5. décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.



**Douzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce ;  
Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
2. fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :
  - le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 €,
  - en outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution,
  - le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 150 000 000 € ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;

6. décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;
7. décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Treizième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté de 15 % dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

#### **Quatorzième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée ;
3. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente assemblée générale.

4. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélative des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

#### **Quinzième résolution – Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail :

1. autorise le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
3. fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
4. limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 500 000 euros ;
5. décide que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
6. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

#### **Seizième résolution – Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des

24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2. fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 23 avril 2010, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

### **Dix-septième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et / ou certains mandataires sociaux**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'administration dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
2. fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation ;
3. décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société APRIL GROUP, et le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
  - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce ;
4. le nombre total des options pouvant être octroyées par le Conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 5 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de commerce ;
5. décide que le prix de souscription et / ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration et correspondra à 100% de la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le Conseil d'administration aura la faculté d'octroyer une décote de 5% maximale sur le prix de souscription ou d'achat ;

6. décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
  - ni dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
  - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique,
  - moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
7. décide que les actions souscrites ou acquises dans le cadre des dispositions précédentes devront revêtir la forme nominative et porteront jouissance au premier jour de l'exercice en cours lors de l'exercice des options. Elles auront droit, au titre de l'exercice commencé à cette date et des exercices ultérieurs au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance ;
8. prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
9. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :
  - fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
  - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans, à compter de leur date d'attribution,
  - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
  - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
  - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

## **Dix-huitième résolution– Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes ;
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution pour lesquels le fait générateur de l'imposition coïncide avec la fin de la période d'acquisition, le Conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, le montant de cette ou ces augmentations de capital s'imputant sur celui de l'autorisation globale donnée par la onzième résolution,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire ;

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

#### **Dix-neuvième résolution– Formalités**

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

## Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

<b>INFORMATIONS</b>	<b>DOCUMENT DE REFERENCE</b>	
	§	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>		
• Personnes responsables des informations	1.4	4
• Attestation du responsable	1.2	3
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	1.3	3 – 4
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	4	37
• Chiffres clés consolidés	3.1.3	19
<b>4. Facteurs de risque</b>	3.6	29 à 37
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		
• Histoire et évolution de la société	3.1.1	15 à 17
• Investissements	3.4.1	24 à 28
<b>6. Aperçu des activités</b>		
• Principales activités et principaux marchés	3.1.2	17 à 18
<b>7. Organigramme</b>	3.4	23
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	N / A	N / A
• Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées		
• Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations		
<b>9. Examen de la situation financière et résultats consolidés</b>		
• Situation financière	Bilan consolidé	118 -119
	Tableau de variation des capitaux propres	121
• Résultat d'exploitation	Compte de résultat consolidé	117
	Rapport de gestion	59 à 61



INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
<ul style="list-style-type: none"> <li>Information sectorielle</li> </ul>	3.1.4 Annexe aux comptes consolidés Note 4	20 150
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capital</li> </ul>	Tableau de variation des capitaux propres	121
<ul style="list-style-type: none"> <li>Passifs financiers</li> </ul>	Annexe aux comptes consolidés Note 6.12	173
<ul style="list-style-type: none"> <li>Trésorerie – tableau de flux &amp; renvois associés</li> </ul>		120
<b>11. R&amp;D Brevets et licences</b>	3.2	20
<b>12. Information sur les tendances</b>	1 du rapport de gestion	59
<b>13. Prévisions ou estimations de bénéfices</b>	N / A	N / A
<b>14. Organes d'administration, de direction, de Surveillance et de direction générale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société</li> </ul>	5.1	39
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale</li> </ul>	5.1.3	41
<b>15. Rémunérations et avantages</b>	11 du rapport de gestion	77 & 78
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>	rapport du Président du Conseil d'administration	101
<b>17. Salariés</b>	7 du rapport de gestion	64 à 67
<b>18. Principaux actionnaires</b>	2.3	13
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Annexe aux comptes consolidés</li> </ul>	Note 8	177
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées</li> </ul>		213 à 217
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations financières historiques</li> </ul>	Table des matières – note de bas de page	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations financières pro-forma</li> </ul>	N / A	N / A
<ul style="list-style-type: none"> <li>Etats financiers – comptes sociaux</li> </ul>	Partie IV	194
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification des informations financières historiques annuelles</li> </ul>	Table des matières –note de bas de page	2

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dates des dernières informations financières</li> </ul>	Table des matières – note de bas de page	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations financières intermédiaires et autres</li> </ul>	N / A	N / A
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques et distribution de dividendes</li> </ul>	2.5	14
<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédures judiciaires et d'arbitrage</li> </ul>	3.6.3	34 & 35
<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</li> </ul>	4.1	37
<b>21. Informations complémentaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capital social</li> </ul>	2.2	9
	Note 7	206
<ul style="list-style-type: none"> <li>Annexe aux comptes sociaux</li> </ul>	Partie IV	194
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actes constitutifs et statuts</li> </ul>	2.1	4
<b>22. Contrats importants</b>	N / A	N / A
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	N / A	N / A
<b>24. Documents accessibles au public</b>	1.5	4
<ul style="list-style-type: none"> <li>Site de l'émetteur : <a href="http://www.aprilgroup.com/">http://www.aprilgroup.com/</a></li> <li>Site de l'AMF : <a href="http://www.amf-france.org/">http://www.amf-france.org/</a></li> </ul>		
<b>25. Information sur les participations</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Périmètre de consolidation</li> </ul>		145 à 147
<ul style="list-style-type: none"> <li>Titres de participations (annexe comptes sociaux)</li> </ul>	Note 3	204
<ul style="list-style-type: none"> <li>Description des principaux investissements</li> </ul>	3.4.1	24